



MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS  
MATERNEL ET PRIMAIRE

REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE  
LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE

REPUBLIQUE DU BENIN



**CIPCRE**

Projet

**Renforcement de la protection effective des élèves contre les abus sexuels par la généralisation de la Charte de Bonnes Pratiques aux établissements scolaires primaires et secondaires sur l'étendue nationale au Bénin**

*(P5913)*

**EVALUATION FINALE INTERNE ASSISTEE DU PROJET P5913**

**RAPPORT FINAL**

Janvier 2025

**Equipe d'évaluation interne :**

- *Stefanie KOMAREK (CP/KIRA)*
- *Zinsou Florent BONOU (ATC/CIPCRE)*
- *Credo TOMETIN (ATGBD/CIPCRE)*

**Facilitation :**

*Paul YASSEGOUNGBE (Consultant indépendant)*

**Supervision :**

*Elidja ZOSSOU (DN/CIPCRE)*



Arrêté ministériel  
**N° 299/MEMP/DC/SGM/CTJ/SA/025SGG16**  
**du 21 décembre 2016**

Portant Institution de la Charte de Bonnes Pratiques pour la protection des  
élèves contre les abus sexuels

&

Arrêté ministériel  
**N° 501/MESFTPRIJ/CAB/SGM/DPS/SA**  
**du 17 décembre 2015**

Portant Institutionnalisation de la Charte de Bonnes Pratiques pour la  
protection des élèves contre les abus sexuels

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	3
LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES.....	5
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	7
RESUME.....	9
<b>1 - INTRODUCTION.....</b>	<b>11</b>
1.1 - Objet de l'évaluation.....	11
1.1.1 - Brève description de l'action de développement.....	11
1.2 - Motif et objectif de l'évaluation.....	11
1.2.1 - Contexte de l'évaluation.....	11
1.2.2 – Objectifs de l'évaluation.....	12
1.2.3 - Questions centrales de l'évaluation.....	13
1.3 - Mission d'évaluation.....	13
1.3.1 - Période et déroulement de l'évaluation.....	13
1.3.2 - Composition et indépendance de l'équipe d'évaluation.....	14
1.3.3 - Participation des partenaires et des groupes cibles à l'évaluation.....	15
1.3.4 - Facteurs externes influençant la réalisation de l'évaluation et leurs conséquences.....	15
<b>2 - APPROCHE METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>15</b>
2.1 - Méthodologie d'évaluation.....	15
2.1.1 - Approche méthodologique et outils.....	15
2.1.2 - Mesures prises pour assurer la protection de l'enquête.....	16
2.2 - Évaluation critique.....	16
2.2.1 - Adéquation et limites de l'approche méthodologique.....	16
<b>3. CONDITIONS GENERALES.....</b>	<b>17</b>
3.1 - Conditions générales, problèmes et potentiels au début de l'action de développement et changements importants au cours de celle-ci.....	17
3.2 - Présence et activités d'autres acteurs.....	18
3.3 - Risques pour la réussite de l'action de développement.....	19
<b>4 - EVOLUTION DE LA PERFORMANCE DU PROMOTEUR ET DE SES PARTENAIRES.....</b>	<b>20</b>
4.1 – Performance du Promoteur.....	20
4.2 – Performance des partenaires.....	20
4.2 - Autres changements au sein du promoteur et des partenaires de mise en œuvre.....	21
<b>5 - EFFICACITE EN MATIERE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>21</b>
5.1 - Pertinence.....	28
5.1.1 - Conformité des objectifs avec les besoins des groupes cibles et avec les objectifs du donateur, du bénéficiaire de la subvention/du porteur de projet, des partenaires de mise en œuvre et, le cas échéant, du pays.....	28

<b>5.2 - Efficacité.....</b>	<b>31</b>
<b>5.2.1 - Qualité de la planification de l'action de développement.....</b>	<b>31</b>
<b>5.2.2 - Qualité du système d'objectifs et des indicateurs .....</b>	<b>33</b>
<b>5.2.3 - Qualité de la mise en œuvre de l'action de développement.....</b>	<b>33</b>
<b>5.2.4 - Motivation, appropriation et légitimité du partenaire de mise en œuvre du projet .....</b>	<b>39</b>
<b>5.2.5 - Qualité du pilotage de l'action de développement.....</b>	<b>39</b>
<b>5.2.6 - Réalisation des objectifs.....</b>	<b>41</b>
<b>5.2.7- Autres effets (y compris négatifs, le cas échéant) au niveau des réalisations et effets directs .....</b>	<b>51</b>
<b>5.3 - Efficience.....</b>	<b>57</b>
<b>5.3.1 - Rapport entre les coûts et les bénéfices (minimum : présentation détaillée des coûts) .....</b>	<b>57</b>
<b>5.4 - Effets supérieurs en matière de politique de développement .....</b>	<b>58</b>
<b>5.4.1 - Réalisation des objectifs supérieurs de la politique de développement .....</b>	<b>58</b>
<b>5.4.2 - Modélisation, formation de structures et efficacité à grande échelle .....</b>	<b>58</b>
<b>5.4.3 - Autres effets (éventuellement négatifs) au niveau des effets supérieurs .....</b>	<b>59</b>
<b>5.5 - Durabilité .....</b>	<b>59</b>
<b>5.5.1 - Durabilité des effets positifs (après la fin de l'aide), compte tenu également de l'évolution du contexte .....</b>	<b>59</b>
<b>5.5.2 - Risques et potentiels pour une efficacité durable au niveau de l'organisation et des groupes cibles.....</b>	<b>63</b>
<b>6 - Questions transversales .....</b>	<b>65</b>
<b>6.1 - Thèmes transversaux de la politique de développement.....</b>	<b>65</b>
<b>7 - Conclusions et recommandations.....</b>	<b>65</b>
<b>7.1 - Conclusions .....</b>	<b>65</b>
<b>7.2 - Recommandations.....</b>	<b>66</b>
<b>7.3 Conclusions générales .....</b>	<b>69</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>70</b>
<b>1 - Termes de référence version finale Mai 2024 .....</b>	<b>70</b>
<b>2 - Composition et indépendance de l'équipe d'évaluation .....</b>	<b>76</b>
<b>3 - Preuve de la source .....</b>	<b>81</b>
<b>4 - Questionnaires et autres outils de collecte de données/d'informations.....</b>	<b>84</b>
<b>5 - Procès-verbal de la réunion de clôture sur place .....</b>	<b>101</b>
<b>6 - Système d'objectifs et indicateurs de l'action de développement.....</b>	<b>104</b>
<b>7 - Autres selon les besoins .....</b>	<b>107</b>

---

## LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : déroulement de la mission.....	13
Tableau 2 : risques pour la réussite de l'action de développement.....	19
Tableau 3 : répartition des personnes enquêtées.....	21
Tableau 4 : répartition des élèves enquêtés par département.....	22
Tableau 5 : répartition des élèves par sexe.....	22
Tableau 6 : répartition des parents d'élève selon l'établissement fréquenté par leurs enfants .....	23
Tableau 7 : répartition des parents enquêtés par sexe.....	24
Tableau 8 : répartition des enseignants selon le niveau (cycle) où ils enseignent.....	24
Tableau 9 : répartition des enseignants enquêtés par sexe.....	25
Tableau 10 : répartition par catégorie d'acteurs de mise en œuvre.....	26
Tableau 11 : adoption de la CBP par l'établissement selon les élèves.....	34
Tableau 12 : parents ayant entendu parler de la CBP.....	35
Tableau 13 : enseignants ayant reçu une formation sur la Charte de Bonnes Pratiques.....	35
Tableau 14 : évaluation de l'utilité de la formation sur la CBP par les enseignants.....	35
Tableau 15 : appréciation de l'efficacité des actions menées par CIPCRE et les ONG impliquées, par les élèves.....	36
Tableau 16 : appréciation de l'efficacité des actions menées par CIPCRE et les ONG impliquées, par les parents.....	36
Tableau 17 : appréciation de l'efficacité des actions menées par CIPCRE et les ONG impliquées par les enseignants.....	37
Tableau 18 : réalisation des objectifs selon le suivi du projet.....	41
Tableau 19 : Appréciation du niveau du sentiment de sécurité des élèves, par les élèves....	47
Tableau 20 : appréciation de la diminution des grossesses en milieu scolaire par les élèves	47
Tableau 21 : appréciation du niveau de diminution des abus sexuels dans les établissements, par les élèves.....	48
Tableau 22 : appréciation du niveau du sentiment de sécurité des élèves, par les parents...	48
Tableau 23 : appréciation de la diminution des grossesses en milieu scolaire, par les parents .....	48
Tableau 24 : appréciation du niveau de diminution des abus sexuels dans les établissements par les parents.....	49
Tableau 25 : appréciation du niveau du sentiment de sécurité des élèves, par les enseignants .....	49
Tableau 26 : niveau de diminution des grossesses selon les enseignants.....	50
Tableau 27 : niveau de diminution des grossesses selon les enseignants.....	50
Tableau 28 : description des effets/changements positifs par les acteurs.....	52
Tableau 29 : risques pour une efficacité durable au niveau de l'organisation et des groupes cibles.....	63
Tableau 30 : potentiel pour une efficacité durable au niveau de l'organisation et des groupes cibles.....	64
Tableau 31 : recommandations essentielles.....	66

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : répartition des élèves enquêtés par département .....	22
Figure 2 : répartition des élèves enquêtés par sexe .....	23
Figure 3 : répartition des parents d'élèves selon l'établissement fréquenté par leurs enfants .....	24
Figure 4 : répartition des parents enquêtés par sexe .....	24
Figure 5 : répartition des enseignants selon le niveau (cycle) où ils enseignent.....	25
Figure 6 : répartition des enseignants enquêtés par sexe .....	26
Figure 7 : répartition par catégorie d'acteurs de mise en œuvre et selon le sexe .....	27
Figure 8 : répartition globale des acteurs de mise en œuvre selon le sexe .....	27
Figure 9 : niveau de conformité des objectifs du projet avec les besoins des groupes cibles	29
Figure 10 : niveau de conformité des objectifs du projet avec les besoins du pays.....	30
Figure 11 : adéquation de la planification avec les réalités des acteurs de mise en œuvre ...	32
Figure 12 : niveau d'adéquation de la stratégie de mise en œuvre .....	38
Figure 13 : niveau d'atteinte des objectifs selon les acteurs .....	45
Figure 14 : contribution du suivi à l'atteinte des objectifs.....	46
Figure 15 : appréciation des effets/changements directs positifs du projet.....	52
Figure 16 : appréciation des effets/changements négatifs du projet.....	54
Figure 17 : niveau d'atteinte des objectifs avec des ressources limitées selon les acteurs de mise en œuvre.....	57
Figure 18 : pérennisation des changements/effets positifs selon les acteurs de mise en œuvre .....	59
Figure 19 : corrélation entre les changements et les actions communautaires.....	60

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AG	Assemblée Générale
ANCB	Association Nationale des Commune du Bénin
APE	Association des Parents d'élèves
ASPAD	Association pour la Survie et la Promotion des Adolescents Déshérités
ATC	Assistant Technique Coordonnateur
ATGBD	Assistant Technique Gestionnaire de Base de Données
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (Ministère Fédéral de la Coopération économique et du Développement)
CA	Conseil d'Administration
CA3	Champ d'Actions numéros trois
CBP	Charte de Bonnes Pratiques
CCS	Chef de Circonscription Scolaire
CdV	Comité de Veille
CIPCRE	Cercle International pour la Promotion de la Création
CNDE	Commission Nationale des Droits de l'Enfant
CNPE	Comité National de Protection de l'Enfant
CODIR	Comité de Direction
CP	Conseiller Pédagogique
CP/KiRA	Chargé de Programmes de KiRA
CRIET	Cours de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme
DDEMP	Direction Départementale des Enseignements Maternel et Primaire
DDESTFP	Direction Départementale des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation professionnelle
DE/KiRA	Directeur Exécutif de KiRA
DEDRAS	Organisation pour le Développement Durable, le Renforcement et l'Auto-promotion des Structures Communautaires
DEP	Direction de l'Enseignement Primaire
DEPeV	Droits des Enfants et autres Personnes Vulnérables
DN	Directeur National
ESR	Etablissements à Suivi Rapproché
ESS	Education à la Santé Sexuelle
GUPS	Guichet Unique de Protection Sociale
INF	Institut National de la Femme
INIFRCF	Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs
KiRA	Kinderrechte Afrika (Droits des Enfants Afrique)
KOZAP	Fondation Koudogbo Zannou Pierre
MASM	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
MDGL	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
MdM	Médecins du Monde
MEMP	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire

MESTFP	Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
MJCD	Mutuelle des Jeunes Chrétiens pour le Développement
ODD	Objectif du Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OS	Objectif Spécifique
OSC	Organisation de la Société Civile
PANAMEB	Partenariat National de lutte contre le Mariage des Enfants au Bénin
PE	Pair éducateur
PF	Point Focal
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
ReSPESD	Réseau des Structures de Protection des Enfants en Situation Difficile
RR	Répondants Régionaux
SOS – VEB	SOS Villages d’Enfants Bénin
StatEMP	Base de données du MEMP et Relatives aux abus sexuels sur toute l’étendue du territoire national
TdR	Termes de Référence
ZEGROMIS	Zéro Grossesses en Milieu Scolaire

---

## RESUME

Les violations des droits de l'enfant en Afrique et au Bénin sont monnaie courante. Les apprenants du milieu scolaire en particulier, sont confrontés au phénomène d'abus sexuels face auquel le gouvernement béninois, suite à une expérimentation conduite par le CIPCRE-Bénin avec le soutien de KiRA et BMZ, a institué depuis 2015/2016 un outil participatif dénommé : Charte de Bonnes Pratiques (CBP) pour la protection des élèves contre les abus sexuels. Mais l'implémentation de la CBP n'a été effective que dans une aire réduite. C'est dans ce contexte que le Cercle International pour la Promotion de la Création (CIPCRE-Bénin) a initié le projet « Renforcement de la protection effective des élèves contre les abus sexuels par la généralisation de la Charte de Bonnes Pratiques aux établissements scolaires primaires et secondaires sur l'étendue nationale au Bénin » (P5913), appuyé par KiRA et le gouvernement allemand (BMZ). Il vise globalement à ce qu'un environnement scolaire sûr et exempt de toute forme d'abus sexuels existe pour les élèves des douze départements du Bénin. Le projet s'est étendu du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 au 31 décembre 2024 soit une période de 39 mois : 36 mois pour la période initiale et 3 mois de rallonge. Il a permis d'obtenir des résultats en termes d'amélioration de l'engagement opérationnel de l'Etat central dans la généralisation de la CBP qui est mise en application dans environ 5000 écoles primaires et 800 collèges et lycées du Bénin. Pour apprécier et documenter les résultats obtenus, il a été réalisé, avec l'accompagnement d'un facilitateur, une évaluation finale interne assistée dont les principales constatations et conclusions sont présentées ci-après.

### ***Principales constatations***

Dans une très grande mesure, il a été constaté que les objectifs du projet sont conformes aux besoins des groupes cibles. Ils sont en adéquation avec les objectifs des partenaires de mise en œuvre et conformes aux besoins du pays. L'orientation et la conception fondamentale du projet ont été jugées adéquates et révèlent au niveau du CIPCRE-Bénin un dynamisme, une forte capacité de plaidoyer et un sens aigu de suivi. Au total, le projet a été jugé très pertinent.

Plusieurs aspects du projet ont été évalués pour apprécier son efficacité. L'analyse et l'évaluation de la planification à travers les appréciations des participants à l'enquête montrent une variété de perceptions sur son adéquation avec les réalités des acteurs. La majorité des participants ont trouvé que les actions étaient en adéquation avec leurs réalités. Les réponses montrent également que des ressources supplémentaires y compris le temps et une meilleure coordination avec tous les acteurs sont nécessaires pour atteindre pleinement les objectifs. L'évaluation constate également que tous les acteurs connaissent la CBP et arrivent à la définir. Quant aux bénéficiaires, c'est-à-dire la quasi-totalité des élèves, des parents et des enseignants ont entendu parler de la CBP.

La stratégie de mise en œuvre du projet de généralisation de la CBP est perçue comme adéquate pour l'atteinte des objectifs. Elle a permis d'impliquer tous les acteurs du système éducatif, de responsabiliser les divers acteurs concernés, chacun apportant une contribution spécifique à la mise en œuvre et au succès du projet. Le portage du projet par l'Etat a été effectif à travers la mise en place des cadres techniques au niveau central comme les

répondants et les points focaux départementaux qui jouent un rôle déterminant dans l'implémentation effective et le suivi de la CBP.

Par rapport à l'atteinte des objectifs, 465 écoles primaires et 786 collèges à suivi rapproché ont adopté la CBP et mis en place leur comité de veille, soit 100% dans les 2 sous-secteurs et dans les 12 départements. En juin 2024, les grossesses précoces chez les élèves au secondaire ont diminué de 43,94 % par rapport au début du projet, soit une réalisation de 87,88 %. 100% des comités de veille dans les écoles primaires (465) et secondaires (786) à suivi rapproché sont actifs. Par ailleurs, au niveau national, il existe 1 responsable (Répondant technique) et un organisme responsable de l'application de la CBP, la Direction de l'Enseignement Primaire (DEP) pour le MEMP et l'INIFRCF pour le MESTFP. Ces 2 structures et les Répondants accompagnent administrativement et techniquement les activités du projet et font le suivi de l'application de la CBP dans les écoles. Selon le sondage réalisé en décembre 2024, 73,46% des élèves enquêtés se sentent à l'abri du harcèlement et de la violence sexuelle dans leur établissement. Au total, l'atteinte des objectifs à travers la réalisation des indicateurs est bonne.

Le projet a été jugé efficient. Il y a cependant des défis liés aux ressources et à la nécessité d'un soutien pour assurer la pérennité des résultats. Selon les différents acteurs, la meilleure pérennisation des impacts positifs du projet dépend fortement des actions communautaires à la base. Le portage intégral de l'Etat est vivement recommandé.

### ***Recommandations essentielles et conclusions***

Les recommandations suggérées et approuvées lors de l'Atelier de restitution des résultats pour l'amélioration des interventions futures sont les suivantes : revoir la stratégie de la formation des CCS et CP ; assurer le financement d'un nouveau projet de renforcement de la généralisation de la CBP ; mettre en œuvre la CBP révisée dans tous les établissements privés et publics qui n'étaient pas à suivi rapproché ; redynamiser les CdV non opérationnels sur toute l'étendue du territoire ; faciliter le suivi des structures étatiques ; pérenniser la CBP.

En conclusion, les résultats de l'évaluation permettent de dire que le projet a été pertinent, efficace et efficient. Le dévouement des acteurs et les sacrifices consentis ont permis d'avoir des résultats probants avec des moyens plus ou moins limités. Les effets/changements sont palpables. Il y a cependant des défis liés aux ressources et à la nécessité d'un soutien et d'une veille pour assurer la pérennité des résultats.

---

## 1 - INTRODUCTION

### 1.1 - Objet de l'évaluation

#### 1.1.1 - Brève description de l'action de développement

Le projet « Renforcement de la protection effective des élèves contre les abus sexuels par la généralisation de la Charte de Bonnes Pratiques aux établissements scolaires primaires et secondaires sur l'étendue nationale au Bénin » (P5913), appuyé par KiRA et le gouvernement allemand (BMZ), avec la contribution de SOS – VEB, s'est étendu du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 au 31 décembre 2024 soit une période de 39 mois : 36 mois pour la période initiale et 3 mois de rallonge. Ce projet couvre toute l'étendue du territoire national du Bénin. Il vise globalement à ce qu'un environnement scolaire sûr et exempt de toute forme d'abus sexuels existe pour les élèves des douze départements du Bénin (objectif global).

L'objectif du projet est libellé comme suit : « Une Charte de Bonnes Pratiques contre les violences sexuelles (CBP) est en cours d'introduction et de mise en pratique dans les écoles primaires et secondaires du Bénin. ». Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Aux niveaux central et déconcentré des ministères de l'éducation pour l'enseignement primaire et secondaire (MEMP et MESTFP), il existe des mécanismes concrets pour soutenir les écoles dans l'introduction et la mise en œuvre de la Charte de Bonnes Pratiques contre la violence sexuelle.
- Les élèves du Bénin connaissent le contenu de la Charte de Bonnes Pratiques contre les violences sexuelles ainsi que les mécanismes d'autoprotection et de dénonciation.
- Des acteurs de la société civile (médias, comités de veille etc.) vulgarisent de manière compétente les contenus de la Charte de Bonnes Pratiques.

Des activités ont été déclinées pour l'atteinte desdits objectifs et des indicateurs précisés pour leur mesure. Elles concernent toutes les cibles directes et indirectes retenues par l'action de développement.

### 1.2 - Motif et objectif de l'évaluation

#### 1.2.1 - Contexte de l'évaluation

Les violations des Droits de l'enfant en Afrique et au Bénin sont monnaie courante. Les abus sexuels, les maltraitances et diverses exploitations économiques et domestiques ; les privations de toutes sortes sont le lot quotidien des enfants au Bénin. Plus particulièrement, les apprenants du milieu scolaire sont confrontés au phénomène d'abus sexuels face auquel le gouvernement béninois a institué depuis 2015/2016 un outil participatif dénommé : Charte de Bonnes Pratiques pour la protection des élèves contre les abus sexuels. Mais la Charte de Bonnes Pratiques (CBP) n'a pas été suffisamment implémentée. C'est dans ce contexte que le Cercle International pour la Promotion de la Création (CIPCRE-Bénin) a initié le projet « Renforcement de la protection effective des élèves contre les abus sexuels par la généralisation de la Charte de Bonnes Pratiques aux établissements scolaires primaires et secondaires sur l'étendue nationale au Bénin » (P5913), appuyé par KiRA et le gouvernement

allemand (BMZ), avec la contribution de SOS-VEB. Le projet, qui s'est déroulé sur 39 mois (du 1er/10/21 au 31/12/24), a permis d'obtenir des résultats en termes d'amélioration de l'accompagnement de l'Etat central dans la généralisation de la CBP qui est mise en application dans environ 5000 écoles primaires et 800 collèges du Bénin. En plus de ces résultats quantitatifs, on note comme effets, une diminution des grossesses précoces en milieu scolaire et un environnement scolaire de plus en plus protecteur des élèves et ceci, grâce aux sensibilisations, au suivi réalisé par le personnel d'encadrement des ministères de l'enseignement, les points focaux départementaux, les Référents Régionaux du projet, le personnel du CIPCRE dédié. Ces résultats et effets méritent d'être documentés et appréciés par aussi bien les acteurs internes qu'externes en vue de mettre en lumière les avancées à pérenniser, les insuffisances constatées et les recommandations permettant d'inscrire la dynamique CBP dans le fonctionnement quotidien du système éducatif au Bénin.

Pour y parvenir, il a été réalisé, avec l'accompagnement d'un facilitateur, une évaluation finale interne assistée dont les objectifs sont les suivants :

### **1.2.2 – Objectifs de l'évaluation**

#### **❖ Objectif général et utilisation de l'évaluation**

L'évaluation interne finale assistée a pour objectif global de mesurer le degré de réalisation des résultats attendus et le niveau d'atteinte des objectifs/indicateurs du projet.

Les résultats de la présente évaluation interne assistée seront transmis aux différentes parties prenantes que sont l'Etat à travers les deux (2) ministères de l'enseignement et l'INF, les OSC et réseaux d'ONG impliqués, les partenaires au développement et KiRA pour des utilisations dans le cadre des interventions futures.

#### **❖ Objectifs spécifiques de l'évaluation**

Plus spécifiquement, il s'est agi :

- ✓ d'examiner les conditions cadres d'exécution du projet ;
- ✓ de procéder à :
  - l'analyse des objectifs,
  - l'analyse et l'évaluation de la planification,
  - l'analyse de la mise en œuvre du projet,
  - l'analyse du management du projet,
  - l'analyse de l'effet de développement,
  - l'évaluation d'ensemble (efficacité, efficience et durabilité)
- ✓ de formuler des recommandations réalistes et pouvant permettre aux parties prenantes d'améliorer leurs futures interventions en matière d'appui à l'éducation et la protection des enfants au Bénin. Plus spécifiquement, les recommandations devront permettre à l'Etat d'enraciner la dynamique CBP dans le fonctionnement quotidien du système éducatif au Bénin. De même, les recommandations devront situer dans quelle mesure et suivant quelles modalités l'accompagnement de l'Etat par des OSC (comme

CIPCRE et les 5 autres ONG de mise en œuvre, SOS-VEB, KiRA, etc.) est encore nécessaire.

### 1.2.3 - Questions centrales de l'évaluation

Au vu des objectifs et du but visés, trois (3) questions centrales à l'évaluation finale interne assistée ont été retenues :

- ❖ Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a abouti aux résultats attendus et aux objectifs poursuivis ?
- ❖ Quelles sont les recommandations pouvant permettre aux parties prenantes d'améliorer leurs futures interventions en matière d'appui à l'éducation et la protection des enfants au Bénin ?
- ❖ Dans quelle mesure et suivant quelles modalités l'accompagnement de l'Etat par des OSC (comme CIPCRE et les 5 autres ONG de mise en œuvre, SOS-VEB, KIRA, etc.) est encore nécessaire ?

Ces questions constituent la voûte centrale de l'évaluation et le fil conducteur de tout le processus de sa réalisation. Le plan du rapport a respecté la Structure type des rapports d'évaluation des projets BMZ transmis par le Partenaire KiRA.

## 1.3 - Mission d'évaluation

### 1.3.1 - Période et déroulement de l'évaluation

Le projet a connu de rallonge de trois (03) mois en septembre. Ceci nous a permis de poursuivre les activités jusqu'au mois de décembre. L'enquête de fin de projet s'est déroulée au cours le mois de décembre 2024 et auprès des bénéficiaires dans les communautés. Dans la période de juin à juillet 2024, la collecte des informations sur les performances du projet avait déjà commencé auprès des acteurs institutionnels au niveau central.

Tableau 1 : déroulement de la mission

Dates / période	Lieux	Activités	Personnes concernées
		SEANCE DE CADRAGE	
11 juin 2024	Akpro - Misséréte	- Séance de Cadrage méthodologique ayant réuni le Facilitateur, le Directeur National, l'Assistant Technique Coordonnateur (ATC) du Projet, l'Assistant Technique Gestionnaire de Base de Données (ATGBD) et la Représentante du partenaire (en ligne)	Directeur National (DN) ATC ATGBD Facilitateur
		ELABORATION ET APPROPRIATION DES OUTILS DE COLLECTE	
11 au 12 juin 2024	Akpro - Misséréte	- Conception des outils par le l'ATGBD et l'ATC pour l'enquête quantitative - Conception des outils pour l'enquête qualitative par le Facilitateur	ATGBD ATC Facilitateur

Dates / période	Lieux	Activités	Personnes concernées
		- Révision des outils par le Facilitateur	
12 juin 2024	En ligne	- Séance d'appropriation des outils avec les Répondants Régionaux (RR) CBP - Finalisation des outils	ATC ATGBD Facilitateur RR
		COLLECTE DE DONNEES DE L'ENQUETE INITIALE	
12 au 28 juin 2024 et jusqu'au 17 juillet 2024	Au niveau central, départemental et dans les communes	- Entretiens avec les acteurs de mise en œuvre (titulaires d'obligations) - Entretien avec les partenaires au niveau institutionnel (MESTFP, MEMP, MASM, INF) et autres acteurs (SOS -VEB, Médias partenaires et journalistes formés, etc.) - Supervision réalisé par le Facilitateur avec l'accompagnement du coordonnateur et de l'ATGBD	ATC ATGBD Facilitateur RR
		COLLECTE DE DONNEES DE L'ENQUETE COMPLEMENTAIRE	
9 au 30 décembre 2024	Au niveau des 12 Départements	Enquête avec les bénéficiaires (enfants, parents et enseignants) au niveau des 12 départements	ATC ATGBD RR

Sources : enquête décembre 2024

A la suite de la collecte des données, du traitement et de l'analyse, un rapport provisoire a été rédigé par le facilitateur et soumis à l'appréciation des parties prenantes dans toute leur diversité (structures étatiques, ONG, réseaux, associations, enfants et jeunes, etc.). Les appréciations, observations et commentaires des participants ont été pris en compte.

### 1.3.2 - Composition et indépendance de l'équipe d'évaluation

L'équipe d'évaluation interne assistée du projet P 5913 est constituée :

- d'un Facilitateur, présélectionné et sélectionné selon les critères et procédures du CIPCRE et de son partenaire KiRA. Il est en charge de l'analyse des données, du rapportage et de la présentation des résultats à l'atelier de restitution. Il a aussi réalisé la supervision de la collecte de données avec l'ATC et l'ATGBD et a réalisé certains entretiens avec les partenaires clés, notamment avec des répondants des ministères sectoriels et avec la présidente de l'INF ;
- de l'équipe du projet (ATC, ATGBD et RR). Sa responsabilité et sa participation dans le processus de l'évaluation sont assez importantes et prépondérantes dans la collecte et le traitement des données. Elle s'est investie aussi dans la mobilisation des acteurs et à la mise à disposition du facilitateur de diverses informations liées à la mise en œuvre du projet ;
- de la CP/KiRA qui a participé à plusieurs niveaux du processus d'évaluation (cadrage, l'analyse des données, ateliers de restitution des résultats, finalisation du rapport d'évaluation) ;

- Enfin, il convient de retenir que l'équipe d'évaluation est orientée et suivie par le DN du CIPCRE-Bénin qui a coordonné toute l'activité d'évaluation et en a assuré la supervision générale.

En ce qui concerne l'indépendance de l'équipe d'évaluation, il est important de rappeler que l'évaluation réalisée est une « évaluation finale interne assistée » donnant un certain rôle à l'équipe de projet dans la collecte et le traitement de données. Dans ce sens, CIPCRE a pris des dispositions pour s'assurer de la fiabilité des données. Il s'agit de la possibilité offerte au facilitateur de superviser une partie de la collecte et de faire des recommandations à tous les autres RR, de faire des entretiens indépendants avec des acteurs clés et d'assurer l'analyse des données mises à sa disposition. Par ailleurs, le facilitateur demandait à l'équipe du projet ou tout autre acteur, toutes informations utiles pour bien apprécier la mise en œuvre du projet à travers les résultats et effets obtenus.

### **1.3.3 - Participation des partenaires et des groupes cibles à l'évaluation**

Les partenaires ont développé une grande ouverture et un intérêt pour l'évaluation. C'était une occasion pour eux d'apprécier tout le processus d'implémentation de la Charte de Bonnes Pratiques et de faire des propositions pour la pérennisation et le renforcement des acquis.

Les représentants des groupes cibles, à tous les niveaux, ont partagé avec l'équipe d'évaluation leur point de vue global sur la CBP, les effets produits, les perspectives. Ils ont aussi fait des recommandations pour des améliorations.

### **1.3.4 - Facteurs externes influençant la réalisation de l'évaluation et leurs conséquences**

La période a influencé quelque peu l'évaluation, surtout en ce qui concerne l'enquête initiale. Juin est une période de différents examens, d'occupation de certains établissements pour raison de composition. Par ailleurs, les élèves des classes intermédiaires ne sont plus réguliers. La conséquence était qu'il n'était pas toujours possible d'exécuter rigoureusement le chronogramme. Tenant compte des indisponibilités de certains établissements (établissement retenu comme centre d'examen par exemple), des ajustements ont été opérés pour des choix alternatifs qui permettent de toucher faiblement les cibles retenues. Cette faiblesse a été corrigée lors de l'enquête complémentaire qui a permis de toucher plus d'enseignants, d'enfants et de parents.

Au niveau central, ce sont des indisponibilités pour raison de service (voyage, mission) qui ont eu pour conséquence l'allongement du temps de collecte étant donné qu'il fallait rencontrer nécessairement certains acteurs clés.

## **2 - APPROCHE METHODOLOGIQUE**

### **2.1 - Méthodologie d'évaluation**

#### **2.1.1 - Approche méthodologique et outils**

Cette évaluation est de type quantitatif et qualitatif. La prise en compte des données quantitatives a permis d'apprécier l'atteinte des indicateurs et les tendances exprimées par

les participants. Elle s'est déroulée dans les 12 départements de mise en œuvre du projet et les investigations de terrain ont été faites auprès de 472 participants (334 enfants, 60 parents et 68 enseignants répartis sur toute l'étendue du territoire national). A ceux-là, il faut ajouter les acteurs de mise en œuvre qui ont été contactés pour des informations déterminées. Ils ont été 62 à être interviewés. Pour l'enquête de terrain, quatre (4) principaux outils<sup>1</sup> ont été utilisés : un questionnaire à l'endroit des acteurs de mise en œuvre et autres, un questionnaire à l'endroit des enseignants, un autre à l'endroit des enfants (élèves) et un autre à l'endroit des parents d'Elèves. Les outils ont été conçus par l'ATGBD, amendés au cadrage et révisés par le facilitateur. Le questionnaire pour les acteurs de mise en œuvre et autres s'adresse aux Répondants : Structures techniques au niveau central de l'Etat ; PF ; Directeur Départemental ; CdV des ESR ; PE formés ; et aux Journalistes des radios partenaires. Certains supérieurs hiérarchiques des répondants ou des points focaux rencontrés se sont prêtés à des questions stratégiques allant de l'appréciation générale de la mise en œuvre du projet de généralisation de la CBP aux questions de durabilité des acquis en passant par les résultats et effets obtenus et la nécessité ou non de besoin d'accompagnement de partenaires et d'ONG comme CIPCRE et bien d'autres pour l'après - projet. Une fiche a été utilisée pour la collecte de données sur la qualification du personnel de mise en œuvre.

### **2.1.2 - Mesures prises pour assurer la protection de l'enquête**

En introduction aux entretiens, les interviewés sont situés sur le but visé par l'évaluation finale interne assistée qui s'intéresse particulièrement aux réalisations ainsi qu'aux résultats et effets de la CBP. Il leur est expliqué l'importance du partage de leurs observations et expériences avec l'équipe de collecte quant à la mise en œuvre de ce projet. Après ces préalables, il est clairement signifié à l'interlocuteur que toutes ses réponses seront traitées de manière confidentielle et cela a été respecté lors du rapportage. En plus de ces consignes générales, les règles de protection de l'enfant en matière d'écoute sont systématiquement respectées lors des entretiens avec les enfants. Ces dispositifs permettent d'éviter que les adultes influencent les enfants et permettent à ces derniers de s'exprimer librement et sans crainte de représailles éventuelles.<sup>2</sup> La supervision assurée par le facilitateur a fait des remarques et recommandations à cet effet pour mettre tous les RR dans cette dynamique pour une bonne collecte des données.

## **2.2 - Évaluation critique**

### **2.2.1 - Adéquation et limites de l'approche méthodologique**

Une évaluation interne habituellement n'a pas besoin nécessairement d'une personne ressource externe. Le personnel en est capable. Mais le fait de vouloir l'apport d'une personne externe expérimentée (évaluation interne assistée) en matière d'évaluation pour accompagner le processus aux côtés de l'équipe du projet témoigne de la recherche d'objectivité par le commanditaire.

---

<sup>1</sup> Les outils sont en annexe du rapport

<sup>2</sup> Les éléments essentiels mis en application sont : entretien déroulé à portée de vue d'autres personnes, non présence rapprochée d'un autre adulte lors de l'entretien (Professeurs, membre de l'administration scolaires par exemple).

Il faut cependant reconnaître que le moment de réalisation de l'enquête de terrain et la non-disponibilité de certains acteurs pendant la période planifiée ont influencé quelque peu le déroulement. Juin est une période où se déroulent différents examens, certains établissements étaient occupés pour raison d'examen. Par ailleurs, les élèves des classes intermédiaires ne sont plus réguliers. La conséquence était qu'il n'était pas toujours possible d'exécuter rigoureusement le chronogramme. La stratégie mise en œuvre pour surmonter ces situations était de faire des ajustements et d'opérer des choix alternatifs qui permettent de toucher les cibles retenues. L'enquête complémentaire a permis de corriger cette situation en prenant en compte plus de participants (enfants, parents, enseignants). Au Niveau de l'administration centrale de l'Etat, certains acteurs étaient indisponibles pour raison de service (voyage, mission) au cours de la période de l'enquête. Il y a aussi eu des négociations, des reports ; ce qui a conduit naturellement à l'allongement du temps de collecte.

### 3. CONDITIONS GENERALES

#### 3.1 - Conditions générales, problèmes et potentiels au début de l'action de développement et changements importants au cours de celle-ci

Il n'est de doute pour personne que les abus sexuels en milieu scolaire constituent une préoccupation majeure qui ne garantit pas l'éducation pour tous les apprenant-e-s au vu des nombreuses conséquences qu'engendre la pratique. C'est ce qui a motivé l'Etat béninois à prendre entre autres, deux arrêtés ministériels portant institution de la Charte de Bonnes Pratiques pour la protection des élèves contre les abus sexuels en milieu scolaire. Cela reste un potentiel juridique important. Par ailleurs, malgré l'accompagnement de CIPCRE (diffusion, formation, appui à la mise en place, suivi) de 525 établissements primaires et secondaires, publics et privés, lors de l'exécution de projet antérieur, des difficultés ont été notées. On peut citer entre autres, la persistance des cas d'abus sexuels, la méconnaissance de l'existence de l'adoption de la CBP dans les établissements, la peur de certaines victimes de dénoncer les auteurs d'abus sexuel ou la méconnaissance des voies de recours. Ces difficultés impliquent qu'« il est question de revoir fondamentalement les conditions de mise en œuvre de l'initiative CBP », de réviser la CBP (nécessité d'un outil plus inclusif qui prend en compte la communauté) et de prendre diverses dispositions qui puissent améliorer la protection des apprenant-e-s<sup>3</sup>. En plus de ces constats, la généralisation de la CBP à tous les établissements scolaires publics et privés a été souhaitée par des acteurs du milieu scolaire lors d'un sondage réalisé en 2020<sup>4</sup>. Le projet 5913 vient donc en réponse à tous ces besoins exprimés et réalités vécues par les acteurs.

Des changements majeurs ont été observés au cours du projet. Il s'agit de l'effectivité du portage de la CBP par l'Etat, d'une connaissance plus généralisée de la CBP sur le terrain, de la révision de la CBP assortie de l'insertion de représentant de l'INF au sein des Comités de Veille (CdV) d'une part et de l'interaction avec la communauté d'autre part. Tout ceci atteste et renforce le portage de la CBP par l'Etat. La prise d'une note par chaque Ministre pour rendre exécutoire la CBP nouvelle version, est un témoignage de plus de la volonté étatique.

---

<sup>3</sup> Voir *Etude sur les effets de la charte de Bonnes Pratiques et d'autres initiatives de protection des élèves contre les abus sexuels au Bénin*, (CIPCRE, 2022).

<sup>4</sup> Voir *Rapport de sondage sur l'application de la CBP* (CIPCRE, 2020).

### 3.2 - Présence et activités d'autres acteurs<sup>5</sup>

La présence et les activités d'autres acteurs sont une réalité mais ne semblent pas de très grande envergure. Là où des activités d'autres acteurs dans le sens de la protection des élèves contre les abus sexuels sont effectives, elles renforcent la CBP. L'Etude sur les effets de la Charte de Bonnes Pratiques et d'autres initiatives de protection des élèves contre les abus sexuels au Bénin (CIPCRE, 2022), mentionne parmi les activités d'autres acteurs, trois (3) initiatives importantes :

1/ **le projet de vie scolaire** qui est un dispositif de prévention des comportements déviants en milieu scolaire en implémentation par le MESTFP dans tous les collèges et lycées publics et quelques établissements secondaires privés du Bénin et le dispositif de mobilisation sociale mise en œuvre dans sa phase pilote dans les départements de l'Atlantique, du Littoral, de la Donga et du Mono ;

2/ l'initiative "**Zéro Grossesse en Milieu Scolaire au Bénin**" connue sous le vocable de "ZEGROMIS" mise en place par Plan International Bénin dans ses zones d'intervention que sont les départements de l'Atacora (39 établissements), des Collines (18 établissements), du Zou (35 établissements) et du Couffo (65 établissements) et

3/ **l'initiative Alodo** mise en œuvre par l'ONG internationale Médecins du Monde (MdM) dans deux établissements de la ville de Cotonou, et dans un établissement de chacune des villes d'Abomey et de Parakou.

Les stratégies de mise en œuvre de ces initiatives sont basées sur la sensibilisation des différents acteurs tant du monde scolaire qu'extra-scolaire, la formation des pairs éducateurs, le soutien aux comités de veille, etc. En matière de suivi-évaluation, le mécanisme est essentiellement le reporting avec des outils spécifiques. Si pour le projet de vie scolaire et ZEGROMIS la gestion et le suivi sont assurés par un reporting type actif et ascendant, pour Alodo, la gestion et le suivi de l'initiative sont électroniques avec une application permettant à MdM d'avoir les informations en temps réel.

4 / Par ailleurs, il a été remarqué **le projet « Education à la Santé Sexuelle (ESS) »**<sup>6</sup> qui est une initiative de l'Etat visant à « formaliser la mise à disposition des apprenants, des informations scientifiques bien contextualisées et capables de générer un changement de comportements sociaux et à déclencher chez les enfants et les adolescents, une gestion pertinente et responsable du corps, de l'hygiène corporelle et sexuelle, de la sexualité et des relations interpersonnelles ». L'INIFRCF a choisi la stratégie d'infusion pédagogique<sup>7</sup> pour assurer le développement curriculaire au profit du milieu scolaire. En milieu extrascolaire les contenus

---

<sup>5</sup> Les informations de cette sous-partie sont essentiellement tirées de l' « Etude sur les effets de la charte de Bonnes Pratiques et autres initiatives de protection des élèves contre les abus sexuels au Bénin » (CIPCRE, 2022) d'une part, et d'autre part du « rapport d'activité de la Mise en œuvre de l'éducation à la santé sexuelle (ESS) en milieux scolaire et extrascolaire », (INIFRCF/ MESTFP, juin 2019) et des contributions apportées lors de l'atelier de restitution des résultats de l'évaluation finale interne assistée.

<sup>6</sup> Les informations relatives à cette initiative sont tirées du « rapport d'activité de la Mise en œuvre de l'éducation à la santé sexuelle (ESS) en milieux scolaire et extrascolaire », INIFRCF/ MESTFP, juin 2019 et des contributions apportées lors de l'atelier de restitution des résultats de l'évaluation finale interne assistée.

<sup>7</sup> La technique d'infusion permet d'introduire une ou plusieurs innovations pédagogiques dans des curricula, entre deux développements curriculaires. Cela évite de devoir réviser entièrement un curriculum à l'occasion de chaque prise en compte d'une innovation pédagogique. Dans le cas d'espèce, son utilisation a permis d'éviter de créer une nouvelle matière dénommée « Education à la Santé Sexuelle »

de formation ont été identifiés au cours d'un plaidoyer avec les jeunes et adolescents du milieu extrascolaire sous la forme de besoins exprimés par ces acteurs.

L'introduction de l'ESS en milieu scolaire et extrascolaire a été un vaste champ de développement curriculaire qui a mobilisé plusieurs acteurs. Cette initiative portée par le Gouvernement béninois avec l'appui des Pays-Bas, est désormais une réalité dans le système éducatif béninois formel, non formel et informel sous le leadership technique de l'INIFRCF avec l'appui de plusieurs partenaires. L'initiative a connu l'étape d'expérimentation et est actuellement à l'étape de mise à échelle progressive avec presque tous les établissements scolaires des départements de l'Alibori, de l'Atacora, de l'Atlantique et du Borgou.

5 / Il convient d'ajouter à ces initiatives, les mesures répressives prises et appliquées par l'Etat béninois notamment loi N° 2021 - 11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin. Cette loi interdit « toute liaison amoureuse entre un formateur ou un enseignant et son apprenant » et réprime tout abus sexuel. Elle attribue la répression de ces abus sexuels à la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET) pour plus de diligence dans la gestion des cas. De même, cette loi a habilité l'INF à se constituer partie civile dans les procédures relatives aux infractions commises à raison du sexe des personnes, sans qu'il puisse lui être opposé un défaut de qualité ou d'intérêt.

### 3.3 - Risques pour la réussite de l'action de développement

Le projet dans sa planification n'a pas occulté les risques possibles capables de nuire à l'action de développement. Des mesures d'atténuation et/ou de gestion ont été envisagées. Le tableau ci –après nous donne un bref aperçu de la situation.

*Tableau 2 : risques pour la réussite de l'action de développement*

N°	Risques	Dispositifs d'atténuation et/ou de gestion prévus	Situation lors de l'exécution du projet
1	Des troubles socio-politiques éventuels (élections présidentielles en 2021 et législatives en 2023, autres situations).	Face à un tel cas de figure, le CIPCRE-Bénin continuera de garder sa neutralité et de s'appuyer sur un travail à distance.	Les élections ont eu lieu. Le Bénin a connu des incidents post-électorales, lesquels n'ont pas entraîné de perturbations sur le projet.
2	Des mouvements de grève perturbant l'année scolaire.	Il a été envisagé de négocier avec les Répondants CBP et points focaux CBP pour démarrer les activités avec les élèves au cours des premiers mois de la rentrée scolaire et d'organiser un suivi permanent dans les départements ciblés.	Il n'y a pas eu de mouvement de grève. Les années scolaires n'ont pas été perturbées.

N°	Risques	Dispositifs d'atténuation et/ou de gestion prévus	Situation lors de l'exécution du projet
3	Des catastrophes naturelles ou sanitaires.	En cas de survenue, il sera élaboré un plan de riposte comme c'est le cas avec la covid-19	Rien à signaler. Il n'y a pas eu de catastrophe naturelle ou sanitaire ayant perturbé le projet.

Sources : données du projet et enquête juin-juillet 2024

**Au total, le projet s'est déroulé dans de bonnes conditions.**

## 4 - EVOLUTION DE LA PERFORMANCE DU PROMOTEUR ET DE SES PARTENAIRES

### 4.1 – Performance du Promoteur

L'Association KiRA qui fait office de promoteur du projet auprès du gouvernement allemand (BMZ) a assuré le suivi du projet en accompagnant son partenaire CIPCRE-Bénin tant au plan technique (par la CP/KiRA) et au plan de la gestion financière (le DE/KiRA). Chaque année, l'un et l'autre des deux acteurs de KiRA effectuent une mission au Bénin au cours de laquelle des séances sont tenues aussi bien avec l'équipe du CIPCRE-Bénin qu'avec des bénéficiaires. Par ailleurs, entre deux missions, KiRA intervient par des échanges réguliers par télécommunication (presqu'au quotidien) pour apporter son expertise technique principalement à l'élaboration des stratégies spécifiques de mise en œuvre du projet, les termes de référence des activités, la conception/rédaction de supports de communication et autres productions, ..., l'appréciation des rapports techniques et financiers. KiRA apporte à son partenaire CIPCRE divers conseils qui lui ont permis de guider en toute sécurité le bateau du projet P5913 vers le port.

### 4.2 – Performance des partenaires

Le Cercle International pour la Promotion de la Création (CIPCRE) est une ONG d'Ecologie et de Développement Holistique qui dispose d'un personnel spécialisé, expérimenté dont l'équipe dirigeante travaille depuis plus de 30 ans dans les domaines de l'agriculture durable, de l'environnement et de la protection de l'enfant. Dans ce dernier domaine, les compétences professionnelles démontrées sont exceptionnelles et l'engagement auprès de l'Etat et dans les réseaux et autres organisations de la société civile le propulse à la place d'une ONG à vocation sociale et à impact considérable. Cette performance est liée à la pertinence des actions de développement entreprises, à la capacité du personnel et à la confiance des partenaires (Gouvernement, PTF, OSC). C'est ainsi que le CIPCRE-Bénin est :

- impliqué par le Gouvernement au sein des divers organes multi-acteurs : Jury chargé d'appuyer le Comité d'Organisation du Jeu-Concours Droits et Devoirs des Enfants ; Commission Nationale des Droits de l'Enfant (CNDE) ; Comité National de Protection de l'Enfant et ses démembrés départementaux et communaux ; Comité National d'organisation de la Campagne Tolérance Zéro aux Pires Formes du Travail des enfants ; Comité Directeur National de Lutte contre le travail des Enfants (CDN) où il est Président de la Commission des Enfants Travailleurs Domestiques, etc.
- actif dans le réseautage de la société civile avec d'importants postes de responsabilités :

- ReSPESD : Membre du Conseil d'Administration (CA) où il occupe le poste de Responsable Communication et Plaidoyer, et désigné par le CA pour remplacer le Président qui a terminé ses deux mandats au sein de l'Autorité Centrale en matière d'Adoption Internationale (ACAIB) ;
- PANAMEB : Membre du Conseil d'Administration (CA) où il occupe le poste de Trésorier Général Adjoint ;
- Consortium/Redevabilité Droits de l'Enfant : Président du Conseil de Surveillance ;
- Comité de Promotion de l'Education Inclusive : Membre du Bureau National et Responsable de Groupe Thématique ;
- Etc.

Sous l'autorité du Directeur National, le personnel de mise en œuvre du projet de généralisation de la CBP conduit par le coordonnateur de projet et l'Assistant technique Gestionnaire de Bases de Données est constitué de cadres de niveau master et d'au moins la licence dans des domaines techniques et sociaux avec les expériences avérées selon le poste occupé. La même configuration se constate au niveau du personnel mis à disposition par les partenaires opérationnels que sont les 5 autres ONG de mise en œuvre (ASPAD, DEDRAS, KOZAP, MJCD et SONAGNON).

#### 4.2 - Autres changements au sein du promoteur et des partenaires de mise en œuvre

Il n'y a pas de changement majeur au sein du promoteur et des partenaires de mise en œuvre qui ait eu d'effets sur la mise en œuvre du projet.

## 5 - EFFICACITE EN MATIERE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

### 5.0 - Quelques éléments d'identification des personnes enquêtées

Il est proposé dans cette partie quelques éléments d'identification des personnes enquêtées. Globalement le niveau d'atteinte des cibles de l'enquête se présente comme suit :

Tableau 3 : répartition des personnes enquêtées

N°	Catégories d'enquêtés	Prévu		Réalisé	
		Nb	%	Nb	%
1	Elèves	400	100%	344	86%
2	Parents	100	100%	60	60%
3	Enseignants	100	100%	68	68%
	<b>Total au niveau National</b>	<b>600</b>	<b>100%</b>	<b>472</b>	<b>79%</b>

Source : enquête décembre 2024

Au total l'enquête a permis d'atteindre 344 élèves ; 68 enseignants et 60 parents d'élèves : soit 472 sur 600 prévus ce qui fait 79%.

#### Elèves

La répartition des 344 élèves se présente comme suit au niveau des départements

Tableau 4 : répartition des élèves enquêtés par département

Département	Fréquence	Pourcentage
ALIBORI	41	11,9
ATACORA	41	11,9
ATLANTIQUE	21	6,1
BORGOU	44	12,8
COLLINES	28	8,1
COUFFO	14	4,1
DONGA	20	5,8
LITTORAL	17	4,9
MONO	26	7,6
OUEME	34	9,9
PLATEAU	18	5,2
ZOU	40	11,6
Total	344	100,0

Source : enquête décembre 2024

Le graphique suivant exprime la répartition des élèves par département.

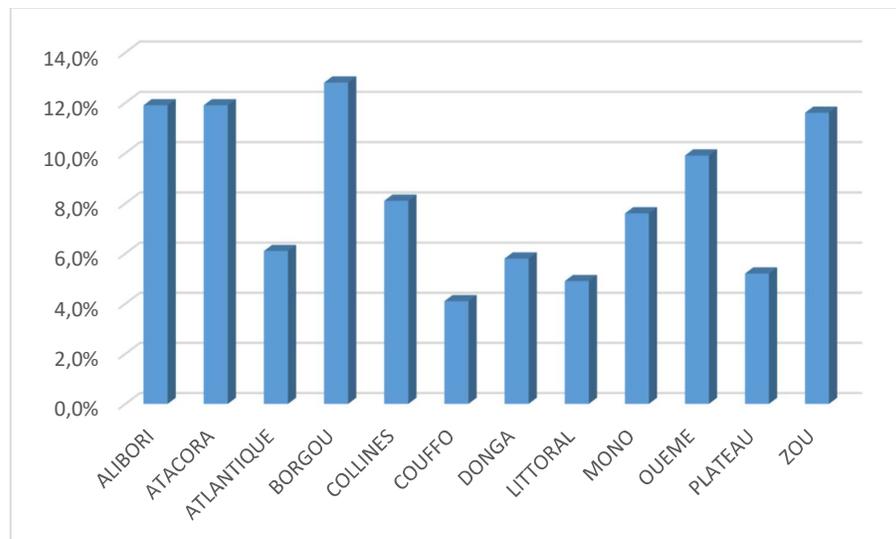


Figure 1 : répartition des élèves enquêtés par département

Du point de vue de la représentativité par sexe, le tableau et le graphique suivants nous situent

Tableau 5 : répartition des élèves par sexe

Sexe de l'enquêté	Fréquence	Pourcentage
Féminin	175	50,9

	Masculin	169	49,1
--	----------	-----	------

Source : enquête décembre 2024

Le graphique suivant exprime la répartition des élèves enquêtés par sexe

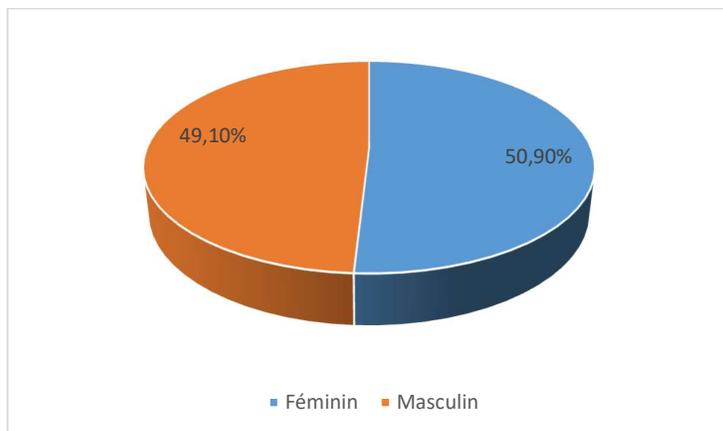


Figure 2 : répartition des élèves enquêtés par sexe

### **Parents d'élèves**

La répartition des parents d'élèves selon l'établissement fréquenté par leurs enfants se présente comme ci-après.

Tableau 6 : répartition des parents d'élève selon l'établissement fréquenté par leurs enfants

Etablissement fréquenté par les enfants du parent	Effectif	Pourcentage
Primaire	21	35,0%
Secondaire	42	70,0%

Source : enquête décembre 2024

**NB : C'est une question à choix multiple. Un parent peut avoir des enfants au primaire et au secondaire. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu la ligne de total.**

Le graphique suivant exprime la répartition des parents d'élèves selon l'établissement fréquenté par leurs enfants.

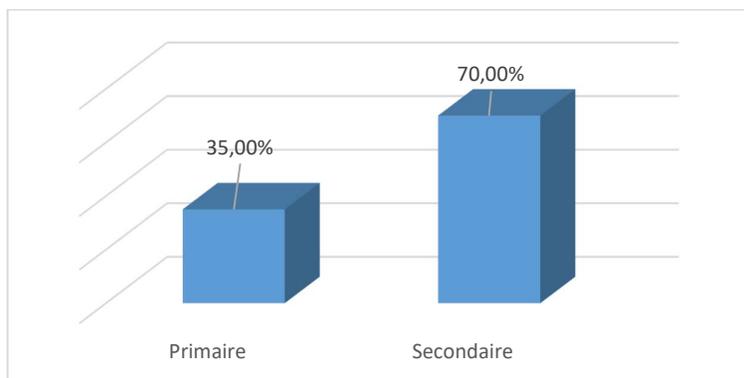


Figure 3 : répartition des parents d'élèves selon le niveau (cycle) d'étude de leurs enfants

Du point de vue de la représentativité par sexe, le tableau et le graphique suivants nous situent

Tableau 7 : répartition des parents enquêtés par sexe

Sexe du parent	Effectif	Pourcentage
Féminin	16	26,67%
Masculin	44	73,33%
<b>Total général</b>	<b>60</b>	<b>100,00%</b>

Source : enquête décembre 2024

Le graphique suivant exprime la répartition des parents enquêtés par sexe

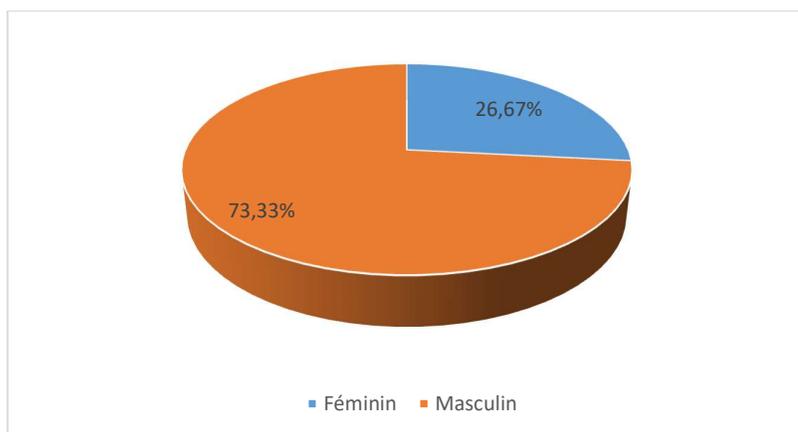


Figure 4 : répartition des parents enquêtés par sexe

### Enseignants

La répartition des enseignants selon le niveau (cycle) où ils enseignent se présente comme ci-après.

Tableau 8 : répartition des enseignants selon le niveau (cycle) où ils enseignent

Niveau/ cycle d'enseignement	Fréquence	Pourcentage
Primaire	17	25,0
Secondaire	51	75,0
Total	68	100,0

Source : enquête décembre 2024

Le graphique suivant exprime la répartition des enseignants selon le niveau (cycle) où ils enseignent.

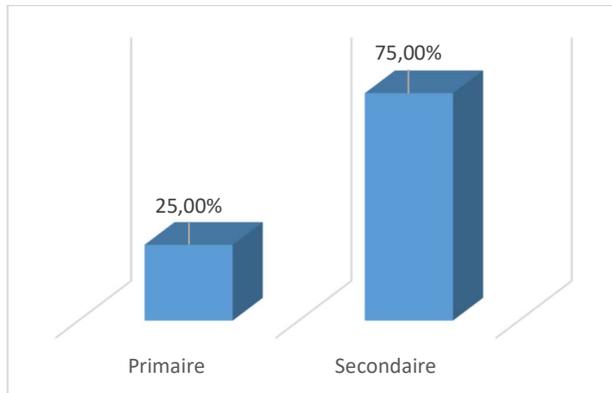


Figure 5 : répartition des enseignants selon le niveau (cycle) où ils enseignent

Du point de vue de la représentativité par sexe, le tableau et le graphique suivants nous situent

Tableau 9 : répartition des enseignants enquêtés par sexe

Sexe de l'enseignant	Fréquence	Pourcentage
Féminin	20	29,4
Masculin	48	70,6
Total	68	100,0

Source : enquête décembre 2024

Le graphique suivant exprime la répartition des enseignants enquêtés par sexe

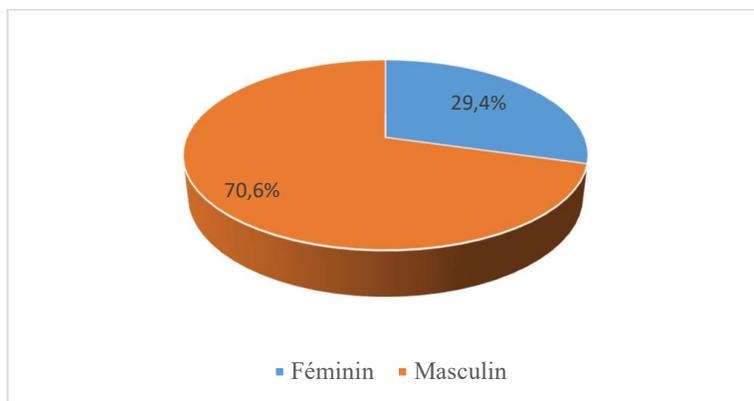


Figure 6 : répartition des enseignants enquêtés par sexe

### **Acteurs de mise en œuvre**

Il convient d'ajouter aux catégories présentées supra, les autres acteurs étatiques ou appartenant à des structures organisées. Concrètement, il s'agit des répondants et directeurs des structures techniques au niveau central des Ministères de l'enseignement ; des Points Focaux (PF) et Directeurs Départementaux ; des Comité de Veille (CdV) des établissements à suivi rapproché (ESR) ; des Pairs Educateurs formés ; et des Journalistes des radios partenaires.

L'effectif de ces acteurs qui ont été touchés est 62 au total et se répartit comme ci – après.

Tableau 10 : répartition par catégorie d'acteurs de mise en œuvre

Catégorie d'acteurs de mise en œuvre	Féminin	Masculin	Total
CdV des ESR	11	19	30
Journalistes des radios partenaires		2	2
PE formés	6	8	14
PF et Directeurs départementaux	4	9	13
Répondants et Directeurs des structures techniques	1	2	3
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>40</b>	<b>62</b>

Source : enquête juin-juillet 2024

La répartition par sexe de ces acteurs de mise en œuvre se présente comme ci – après.

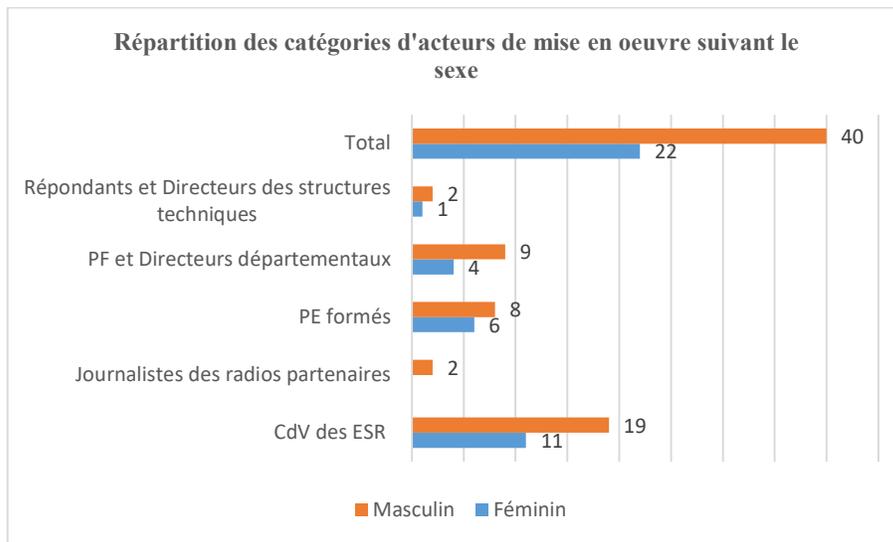


Figure 7 : répartition par catégorie d'acteurs de mise en œuvre et selon le sexe

Toutes les catégories d'acteurs ont été interrogées. En dehors de la catégorie des journalistes des radios partenaires, les deux sexes ont été représentés dans chaque catégorie. La répartition globale par sexe de l'ensemble des acteurs de mise en œuvre est nettement exprimée par le graphique ci-après.

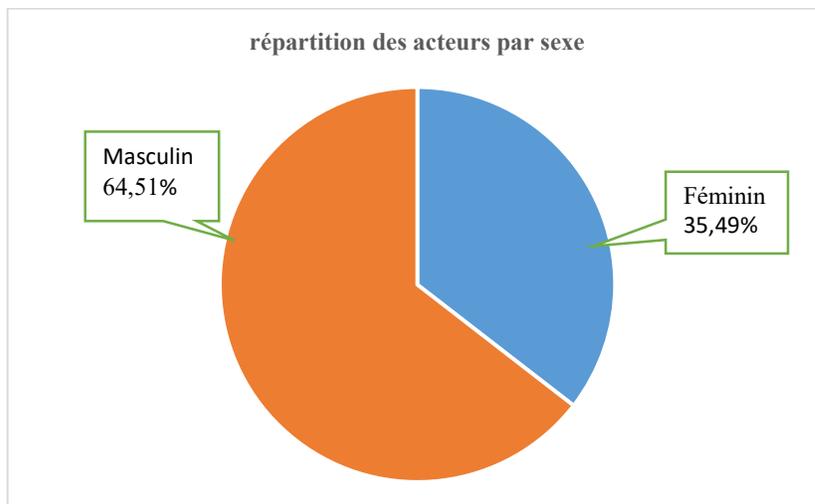


Figure 8 : répartition globale des acteurs de mise en œuvre selon le sexe

Il est remarqué que 64,51% (40) des acteurs de mise en œuvre interrogés sont de sexe masculin et 35,49% (22) de sexe féminin.

## 5.1 - Pertinence

### 5.1.1 - Conformité des objectifs avec les besoins des groupes cibles et avec les objectifs du donateur, du bénéficiaire de la subvention/du porteur de projet, des partenaires de mise en œuvre et, le cas échéant, du pays.

Il est important de préciser que d'après le champ lexical de BMZ, les différents statuts évoqués dans cette sous-rubrique se présentent ainsi qu'il suit :

- BMZ est le donateur,
- KiRA est le bénéficiaire de la subvention/ porteur de projet auprès de BMZ ;
- et CIPCRE-Bénin est le partenaire de mise en œuvre qui, sur accord et accompagnement technique de KiRA au début de projet, s'est associé 5 autres ONG de mise en œuvre.

#### ❖ **Les objectifs de l'action de développement**

Ils sont du point de vue technique clairement définis lors de la conception du projet. Il s'agit de :

*Objectif global* : Un environnement scolaire sûr et exempt de toute forme d'abus sexuels existe pour les élèves des douze départements du Bénin.

*Objectif du projet* : Une Charte de Bonnes Pratiques contre les violences sexuelles (CBP) est en cours d'introduction et de mise en pratique dans les écoles primaires et secondaires du Bénin.

*Objectifs spécifiques* : OS1. Aux niveaux central et décentralisé des ministères de l'éducation pour l'enseignement primaire et secondaire (MEMP et MESTFP), il existe des mécanismes concrets pour soutenir les écoles dans l'introduction et la mise en œuvre de la Charte de Bonnes Pratiques contre la violence sexuelle.

OS2. Les élèves du Bénin connaissent le contenu de la Charte de Bonnes Pratiques contre les violences sexuelles ainsi que les mécanismes d'autoprotection et de dénonciation.

OS3. Acteurs de la société civile (médias, comités de veille etc.) vulgarisent de manière compétente les contenus de la Charte de Bonnes Pratiques.

#### ❖ **Perceptions des objectifs du projet par les acteurs**

A ce niveau la préoccupation de l'évaluation était de savoir :

« *Quelles sont vos perceptions des objectifs visés par le Projet de généralisation de la CBP ?* »

Les réponses des acteurs de mise en œuvre peuvent être résumées comme suit :

- « réduire les cas de grossesses et d'abus sexuels en milieu scolaire ».
- « pérenniser les acquis et créer un environnement protecteur des enfants en milieu scolaire, c'est-à-dire maintenir et renforcer les mesures de protection des élèves ».
- « offrir un environnement serein pour les élèves, en particulier les filles, afin de favoriser leur épanouissement et leur réussite scolaire ».

- « La CBP vise à offrir un environnement serein pour les élèves filles pour l'épanouissement de leur étude, rassurer les parents que les enfants sont dans un environnement protecteur pour réussir les études » et vise aussi « la protection des élèves filles, leur maintien à l'école, l'amélioration des résultats et l'achèvement des cycles ».
- mettre en œuvre une stratégie efficace, un moyen concret pour mieux protéger les enfants contre les abus sexuels.
- protéger les enfants contre les prédateurs sexuels et pour assurer la sécurité des élèves dans l'environnement scolaire.
- « Généraliser la CBP est une bonne chose. C'est une belle initiative pour protéger nos enfants contre les prédateurs sexuels. Dans toutes les écoles et dans tous les collèges, il y a toujours des signes d'abus sexuels" et il faut "l'adoption et l'application de la CBP par tous les établissements scolaires du Bénin ».

Les perceptions des objectifs du projet de généralisation de la CBP par les acteurs de mise en œuvre montrent une compréhension claire et cohérente des objectifs définis à la base en se focalisant sur l'impact recherché sur la sécurité et le bien-être des élèves.

Après avoir clarifié la compréhension que ces acteurs ont des objectifs de l'action de développement, il a été évalué la conformité de ces objectifs avec les besoins des groupes cibles et des parties prenantes en présence.

#### ❖ Conformité des objectifs avec les besoins des groupes cibles

La préoccupation était de savoir :

*Dans quelle mesure les objectifs du projet étaient-ils conformes aux besoins des groupes cibles ?*

Les niveaux de conformité sont matérialisés par le graphique suivant :

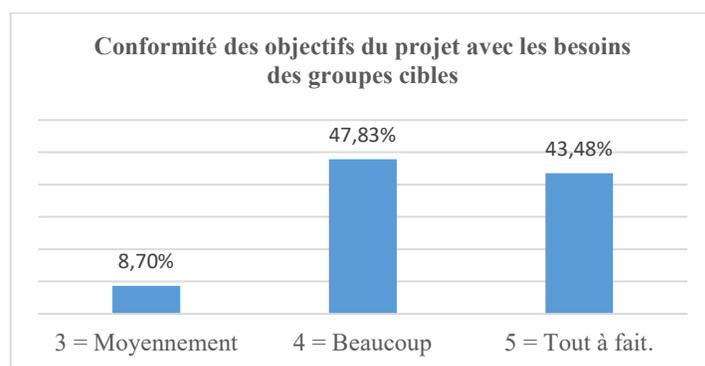


Figure 9 : niveau de conformité des objectifs du projet avec les besoins des groupes cibles

Selon les appréciations obtenues, 8,70% des acteurs de mise en œuvre interrogés trouvent que les objectifs du projet sont moyennement conformes au besoin des groupes cibles et 91,31% trouvent que c'est beaucoup ou tout à fait conformes. Les éléments clés mis en avant pour soutenir cette adéquation sont : la définition claire des objectifs, la détermination du rôle de chaque acteur, l'ampleur et la fréquence du phénomène des abus sexuels ("les abus sexuels étaient trop fréquents dans nos écoles. Il fallait un tel projet pour améliorer la situation des enfants"), la dégradation des mœurs, la vulnérabilité des enfants et la nécessité de les protéger pour leur permettre de progresser dans les études ("les enfants constituent la couche

vulnérable" et "les abus sexuels sont une menace pour l'avancement des enfants sur le plan scolaire").

**En résumé, au vu des réponses collectées, on peut en déduire que les objectifs du projet de généralisation de la CBP sont conformes aux besoins des groupes cibles.**

❖ **Conformité des objectifs avec les objectifs des partenaires de mise en œuvre (CIPCRE-Bénin et les 5 autres ONG de mise en œuvre)**

Les objectifs du projet en ce qui concerne le CIPCRE-Bénin entrent en ligne de compte pour l'axe Stratégique 2 (Promotion des Droits Humains) et le champ d'action (CA) 3 : Droits des enfants et autres personnes vulnérables, de son plan stratégique 2019-2025.

Les 5 autres ONG partenaires associées à la mise en œuvre sont des ONG qui interviennent dans le domaine de la protection et de l'éducation et sont des structures engagées dans la lutte contre les violences physiques, sexuelles et toute exploitation des enfants. Elles sont toutes membres du Réseau des Structures de Protection des Enfants en Situation (ReSPESD). L'action de développement, à travers les objectifs définis est en adéquation avec leur vision de protection de l'enfant, renforce et étend les actions qu'elles entreprennent dans la lutte contre les abus sexuels. La conformité des objectifs du projet avec les objectifs de ces partenaires de mise en œuvre est effective.

❖ **Conformité des objectifs aux besoins du Pays**

Dans quelle mesure les objectifs du projet étaient-ils conformes aux besoins du pays ?

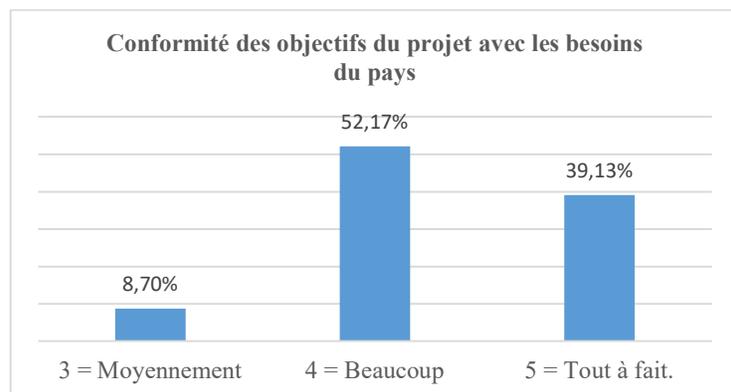


Figure 10 : niveau de conformité des objectifs du projet avec les besoins du pays

Pour l'adéquation entre les objectifs du projet et les besoins du pays, l'on constate que 8,70% des acteurs de mise en œuvre interrogés trouvent que les objectifs du projet sont moyennement conformes aux besoins du pays et 91,31% trouvent que c'est beaucoup ou tout à fait conforme. Les éléments clés mis en avant pour soutenir cette adéquation sont les suivants : responsabilité de l'Etat de sécuriser les milieux éducatifs pour une éducation de qualité (« l'Etat a besoin de rendre sûrs les milieux d'éducation des enfants afin que l'éducation donnée aux enfants soit de qualité »); contribution à la réalisation des objectifs du

développement durable (ODD) pour lesquels l'Etat s'est engagé (« *les objectifs de la charte des bonnes pratiques en milieu scolaire au Bénin sont conformes aux besoins du pays et contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable<sup>8</sup>* »); nécessité de travailler à augmenter le taux d'achèvement scolaire en particulier des filles; création d'un environnement favorable à l'apprentissage.

***En résumé les objectifs du projet de généralisation de la Charte de Bonnes Pratiques (CBP) sont perçus comme conformes aux besoins du pays. Ils répondent à des besoins réels et urgents de protection des élèves, en particulier des filles. Les objectifs sont alignés avec les priorités nationales de développement de l'éducation et de protection des enfants.***

### **5.1.2 - Adéquation de l'orientation et de la conception fondamentale de la politique de développement**

L'orientation et la conception fondamentale de la politique de développement, au cœur de l'action de développement, est adéquate à maints égards.

D'abord le projet est orienté droits de l'enfant et vise la protection et le bien-être de l'enfant, notamment de l'enfant en milieu scolaire en créant un environnement sécurisé et en donnant des ressources à l'enfant pour son autoprotection et à son entourage pour assurer la sécurisation. La conception est fondamentalement conforme au canevas du partenaire qui a été respecté. Par ailleurs, il faut noter que l'action développée a été fortement multi-acteurs et les activités sont conçues et se sont déroulées majoritairement de façon participative. Initiée par le CIPCRE, l'action a connu un portage important de l'Etat à travers les répondants et points focaux installés au niveau du MEMP et du MESTFP et leurs structures déconcentrées.

***En résumé, toutes ces stratégies et politique de développement mises en œuvre sont donc adéquates et montrent que CIPCRE a développé un dynamisme, une forte capacité de plaidoyer et un sens aigu de suivi.***

## **5.2 - Efficacité**

### **5.2.1 - Qualité de la planification de l'action de développement**

Dans quelle mesure la planification de ces actions était en adéquation avec vos réalités en tant qu'acteurs ?
---

La réponse à cette préoccupation est matérialisée par le graphique ci-après.

---

<sup>8</sup> Les ODD concernés principalement sont : ODD 4, ODD 5 et ODD 10.

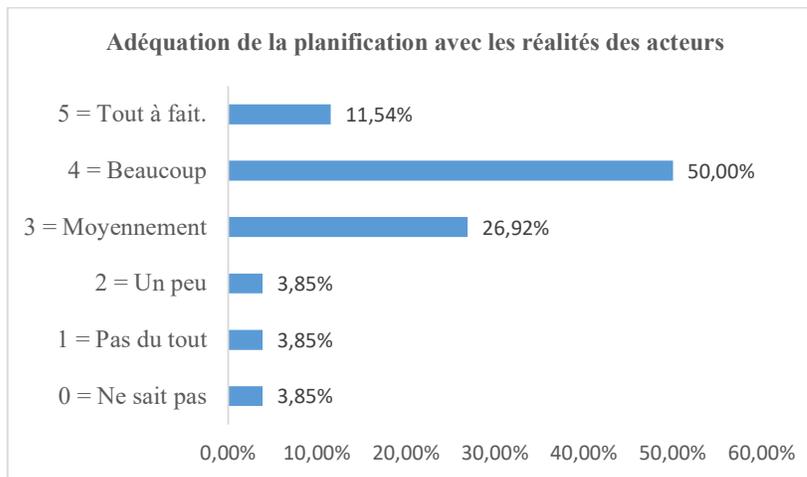


Figure 11 : adéquation de la planification avec les réalités des acteurs de mise en œuvre

Les réponses des participants à l'enquête, des acteurs de mise en œuvre montrent une variété de perceptions sur l'adéquation de la planification des actions avec leurs réalités en tant qu'acteurs. Les réponses sont classées en cinq catégories, allant de "Ne sait pas" à "Tout à fait".

Certains participants ont indiqué que la planification des actions **était un peu** en adéquation avec leurs réalités (3,85%). Les raisons principales évoquées sont « *la question du temps et le manque de moyens* ». Cette réponse souligne que, bien que des progrès aient été réalisés, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour atteindre pleinement les objectifs.

D'autres participants ont trouvé que la planification des actions **était moyennement** en adéquation avec leurs réalités (26,92%). Pour eux par exemple, "*concilier nos activités académiques et accompagner les élèves était difficile avec le temps disponible*". Cette réponse montre que les actions ont été réalisées, mais avec quelques difficultés. Des améliorations sont encore possibles.

D'autres encore ont exprimé que la planification des actions était beaucoup en adéquation avec leurs réalités (50%). Ces acteurs justifient qu'« *aucune partie de la communauté n'a été laissée de côté. La planification et le suivi ont été très efficaces* ». Cette réponse montre que les actions ont été bien planifiées et ont répondu aux besoins des acteurs.

Enfin, certains participants ont indiqué que la planification des actions était tout à fait en adéquation avec leurs réalités (11,54%). Par exemple, "*aucun acteur de la CBP n'empiète sur nos activités. C'est presque tout à fait en adéquation avec nos réalités en tant qu'acteurs*". Cette réponse montre que les actions ont été parfaitement alignées avec les besoins et les réalités des acteurs.

**En résumé, l'analyse et l'évaluation de la planification à travers les appréciations des participants à l'enquête montrent une variété de perceptions sur son adéquation avec les réalités des acteurs. La majorité des participants ont trouvé que les actions étaient un peu, moyennement, beaucoup ou tout à fait en adéquation avec leurs réalités. Les réponses montrent également que des ressources supplémentaires y compris le temps et une meilleure coordination avec tous les acteurs sont nécessaires pour atteindre pleinement les**

**objectifs. Une meilleure intégration des activités de la CBP comme activités scolaires restent à être développée par certains acteurs.**

### **5.2.2 - Qualité du système d'objectifs et des indicateurs**

Le système d'objectifs et d'indicateurs conçus à la planification a plusieurs caractéristiques qui témoignent de sa qualité. L'analyse des objectifs montre une cohérence et une logique de développement dans la planification. Ainsi, le but poursuivi est « Un environnement scolaire sûr et exempt de toute forme d'abus sexuels pour les élèves des douze départements du Bénin (*Objectif global*) ». Pour y parvenir, contribuer à l'effectivité de cet environnement, le Projet envisage « l'introduction et la mise en pratique de la CBP dans les écoles primaires et secondaire du Bénin (*Objectif du projet*) ». L'introduction et la mise en œuvre de cette CBP ne peut se réaliser sans un certain nombre d'acquis et de dispositifs. C'est ce que véhiculent les *objectifs spécifiques* qui sont au nombre de trois à savoir :

OS1 : Aux niveaux central et décentralisé des ministères de l'éducation pour l'enseignement primaire et secondaire (MEMP et MESTFP), il existe des mécanismes concrets pour soutenir les écoles dans l'introduction et la mise en œuvre de la Charte de Bonnes Pratiques contre la violence sexuelle.

OS2 : Les élèves du Bénin connaissent le contenu de la Charte de Bonnes Pratiques contre les violences sexuelles ainsi que les mécanismes d'autoprotection et de dénonciation.

OS3 : Les acteurs de la société civile (médias, comités de veille etc.) vulgarisent de manière compétente les contenus de la Charte de Bonnes Pratiques.

Ces trois objectifs spécifiques abordent les dispositifs stratégiques concrets indispensables, le renforcement et la pleine participation des élèves à la mise en œuvre puis enfin la communication efficace sur la CBP. Ils constituent un paquet pour « l'introduction et la mise en pratique de la CBP dans les écoles primaires et secondaires du Bénin ».

En ce qui concerne les indicateurs, ils sont de type quantitatif et qualitatif. Ils ont été formulés de façon qu'ils permettent d'apprécier facilement l'avancée ou l'atteinte des objectifs, les changements attendus. Ils sont donc objectivement vérifiables.

***En résumé le système d'objectifs et des indicateurs est cohérent et de bonne qualité.***

### **5.2.3 - Qualité de la mise en œuvre de l'action de développement**

La qualité de la mise en œuvre se mesure à travers les résultats obtenus et l'appréciation de ces résultats par les acteurs de mise en œuvre, les bénéficiaires (enfants, parents) et les enseignants.

❖ **Evaluation de la mise en œuvre à travers l'appréciation et la connaissance des acteurs et des bénéficiaires de la CBP**

Les TdR ont insisté sur l'évaluation de la connaissance de la CBP<sup>9</sup> par les différents acteurs. Nous commençons l'appréciation de la connaissance de la CBP par les différentes catégories de participants à cette évaluation.

### **Les acteurs de mise en œuvre**

La Charte de Bonnes Pratiques est largement perçue comme un ensemble d'engagements et de règles pris par les acteurs du milieu scolaire pour protéger les élèves, en particulier les filles, contre les abus sexuels. Elle est vue comme un instrument de protection et un outil de lutte contre les abus sexuels. La CBP est également considérée comme une convention locale qui implique toute la communauté scolaire. Quelques extraits des propos des acteurs de mise en œuvre attestent la définition et la compréhension qu'ils ont de la CBP.

- La CBP est « *l'ensemble d'engagements des acteurs du milieu scolaire pour assurer la protection des élèves contre toute forme d'abus sexuels* »
- « *la charte de bonne pratique en milieu scolaire au Bénin est un document qui vise à promouvoir un environnement scolaire sûr et protecteur, favorable à l'apprentissage pour tous les élèves en particulier les filles* ».
- « *la CBP est un outil important qui implique toute la communauté scolaire et dont l'application protège les élèves contre les abus sexuels* ».

### **Les bénéficiaires**

#### **Elèves**

100% des élèves interrogés ont entendu parler de la CBP à travers les assemblées Générales (AG), les formations, les sensibilisations et les interactions avec la Pairs Educateurs et les camarades. 90,4 % reconnaissent que la CBP a été adoptée dans leurs établissements Comme le signale le tableau ci-dessous

*Tableau 11 : adoption de la CBP par l'établissement selon les élèves*

<b>Réponses</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Ne sait pas	31	9,0
Non	2	0,6
Oui	311	90,4
Total	344	100,0

*Source : enquête décembre 2024*

#### **Parents**

Au niveau des parents interrogés, la majorité (88,33%) ont entendu parler de la CBP lors des visites à l'école, dans les médias, à travers les échanges avec leurs enfants, lors des réunions

<sup>9</sup> *Comme recommandation méthodique, il est suggéré que l'évaluation interne mette l'accent sur le vécu des acteurs à la base et l'engagement des responsables étatiques impliqués dans la généralisation de la CBP, sans oublier la connaissance de la Charte par ces acteurs (TDR évaluation Interne)*

parents-professeur. Les formations et les rencontres des parents d'élèves étaient aussi pour certains parents des circonstances dans lesquelles des échanges ont eu lieu sur la CBP.

*Tableau 12 : parents ayant entendu parler de la CBP*

Réponses	Effectif	Pourcentage
NON	7	11,67%
OUI	53	88,33%
<b>Total général</b>	<b>60</b>	<b>100,00%</b>

Source : enquête décembre 2024

### Les Enseignants

Ils ont tous entendu parler de la CBP : à l'école (55,9%), lors de l'AG d'adoption de la CBP (32,4%) dans les médias (8,8%) et dans d'autres circonstances (2,9%). Par ailleurs, 66,2% des enseignants interrogés ont reçu une formation sur la CBP comme le mentionne le tableau ci-après.

*Tableau 13 : enseignants ayant reçu une formation sur la Charte de Bonnes Pratiques*

Réponses		Fréquence	Pourcentage
	NON	23	33,8
	OUI	45	66,2
	Total	68	100,0

Source : enquête décembre 2024

Parmi les enseignants qui ont été formés, 42,22% trouvent que la formation est utile, 55,55 % trouvent que la formation est très utile. Seul 2,22% considèrent que cette formation est peu utile.

*Tableau 14 : évaluation de l'utilité de la formation sur la CBP par les enseignants*

Réponses		Fréquence	Pourcentage
	Peu utile	1	2,22
	Très utile	25	55,55
	Utile	19	42,22
	Total	45	100,0

Source : enquête décembre 2024

**Globalement, les acteurs de mise en œuvre, les élèves, les parents et les enseignants ont une bonne connaissance de la CBP surtout à travers diverses actions : les sensibilisations, les formations et aussi le processus d'adoption de la CBP.**

Par ailleurs, les bénéficiaires (enfants et parents) et les enseignants ont apprécié l'efficacité des actions menées par CIPCRE et ONG impliqués. **Evaluation de la mise en œuvre à travers l'appréciation de l'efficacité des actions menées par CIPCRE et les ONG impliquées.**

### Les bénéficiaires

#### Elèves

*Tableau 15 : appréciation de l'efficacité des actions menées par CIPCRE et les ONG impliquées, par les élèves*

Réponses		Fréquence	Pourcentage
	Ne sait pas	29	8,4
	Non	3	0,9
	Oui	312	90,7
	Total	344	100,0

Source : enquête décembre 2024

Selon l'enquête, 90,7 % des élèves interrogés trouvent que les actions de CIPCRE et des ONG impliquées dans leur établissement étaient efficaces. Ils ont émis quelques propos pour justifier cette efficacité : « *Oui car les actions de CIPCRE nous ont permis de connaître nos droits et nos devoirs et de pouvoir ainsi dit non face aux auteurs de cas de violences et abus* » ; « *Oui car les cas d'abus et de violence ont diminué* » et « *Nous avons assez de connaissance de nos droits et devoirs pour mieux nous protéger contre les agresseurs* » : « *Oui, nous ne craignons plus de dénoncer les tentatives d'abus et de harcèlement au sein de notre CEG* » et « *Les élèves sont épargnés des abus sexuels* »

#### Parents

*Tableau 16 : appréciation de l'efficacité des actions menées par CIPCRE et les ONG impliquées, par les parents*

Réponses	Effectif	Pourcentage
Ne sait pas	11	18,33%
Non	2	3,33%
Oui	47	78,33%
<b>Total général</b>	<b>60</b>	<b>100,00%</b>

Source : enquête décembre 2024

Les parents (78,33%) trouvent que les actions menées par CIPCRE et les ONG impliquées étaient efficaces. Les constats pour justifier cette efficacité étaient : « *Les taux d'abus sexuels*

et de violences faites sont en train de baisser. » ; « Depuis 4 ans avec l'aide des ONG et l'implication des parents d'élèves nous n'avons plus de cas d'abus sexuels sur les élèves. » ; « Un changement comportemental observé chez les élèves. »

Cependant 18,33% parmi les parents interrogés disent qu'ils ne savent pas si les actions étaient efficaces ; les raisons évoquées sont les suivantes : « Comme nous on n'est pas vraiment impliqué dans la gestion de l'établissement on ne peut pas savoir. » ; « Je ne suis pas à l'école avec eux pour savoir mais j'entends les enfants parler de Charte de bonnes pratiques ».

### **Enseignants**

*Tableau 17 : appréciation de l'efficacité des actions menées par CIPCRE et les ONG impliquées par les enseignants*

Réponses		Fréquence	Pourcentage
	Ne sait pas	7	10,3
	Non	3	4,4
	Oui	58	85,3
	Total	68	100,0

Source : enquête décembre 2024

La majorité des enseignants (85,3%) trouvent que les actions menées par les ONG étaient efficaces.

***En résumé, selon les participants à l'enquête, en l'occurrence les élèves, les parents et les enseignants, les actions menées par CIPCRE et les ONG semblent avoir eu un impact positif sur la réduction des violences et des abus sexuels en milieu scolaire, ainsi que sur le changement de comportement des élèves et des enseignants. Cependant, il existe des possibilités d'amélioration en termes de communication et d'inclusion de tous les acteurs pour une efficacité encore plus grande de ces actions.***

Toujours concernant la qualité de la mise en œuvre de l'action de développement, l'adéquation de la stratégie de mise en œuvre a été scrutée.

#### **❖ Adéquation de la stratégie de mise en œuvre pour l'atteinte des objectifs**

**Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du projet était adéquate pour l'atteinte des objectifs ?**

Les acteurs de mise en œuvre ont donné leur appréciation sur l'adéquation de la stratégie impulsée par les managers du projet.

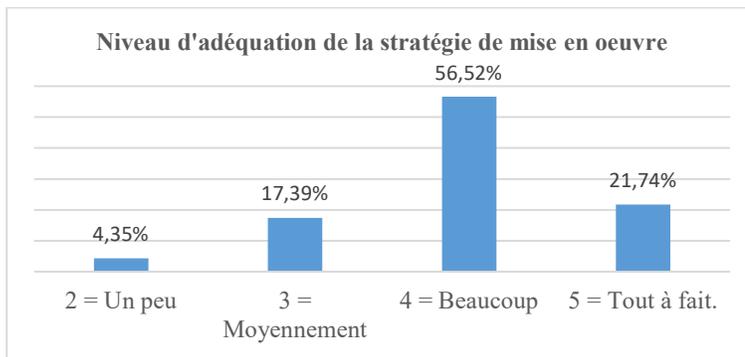


Figure 12 : niveau d'adéquation de la stratégie de mise en oeuvre

Les réponses des participants montrent une perception globalement positive de la stratégie de mise en oeuvre du projet de généralisation de la Charte de bonne pratique (CBP). Plusieurs aspects clés de la stratégie sont mis en avant par les acteurs de mise en oeuvre, soulignant son adéquation pour atteindre les objectifs fixés. Il s'agit de :

- **la responsabilisation et l'implication** des acteurs qui ont créé un environnement de collaboration et de mobilisation indispensable à l'atteinte des objectifs ;
- **l'adéquation de la stratégie aux réalités du terrain**, en ceci qu'elle est bien adaptée aux besoins et aux contextes locaux ;
- **la sensibilisation et le renforcement des capacités** ;
- **l'appropriation et l'adoption de la CBP** qui constituent des étapes importantes ;
- **le Suivi et l'évaluation** qui sont également des aspects importants de la stratégie ;
- **l'impact positif** : il y a eu des changements concrets. Pour les acteurs de mise en oeuvre, « *la fréquence des abus dans les écoles est en chute. C'est devenu une exception. Le processus de traitement des cas est rapide* ».

Par ailleurs, **certains défis** ont été évoqués par certains acteurs. Il s'agit par exemple de l'« *insuffisance de suivi de l'adoption effective de la CBP et des activités des membres de comité de veille* ». En la matière il importe alors de penser à des améliorations pour une application effective de la CBP par tous les établissements et un suivi permanent et surtout de proximité.

***En résumé, la stratégie de mise en oeuvre du projet de généralisation de la Charte de Bonnes Pratiques (CBP) est perçue comme adéquate pour l'atteinte des objectifs. Elle a permis d'impliquer tous les acteurs du système éducatif, de responsabiliser les divers acteurs concernés et les bénéficiaires (élèves, parents), et de mettre en place des mécanismes de sensibilisation, de renforcement des capacités et de protection. La stratégie a également favorisé l'appropriation et l'adoption de la CBP par les établissements, surtout ceux à suivi rapproché (ESR). La mise en oeuvre a été dans l'ensemble dynamique, participative et de bonne qualité.***

***Néanmoins, il importe de préciser que par rapport à la qualité de mise en oeuvre de l'action de développement, la couverture des zones d'intervention par les RR a été un peu plus éprouvante. La distance d'une localité à l'autre est souvent très élevée surtout dans la région***

**du Nord du pays. Ceci a engendré des performances qui auraient pu être meilleures que ce qui a été enregistré... On aurait pu déployer plus de RR sur le terrain, ce qui n'était pas faisable à cause des moyens financiers limités mis à disposition. Pour les prochaines planifications, cette situation devra être bien prise en compte.**

#### **5.2.4 - Motivation, appropriation et légitimité du partenaire de mise en œuvre du projet**

Le projet « Renforcement de la protection effective des élèves contre les abus sexuels par la généralisation de la Charte de Bonnes Pratiques aux établissements scolaires primaires et secondaires sur l'étendue nationale au Bénin » connu sous le nom court de "projet de généralisation de la CBP" est une initiative de l'ONG CIPCRE. La CBP a été expérimentée dans des zones de concentration de CIPCRE avant d'être généralisée sur toute l'étendue du territoire, en réponse aux problèmes d'abus sexuels constatés dans les établissements scolaires et qui nuisent aux enfants notamment les filles. Le CIPCRE a développé des capacités et compétences pour conduire ce type de projet en étroite collaboration avec les autorités de l'Etat en charge de l'éducation et de la protection.

Présentement le projet s'inscrit au champ d'action CA3 du plan stratégique 2019-2025 de l'organisation intitulé « Droit des enfants et autres personnes vulnérables (DEPeV) ». Les différentes actions du CIPCRE dans le domaine des droits de l'enfant sont accueillies et reçoivent un écho favorable de la part des autorités gouvernementales des secteurs d'éducation et de protection qui ne cessent de le féliciter, de l'encourager et surtout de lui faciliter ses actions qu'elles considèrent souvent comme un appui nécessaire voire indispensable. Les approches de management assez participatives du CIPCRE sont très souvent bien appréciées par les autorités étatiques et les partenaires de mise en œuvre avec qui il travaille. Il en est de même pour ses efforts dans le sens de la promotion du travail en réseau ou en consortium pour une meilleure protection des droits de l'enfant au Bénin.

#### **5.2.5 - Qualité du pilotage de l'action de développement**

Le pilotage de l'action de développement s'enracine déjà dans la qualité de sa planification. C'est à ce niveau qu'est clarifié le rôle de chaque acteur et puis après, il faut ajouter l'exercice effectif de ce rôle et la coordination nationale.

##### **❖ Rôle des acteurs**

**Ce rôle est défini par catégorie d'acteurs ; la question principale est :**

Quel est votre rôle dans l'atteinte des objectifs ?
---

Les rôles des différents acteurs dans l'atteinte des objectifs du Projet de généralisation de la Charte de Bonnes Pratiques (CBP) sont variés et complémentaires. Les réponses montrent une implication active et diversifiée des acteurs, chacun apportant une contribution spécifique à la mise en œuvre et au succès du projet.

##### **Répondants et Directeurs des structures techniques étatiques**

Les répondants et Directeurs des structures techniques jouent un rôle de supervision et de suivi. Pour un répondant, c'est « *superviser l'adoption de la CBP dans les établissements scolaires ; vérifier l'effectivité de l'adoption de la CBP et la mise en place des comités de veille*

*dans chaque établissement ; recueillir et traiter les plaintes et les activités des membres de comité de veille ; participer à la formation des membres de comité de veille ».*

Un autre répondant souligne l'importance de l'accompagnement et du conseil : *« Le répondant a des collaborateurs qui sont les points focaux dans tous les départements qui lui permettent de faciliter le partage des informations dans les deux sens (des autorités vers les acteurs, et des acteurs vers les autorités). Il conseille les acteurs (PF, DDEMP, CP, etc.) en face de la gestion des cas et assure aussi leur formation ».*

Le rôle de supervision et de suivi est essentiel pour garantir que la CBP est correctement mise en œuvre. Celui de facilitateur est crucial pour assurer la communication et la coordination entre les différentes parties prenantes.

### **PF et Directeurs départementaux**

Les PF et Directeurs départementaux jouent un rôle clé dans la coordination et la supervision de l'adoption de la CBP par les établissements dans le département. C'est le sens du témoignage d'un parmi eux : *« je joue un rôle de facilitateur. Je suis le point focal primaire ; en collaboration avec l'ONG CIPCRE Bénin et les autres ONG de mise en œuvre du projet, je facilite la connexion entre leurs représentants et les écoles à la base. Je fais régulièrement des descentes avec le représentant de CIPCRE Bénin pour faire des suivis dans les écoles ».* Ce rôle de facilitateur est important pour assurer la communication et la coordination entre les différentes parties prenantes au projet au niveau départemental.

### **CdV des ESR**

Les CdV des écoles à suivi rapproché (ESR) jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre des activités. Les réponses obtenues montrent qu'ils sont là pour *« coordonner les activités de la CBP dans le collège ».* D'autres affirment : *« nous élaborons un plan d'actions dont la mise en œuvre contribue à créer un environnement protecteur ».* *« Nous faisons l'accompagnement de l'ONG et la veille citoyenne en vue de la protection des enfants »* et *« notre rôle est la mise en œuvre des activités comme la sensibilisation ».*

Toutes ces réponses montrent que les CdV des ESR sont activement impliqués dans la planification et la mise en œuvre des activités de la CBP.

### **PE formés**

Les PE formés jouent un rôle actif dans la sensibilisation de leurs camarades élèves. C'est ce que révèlent leurs différents témoignages : *« nous devons sensibiliser nos camarades »* et *« nous avons aidé à sensibiliser nos camarades élèves ».* C'est la preuve que les élèves eux-mêmes sont impliqués dans la promotion de la CBP et la protection de leurs camarades.

### **Journalistes des radios partenaires**

Pour les journalistes, il s'agit de *« sensibiliser et de vulgariser les textes »* et de faire de la *« communication autour de la question de l'abus sexuel ».* Ceux – ci, jouent un rôle clé dans la communication et la vulgarisation des textes, de la CBP. Il s'agit d'actions pour informer et sensibiliser le public sur l'importance de la CBP et les mesures de protection des élèves. C'est grâce aux émissions radio – diffusées que certaines personnes ont été informées de l'existence de la CBP.

**En résumé, la clarification du rôle de chaque acteur a son intérêt pour l'action de développement et son pilotage. Les rôles des différents acteurs dans l'atteinte des objectifs du Projet de généralisation de la CBP sont variés et complémentaires. Tous ces rôles sont essentiels pour garantir que la CBP est correctement mise en œuvre. Les réponses montrent une implication active et diversifiée des acteurs, chacun apportant une contribution spécifique à la mise en œuvre et au succès du projet.**

❖ **La coordination au niveau national de l'action de développement**

L'Equipe managériale de pilotage de l'action de développement est composée du Directeur National (DN), du Coordonnateur du projet, de l'ATGBD, du Comptable, des Référents régionaux (RR) pour ce qui concerne le projet, et du répondant au Niveau du MEMP et du MESTFP en ce qui concerne les ministères sectoriels. Il y a donc eu en réalité un co-pilotage. Les ateliers de planification, les formations, le suivi de l'action sont réalisés par CIPCRE en étroite collaboration avec les ministères en charge de l'éducation. Le pilotage a été très participatif. Le DN veille à ce que tout se passe bien et est au cœur des plaidoyers, le coordonnateur assure la coordination en fonction de la planification et élabore les rapports pour rendre compte de l'évolution du projet au Partenaire KiRA.

Il faut cependant réaliser que par rapport au management de l'action, le co-pilotage avec les acteurs institutionnels a été un peu difficile du fait des ressources financières limitées qui n'ont pas permis d'associer comme cela se doit, les acteurs étatiques au suivi régulier des activités sur le terrain ; ce que ces acteurs ont parfois déploré puisque le budget de l'Etat ne leur a pas permis de le faire subséquemment. Des stratégies ont été quand même trouvées pour les associer autant que faire se peut. Pour les futures actions, un accent particulier devra être accordé à cet aspect de la collaboration avec l'Etat.

**5.2.6 - Réalisation des objectifs**

L'évaluation interne apprécie la réalisation à deux niveaux : les données que nous fournissent les rapports d'activités et l'appréciation directe des personnes enquêtées (acteurs et bénéficiaires).

APPRECIATION DE LA REALISATION DES OBJECTIFS SELON LE SUIVI (RAPPORT D'ACTIVITES)

*Tableau 18 : réalisation des objectifs selon le suivi du projet*

N°	Indicateurs (Situation prévue en fin de projet)	Niveau de réalisation	Observations
<b>Objectif du projet : Une Charte de Bonnes Pratiques contre les violences sexuelles (CBP) est en cours d'introduction et de mise en pratique dans les écoles primaires et secondaires du Bénin.</b>			
1	465 écoles primaires et 786 écoles secondaires dans les 12 départements du Bénin ont adopté une Charte de Bonnes Pratiques	<b>465 écoles primaires et 786 collèges</b> à suivi rapproché ont adopté la CBP et mis en place leur comité de veille, dans les 2 sous-secteurs et dans les 12 départements. Au total, le nombre d'établissements ayant adopté la	<b>Atteint à 100%</b>

N°	Indicateurs (Situation prévue en fin de projet)	Niveau de réalisation	Observations
	contre les violences sexuelles en milieu scolaire. <sup>10</sup>	CBP depuis le début du projet est de 4987 écoles primaires et 857 collèges sur l'étendue nationale.	
2	Au moins 70 % des élèves interrogés disent se sentir à l'abri du harcèlement et de la violence sexuelle dans leur établissement. (Enquête de fin de projet.)	<b>73,46 %</b> des élèves interrogés ont dit se sentir à l'abri du harcèlement et de la violence sexuelle dans leur établissement. Le taux de début de projet est de 59,24 % en 2022 après une enquête réalisée auprès de 1200 élèves dans les 12 départements. Le même sondage a été réalisé en décembre 2024 auprès de 1247 élèves dans les 12 départements. Le taux atteint est de 73,46% <sup>11</sup>	<b>Atteint à 104,94 %</b>
3	A la fin du projet, les grossesses précoces chez les élèves ont diminué de 50% par rapport à l'année scolaire 2020-21. (La base de référence pour cette année est déterminée en début et le nombre est de 2 064 pour le Secondaire).	La diminution de cas de grossesse par rapport au début du projet est de <b>43,94%</b> . En 2023, les grossesses précoces chez les élèves <b>ont diminué de 35,66 % par rapport au début du projet</b> . En effet, le nombre de grossesses enregistrées en 2022-2023 est de 1.328 pour le secondaire En 2023-2024, le nombre de cas de grossesse est de 1157 <sup>12</sup> .	<b>Atteint à 87,88 %</b>
4	75 % des comités de veille sont actifs avec des initiatives concrètes chaque année pour renforcer la protection des enfants dans leurs communautés.	<b>100%</b> des comités de veille dans les écoles primaires (465) et secondaires (786) à suivi rapproché sont actifs. Les autres établissements ayant adopté au primaire (4522) et au secondaire (71) prennent aussi des initiatives concrètes : les sensibilisations, la veille permanente et l'alerte.	<b>Atteint à 133,33 %</b>
<b>Objectifs spécifiques ou sous-objectifs 1 : 1. Aux niveaux central et décentralisé des ministères de l'éducation pour l'enseignement primaire et secondaire (MEMP et MESTFP), il existe des mécanismes concrets pour soutenir les écoles dans l'introduction et la mise en œuvre de la Charte de Bonnes Pratiques contre la violence sexuelle.</b>			

<sup>10</sup> Cela correspond au nombre d'écoles faisant l'objet d'une surveillance directe et étroite, plus le nombre de chartes déjà en place. On suppose que de nombreuses autres écoles introduiront une charte de bonnes pratiques. Cet objectif est donc un chiffre minimum à garantir par le suivi.

<sup>11</sup> Un rapport du sondage de fin de projet réalisé existe et peut être consulté pour avoir tous les détails.

<sup>12</sup> Les statistiques des 4 dernières années scolaires sont fournies par l'INIFRCF.

N°	Indicateurs (Situation prévue en fin de projet)	Niveau de réalisation	Observations
5	Au niveau national et départemental des deux ministères de l'éducation du Bénin, il existe un responsable technique et un organisme responsable qui suit l'application de la Charte de Bonnes Pratiques dans les écoles.	Au niveau national, il existe : 1 responsable (Répondant technique et un organisme responsable de l'application de la CBP. Direction de l'Enseignement Primaire (DEP) pour le MEMP et l'INIFRCF pour le MESTFP. Ces 2 structures et les Répondants continuent d'accompagner administrativement et techniquement les activités et de faire leur suivi.	<b>Atteint à 100 %</b>
6	Pour les écoles primaires, des statistiques consolidées sur les grossesses précoces, les mariages précoces et les cas de violence sexuelle sont disponibles sur une base trimestrielle et sont publiées par le ministère de l'enseignement primaire (MEMP), par exemple sur son site web	Au primaire, la plateforme est disponible (StatEMP) et remplie par les directeurs d'école. Reste à avoir le lien pour la possibilité de contrôle.	<b>Atteint à 100 %</b>
<b>Objectifs spécifiques ou sous-objectifs 2 : Les élèves du Bénin connaissent le contenu de la Charte de Bonnes Pratiques contre les violences sexuelles ainsi que les mécanismes d'autoprotection et de dénonciation</b>			
7	4 000 nouveaux jeunes pairs éducateurs (dont 2 000 filles) connaissent les mécanismes de protection et de plainte et sont en mesure de transmettre ces connaissances à leurs camarades.	4 057 PE nouveaux (dont 2 158 filles) formés connaissent le contenu de la CBP, ont élaboré leur PA qu'ils ont exécuté à travers les restitutions à leurs camarades et les sensibilisations qu'ils ont organisées.	<b>Atteint à 101,42 %</b>
8	Dans 550 écoles secondaires et 230 écoles primaires qui ont adopté une Charte de Bonnes Pratiques contre la violence sexuelle, il existe des mécanismes concrets de prévention et de dénonciation de la violence (comités de veille, boîtes à plaintes, confidentes, discussions régulièrement animées sur le sujet, etc.)	Dans 550 écoles secondaires et 230 écoles primaires soit <b>100% d'établissements suivis</b> , il existe des comités de veille et autres espaces mixtes de discussions sur les abus et violences sexuels et l'existence des boîtes à plaintes dans les Meilleurs Etablissements Protectors des Enfants (MEPE) et autres. Il en est de même dans les autres établissements secondaires (307) et primaires (4757) qui ont adopté la CBP.	<b>Atteint à 100 %</b>

N°	Indicateurs (Situation prévue en fin de projet)	Niveau de réalisation	Observations
<b>Objectifs spécifiques ou sous-objectifs 3 : Acteurs de la société civile (médias, comités de veille etc.) vulgarisent de manière compétente les contenus de la Charte de Bonnes Pratiques.</b>			
9	60 professionnels des médias spécialisés sur les thématiques de l'éducation et des droits de l'enfant, connaissent les contenus de la Charte de Bonnes Pratiques et leur propre rôle pour sa promotion.	60 professionnels des médias spécialisés en éducation et en protection des enfants dont 18 femmes, ( <b>soit un taux de 100%</b> ) ont été formés à nouveau. Ils ont pris quelques initiatives. 12 d'entre eux avaient organisé de leur propre chef des émissions radio pour conscientiser la population.	<b>Atteint à 100 %</b>
10	Au moins 32.000 parents sont informés sur les contenus de la Charte de Bonnes Pratiques et des mécanismes concrets pour protéger leurs enfants contre les violences sexuelles (à travers les émissions radios spécifiques).	62.846 parents d'élèves dans les établissements ayant adopté la CBP et les communautés environnantes (dans les villages), ont été sensibilisés sur leur rôle pour la veille permanente et le maintien des enfants à l'école. Comme moyens utilisés, il y a les échanges, l'auto-surveillance et la dénonciation des cas.	<b>Atteint à 196,39%</b>
11	Dans 450 des comités de veille existants, des représentants d'associations de parents d'élèves, des vendeuses et d'autres membres du personnel scolaire font partie des membres. À ce titre, ils sont conscients de leur rôle dans la protection des enfants.	Dans <b>450 comités de veille</b> des 2 sous-secteurs de l'enseignement, il existe des parents d'élèves, vendeuses, membres du personnel, membres des comités de veille, qui sont sensibilisés. Ils jouent de plus en plus leurs rôles au sein desdits comités.	<b>Atteint à 100 %</b>

Sources : enquête juin-juillet 2024 et enquête décembre 2024

**En résumé, l'atteinte des objectifs à travers la réalisation des indicateurs peut être qualifiée de bonne.**

En plus de ce niveau de réalisation des objectifs selon le suivi rapporté, l'évaluation interne s'est intéressée aux appréciations des acteurs et bénéficiaires sur la réalisation des objectifs.

APPRECIATION DE LA REALISATION DES OBJECTIFS PAR LES ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE ET LES BENEFICIAIRES

❖ **Acteurs de mise en œuvre**

**Appréciation de la réalisation des objectifs par les acteurs**

Dans quelle mesure les objectifs du projet ont-ils été atteints ?
---

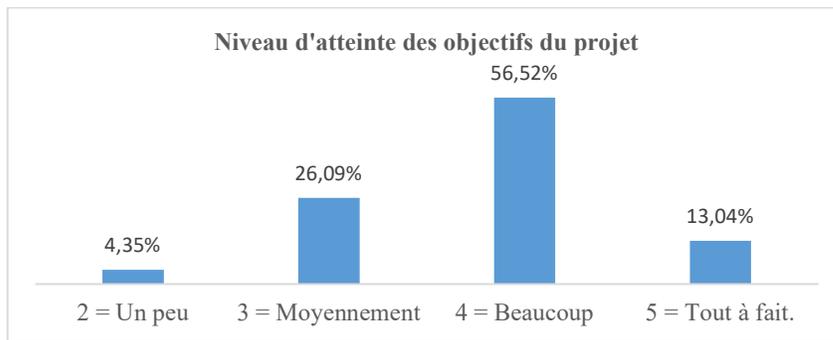


Figure 13 : niveau d'atteinte des objectifs selon les acteurs

Selon la majorité des acteurs les objectifs du projet ont été atteints dans une grande mesure : moyennement (26,09%), beaucoup (56,52%), et tout à fait (13,04%). Nous retenons quelques éléments sur lesquels ils fondent leurs appréciations.

- « Amélioration des statistiques et réduction des cas d'abus sexuel en milieu scolaire » ;
- « L'absence de grossesses est une preuve que le phénomène recule. Les actions doivent être renforcées pour maintenir ce résultat » ;
- « Grâce à l'adoption de la CBP dans les écoles, les acteurs de l'école ont pris conscience et savent désormais qu'ils sont exposés à la prison. La persévérance des membres du comité a permis d'atteindre ces résultats » ;
- « L'adoption de la CBP est faite par la plupart des écoles. Les écoliers, surtout les filles, se préoccupent davantage de leur avenir » ;
- « Les diminutions des cas d'abus surtout ceux provenant des enseignants » ;
- « Les élèves connaissent l'existence de la CBP et les mécanismes de plainte » ;
- « Même si tous les objectifs du projet ne sont pas encore atteints, les cas d'abus sexuel sur les élèves qu'on entendait auparavant ont considérablement diminué » ;
- « Sur le territoire béninois aujourd'hui il y a une amélioration du bien-être et la sécurité des élèves » ;
- « Aujourd'hui aucun enseignant ne dira qu'il n'a jamais entendu parler de la CBP dans le littoral » ;
- « Même si l'application de la CBP pour certaines personnes n'est pas encore compréhensible, lorsque vous arrivez dans un établissement scolaire aujourd'hui et que vous parlez de la Charte des Bonnes Pratiques, automatiquement les gens comprennent » ;
- « Tous les acteurs ont respecté leurs engagements ».

**En résumé, les résultats clés et impacts observés dans le cadre spécifique de la mise en œuvre de la CBP montrent une perception globalement positive de la conformité des objectifs du projet aux besoins des groupes cibles. La CBP a permis une réduction des cas d'abus sexuels en milieu scolaire, une sensibilisation et une responsabilisation des acteurs, une augmentation des dénonciations, une amélioration de la sécurité et du bien-être des élèves, une réduction des violences sexuelles et du harcèlement, une promotion du dialogue parents-enfants, une appropriation des textes par la population, Bref, un impact positif sur la vie scolaire, ce qui montre que les efforts déployés portent leurs fruits.**

Les acteurs se sont prononcés aussi sur les facteurs et conditions qui ont favorisé l'obtention des résultats.

### **Appréciation des facteurs et conditions ayant contribué aux résultats obtenus**

Quels sont les éléments clés (à tous les niveaux) qui ont contribué à ces résultats obtenus ?

Les éléments essentiels évoqués par les acteurs sont :

- « les dénonciations, la protection des victimes et des dénonciateurs, l'implication des autorités à divers niveaux » ;
- « l'engagement des acteurs, notamment les membres des comités de veille - Il reste encore à faire pour atteindre tous les objectifs du projet » ;
- « la détermination et la sensibilisation des uns et des autres » ;
- « le suivi fait par les différents acteurs (point focal, Référent Régional) de mise en œuvre du projet » ;
- « l'engagement des membres du comité de veille et la sensibilisation permanente ont permis d'atteindre ces résultats » ;
- « les comités de veille, les PE, surtout le concours meilleur CBP, les séances de sensibilisation des enseignants par la direction » ;
- « les séances de sensibilisation, les formations, les appuis techniques, le plaidoyer, l'implication des acteurs de l'éducation... » ;
- « Nous pouvons parler de la participation des surveillants généraux, les questions de référence et les séances que nous avons organisées. » ;
- « La Sensibilisation et l'implication des membres du CdV, les formations et le Suivi régulier et de proximité » ;
- « la synergie d'action. Il y a eu une bonne synergie d'action des acteurs à tous les niveaux, la vulgarisation de la CBP, son adoption et la mise en place des comités de veille ».

Le suivi a été évoqué plusieurs fois par les acteurs. Il a contribué à l'atteinte des objectifs dans une grande mesure comme l'indique le graphique suivant : moyennement (15,38%), beaucoup (53,85%), tout à fait (26,92%)

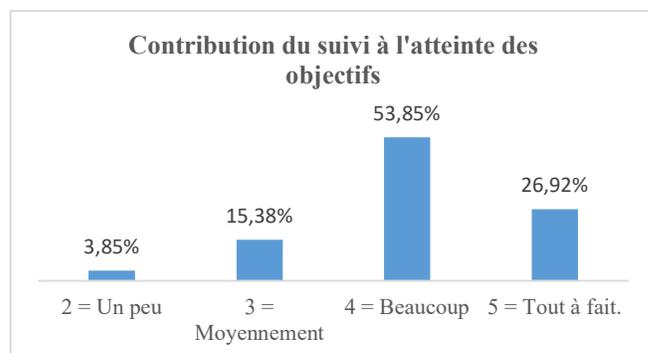


Figure 14 : contribution du suivi à l'atteinte des objectifs

### ❖ Bénéficiaires

Au niveau des bénéficiaires (élèves, parents), tout comme au niveau des enseignants, des éléments concrets d'efficacité de la CBP ont été évalués. Il s'agit par exemple de : le sentiment de sécurité auprès des enfants ; la diminution des grossesses, la diminution des abus sexuels, les changements dans les comportements (positifs ou négatifs).

#### Elèves

Est-ce qu'avec la CBP, les élèves se sentent plus en sécurité ?

Tableau 19 : Appréciation du niveau du sentiment de sécurité des élèves, par les élèves

Réponses	Fréquence	Pourcentage
Beaucoup	198	57,6
Moyennement	54	15,7
Ne sait pas	5	1,5
Pas du tout	9	2,6
Tout à fait	53	15,4
Un peu	25	7,3
Total	344	100,0

Source : enquête décembre 2024

Le niveau de sentiment de sécurité des élèves est apprécié diversement par les élèves : beaucoup pour 57,6 % ; moyennement pour 15,7% ; tout à fait pour 15,4%. Les élèves ne se sentent pas du tout en sécurité pour 2,6% des élèves interrogés.

Est-ce que selon vous les grossesses ont diminué dans votre établissement ?

Tableau 20 : appréciation de la diminution des grossesses en milieu scolaire par les élèves

Réponses	Fréquence	Pourcentage
Ne sait pas	33	9,6
Non	1	0,3
Oui	310	90,1
Total	344	100,0

Source : enquête décembre 2024

90,1% des élèves affirment que les grossesses ont diminué dans leur établissement et 9,6% disent qu'ils ne savent pas si les grossesses ont diminué.

Dans quelle mesure les abus sexuels ont diminué dans l'établissement ?

Tableau 21 : appréciation du niveau de diminution des abus sexuels dans les établissements, par les élèves

Réponses	Fréquence	Pourcentage
Beaucoup	186	54,1
Moyennement	52	15,1
Ne sait pas	17	4,9
Pas du tout	10	2,9
Tout à fait	51	14,8
Un peu	28	8,1
<b>Total</b>	<b>344</b>	<b>100,0</b>

Source : enquête décembre 2024

Le niveau de diminution des abus sexuels est apprécié diversement par les élèves : beaucoup pour 54,1 % ; moyennement pour 15,1% ; tout à fait pour 14,8% ; un peu pour 8,1%.

#### Parents

Est-ce qu'avec la CBP, vos enfants se sentent plus en sécurité ?

Tableau 22 : appréciation du niveau du sentiment de sécurité des élèves, par les parents

Réponses	Effectif	Pourcentage
Beaucoup	33	55,00%
Moyennement	3	5,00%
Ne sait pas	8	13,33%
Tout à fait	7	11,67%
Un peu	9	15,00%
<b>Total général</b>	<b>60</b>	<b>100,00%</b>

Source : enquête décembre 2024

Les parents pensent que les élèves se sentent de mieux en mieux en sécurité selon l'enquête : beaucoup pour 55 %, tout à fait pour 11,67% et un peu pour 15%.

Est-ce que selon vous les grossesses ont diminué dans l'établissement / école fréquenté par votre enfant au cours de ces trois dernières années ?

Tableau 23 : appréciation de la diminution des grossesses en milieu scolaire, par les parents

Réponses	Effectif	Pourcentage
----------	----------	-------------

Ne sait pas	2	3,39%
Non	1	1,69%
Oui	56	94,92%
<b>Total général</b>	<b>59</b>	<b>100,00%</b>

Source : enquête décembre 2024

Presque tous les parents affirment que les grossesses ont diminué (94,92%). Pour ce qui concerne le niveau de diminution des abus sexuels en général, les appréciations sont diverses.

Est-ce que selon vous les abus sexuels ont diminué dans l'établissement/école au cours de ces trois dernières années ?

Tableau 24 : appréciation du niveau de diminution des abus sexuels dans les établissements par les parents

Réponses	Effectif	Pourcentage
Beaucoup	25	41,67%
Moyennement	14	23,33%
Ne sait pas	1	1,67%
Pas du tout	3	5,00%
Tout à fait	8	13,33%
Un peu	9	15,00%
<b>Total général</b>	<b>60</b>	<b>100,00%</b>

Source : enquête décembre 2024

Les abus sexuels en général ont aussi diminué selon les parents : beaucoup selon 41,67% ; Moyennement pour 23,33% ; tout à fait pour 13,33% et un peu pour 15% des parents interrogés.

Les enseignants, en tant que partie prenante importante ont donné leur appréciation sur les mêmes préoccupations comme les élèves et les parents.

#### ❖ Enseignants

Tableau 25 : appréciation du niveau du sentiment de sécurité des élèves, par les enseignants

Réponses	Fréquence	Pourcentage
Beaucoup	32	47,1
Moyennement	9	13,2
Ne sait pas	3	4,4
Tout à fait	10	14,7
Un peu	14	20,6
Total	68	100,0

Source : enquête décembre 2024

Pour les enseignants, le niveau du sentiment de sécurité des élèves est beaucoup selon 47,1% parmi eux ; moyennement 13,2% ; tout à fait 14, 7% et un peu 20,6%. Ils se sont aussi prononcés sur l'évolution des grossesses et des abus sexuels en milieu scolaire

Est-ce que selon vous les grossesses ont diminué dans l'établissement /école au cours de ces trois dernières années ?

Tableau 26 : diminution des grossesses selon les enseignants

Réponses	Fréquence	Pourcentage
Ne sait pas	1	1,5
Non	1	1,5
Oui	66	97,1
Total	68	100,0

Source : enquête décembre 2024

Presque tous les enseignants interrogés reconnaissent qu'il y a eu diminution des grossesses en milieu scolaire (97,1%). Ils ont aussi apprécié le niveau de diminution des abus sexuels en général dans les établissements

Dans quelle mesure les abus sexuels ont diminué dans l'établissement/école au cours de ces trois dernières années ?

Tableau 27 : niveau de diminution des grossesses selon les enseignants

Réponse	Fréquence	Pourcentage
Beaucoup	40	58,8
Moyennement	11	16,2
Ne sait pas	2	2,9
Pas du tout	2	2,9
Tout à fait	12	17,6
Un peu	1	1,5
Total	68	100,0

Source : enquête décembre 2024

Pour les enseignants, la diminution des abus sexuels est beaucoup pour 58,8%, Moyennement pour 16,2% ; tout à fait pour 17,6 % et un peu pour 1,5%.

**En résumé, la CBP a été perçue comme ayant eu des effets positifs significatifs en termes de sentiment de sécurité au niveau des élèves, de diminution des grossesses en milieu scolaire, de diminution du taux d'abus sexuels, d'amélioration des relations scolaires. Ces résultats montrent l'efficacité de la CBP dans la promotion d'un environnement scolaire plus sûr et plus respectueux qui induit la sécurité et le bien-être des élèves.**

### 5.2.7- Autres effets (y compris négatifs, le cas échéant) au niveau des réalisations et effets directs

#### Acteurs de mise en œuvre

#### ❖ Les résultats clés ou impacts observés

Les résultats clés ou impacts observés et évoqués sont d'ordre général mais concret. Il sera abordé par la suite avec plus de détails les effets / changements positifs induits par la mise en œuvre du projet et les éventuels effets négatifs.

Quels sont les résultats clés ou impacts observés dans le cadre spécifique de la mise en œuvre du Projet de généralisation de la CBP

Selon les acteurs, nous avons les propos suivants comme réponses :

- « *Changements de comportements (réduction des attouchements des filles par les garçons ou de la brutalité des garçons sur les filles). Les enseignants et les élèves ont un comportement plus responsable* » ;
- « *Diminution des cas de grossesses ; les acteurs du collège ont pris conscience du phénomène des abus sexuels ; les acteurs du collège sont informés des dispositions légales de protection des enfants contre les abus sexuels* » ;
- « *En termes de résultats, les prédateurs, même ceux au niveau communautaire ont désormais peur de nos apprenants ; les enseignants savent qu'ils ne doivent pas entretenir de liaisons amoureuses avec les apprenants car les cas de sanctions sont très nombreux : l'autorité (ministérielle du MEMP) a mis en place une commission disciplinaire ad' hoc avec un mandat de 5 ans pour traiter des cas de ces enseignants. Cette commission est paritaire car, composée de 8 membres administratifs et de 8 membres du syndicat ; aussi, il y a l'amélioration avec l'aide du CIPCRE, de l'outil de collecte des données du MEMP en y intégrant la collecte des statistiques relatives aux abus sexuels* » ;
- « *Il est constaté la prise de conscience des élèves et les changements de comportements aussi bien chez les élèves que chez les enseignants.* » ;
- « *Les élèves se sentent plus en sécurité à l'école grâce à la mise en œuvre de la mesure de prévention et de protection contre les abus. Ils sont également plus à l'aise pour parler des cas d'abus et demander de l'aide, ce qui a conduit à une diminution du stress et de l'anxiété chez les élèves et une amélioration de leur concentration et de leurs résultats scolaires* ».

**En résumé, de véritables changements ont été opérés au niveau des acteurs de l'école et des bénéficiaires du projet des points de vue des connaissances (CBP et autre textes), attitudes comportementales et pratiques. Cependant, les changements opérés devront s'inscrire dans la durabilité et c'est l'objectif ultime qui pourra garantir la protection des enfants de façon**

*profonde. Pour cela et comme c'est précisé dans le présent rapport, les actions communautaires devront se multiplier et avec beaucoup d'initiatives qui mettent au centre les acteurs communautaires et les enfants eux-mêmes. C'est là où les futures planifications devront se focaliser.*

❖ **Effets/ changements positifs**

Avez-vous constaté des effets/changements directs positifs du projet ?

Selon les réponses obtenues, 92,31% des acteurs interrogés affirment qu'il y a eu des effets positifs constatés induits par le projet, et 7,69% parmi eux disent qu'ils ne savent pas s'il y a eu des effets positifs.

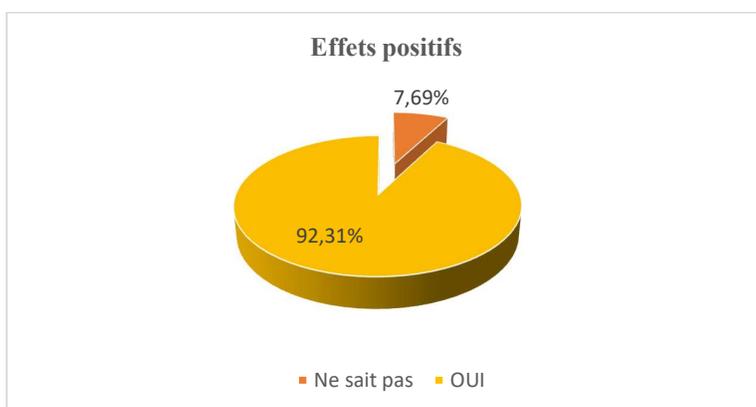


Figure 15 : appréciation des effets/changements directs positifs du projet

Chaque catégorie de cette majorité d'acteurs qui attestent qu'il y a eu des effets positifs a pu énumérer les effets/changements qu'ils ont constatés sur eux-mêmes et sur d'autres. Le tableau qui suit regroupe les effets/ changements sur chaque catégorie d'acteurs et sur d'autres acteurs dans l'entourage.

❖ **Description des effets/changements**

Avez-vous constaté des effets/changements directs positifs du projet ? Si oui, décrivez brièvement ces effets/changements positifs.

Tableau 28 : description des effets/changements positifs par les acteurs

Sur les acteurs interrogés eux-mêmes	Sur d'autres acteurs
<b>CdV des ESR</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Il y a changement de nos perceptions sur la question des abus sexuels »</li> <li>- « Nous avons des comportements plus responsables ; Nous faisons plus attention aux enfants et échangeons avec eux »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Certains tabous ont été brisés et les enfants sont conscients du phénomène »</li> <li>- « La crainte de subir la rigueur des textes »</li> </ul>

Sur les acteurs interrogés eux-mêmes	Sur d'autres acteurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Nous avons pris conscience de notre rôle dans la protection des élèves »</li> <li>- « Il y a le respect d'engagement pris »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « L'ensemble des acteurs de l'école ont des comportements plus responsables vis-à-vis des enfants »</li> <li>- « Les acteurs de l'établissement prennent de plus en plus conscience de la situation de vulnérabilité des enfants par rapport aux abus sexuels. »</li> <li>- « Il y a le respect d'engagement pris par eux »</li> </ul>
Journalistes des radios partenaires	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- « J'ai assez de rudiments pour sensibiliser mes auditeurs »</li> <li>- « Renforcement de capacités d'action »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Il y a la prise de conscience »</li> </ul>
PE formés	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Moi-même avant, je ne voyais pas de risque à être proche des enseignants ou du moins à taquiner les enseignants mais grâce à la CBP j'ai compris que je pourrais être une victime d'abus si je ne mets pas une limite entre mes enseignants et moi »</li> <li>« Nous sommes plus intéressés par la question des abus sexuels »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « le changement de comportements des élèves et des enseignants »</li> </ul>
PF et Directeurs départementaux	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Acquisition de connaissances »</li> <li>- « Avant, il y avait des plaintes par ci, des plaintes par là, ça nous a permis de maintenir nos enseignants à l'école »</li> <li>- « Changement de comportements »</li> <li>- « J'ai compris qu'il est utile d'éveiller la conscience des enfants. J'ai pris conscience de la nécessité d'œuvrer pour la protection des enfants »</li> <li>- « Le projet de la généralisation de la CBP a entraîné des changements positifs importants sur moi ; grâce à ce projet j'ai pris connaissance de certaines lois au Bénin qui protègent les élèves »</li> <li>« Tous les jours nous nous sentons prêts à agir pour la protection des enfants »</li> <li>« Une bonne conduite »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Evite la prison aux enseignants »</li> <li>- « Il y a une plus grande prise de conscience des acteurs sur la question des abus sexuels. »</li> <li>- « les enseignants savent qu'on a le regard sur eux »</li> <li>- « Méfiance et peur vis à vis des abus sexuels »</li> <li>- « Méfiance et prise de conscience »</li> <li>- « Prise de conscience des rapports malsains entre professeurs et élèves »</li> </ul>
Répondants et Directeurs des structures techniques	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Je suis de mieux en mieux impliquée et consciente que le combat que je mène est soutenu, et cela me donne de la force pour continuer ».</li> <li>- « Même moi, je me méfie des collaboratrices ou des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Ces résultats ont fait par exemple que nous avons de plus en plus beaucoup de filles présentées à nos divers examens nationaux »</li> <li>- « Les élèves savent désormais qu'ils peuvent compter sur des personnes</li> </ul>

Sur les acteurs interrogés eux-mêmes	Sur d'autres acteurs
<i>enseignantes/directrices puisque de ma position au ministère, une relation amoureuse avec de telles personnes peut facilement être attribuée à de l'abus. »</i>	<i>données, qu'ils peuvent dénoncer, et qu'ils peuvent se protéger ; elles n'ont plus peur de dire "non". - « Tous les collaborateurs ont revu leurs comportements à l'endroit de leurs enfants »</i>

#### ❖ Description des effets/changements négatifs

Avez-vous constaté des effets/changements directs négatifs du projet ?

En réponse à cette préoccupation, 96,15 % des acteurs ont dit « Non », aucun effet / changement direct négatif n'est constaté au niveau du projet et 3,85 % d'acteurs ont dit qu'il y a quelques effets / changements négatifs induit par le projet.

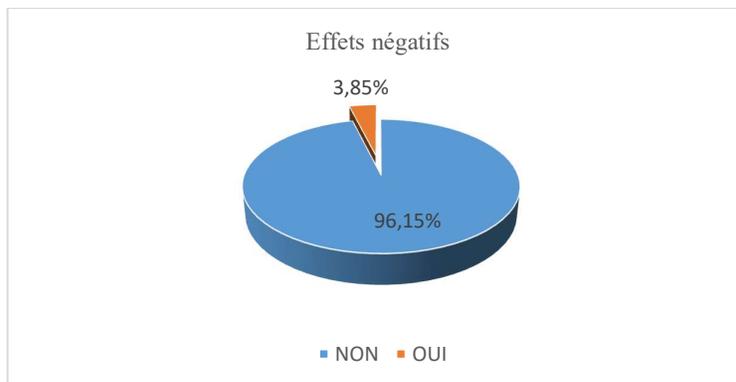


Figure 16 : appréciation des effets/changements négatifs du projet

Avez-vous constaté des effets/changements directs négatifs du projet ?  
Si oui, décrivez brièvement ces effets/ changements négatifs

Les effets / changement négatifs observés ont été décrits. Il s'agit surtout d'un problème de formation des CCS et CP et des effets de leurs restitutions.

*En effet « les CCS et CP, après avoir été formés, lors de leurs restitutions, ont plutôt diffusé la peur au sein des enseignants, plutôt que de les sensibiliser sur leur rôle et responsabilité d'éducateurs et de protecteurs des enfants. Les enseignants ainsi, ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs, mais se contentent de ne pas commettre d'abus. Les enfants n'étant donc pas assez conseillés, se laissent abuser par d'autres acteurs qui ne sont pas du milieu scolaire. »*

Cette situation relevée par certains acteurs implique qu'il faut faire des ajustements ; réévaluer et améliorer les méthodes de formation et de sensibilisation des CCS et CP pour qu'elles soient plus efficaces et qu'elles encouragent les enseignants à jouer pleinement leur rôle de protecteurs et d'éducateurs des enfants. L'atelier de restitution des résultats a insisté qu'en cas de difficulté de mise en œuvre au niveau déconcentré, il importe de remonter l'information à la hiérarchie pour des mesures adéquates. Pour les autorités du ministère, participants à cet atelier, ce problème aurait pu être résolu si l'information était remontée à la hiérarchie.

## **Les bénéficiaires**

### Elèves

Qu'est-ce que la CBP a apporté comme changement positif de comportement dans votre établissement ?

Les réponses apportées par les élèves font ressortir plusieurs éléments de changement positif :

- **l'effet des sensibilisations et formation** qui ont permis d'acquérir des connaissances dans les domaines des droits et devoirs de l'enfant : « *grâce à ces interventions nous connaissons mieux nos droits et nos devoirs en plus nous sommes rassurés en venant au cours* » et « *Oui car les actions de CIPCRE nous ont permis de connaître nos droits et nos devoirs et de pouvoir ainsi dit non-face aux auteurs de cas de violences et abus* » ;

- **La réduction des cas d'abus sexuels et de violence** : « *Oui car les cas d'abus et de violence ont diminué* »

- L'amélioration de la Sécurité et de la confiance des élèves : « *nous nous sentons de mieux en mieux en sécurité dans notre établissement grâce au dispositif mis en place par l'adoption de la CBP* » et « *Les élèves sont épargnés des abus sexuels* ».

**Les élèves n'ont pas trouvé d'effets négatifs ou pervers que la CBP aurait apportés.**

### Parents

Qu'est-ce que la CBP a apporté comme changements positifs dans le comportement ou l'attitude de votre enfant concernant sa sécurité à l'école ?

Les réponses apportées par les parents font ressortir plusieurs éléments de changement positif :

- **l'assurance d'un environnement protecteur** : « *La CBP a permis à mon enfant de savoir qu'il vit dans un environnement protecteur qui l'épargne des abus sexuels en milieu scolaire.* »

- **la diminution des incidents** : « *Les cas de victime d'abus sexuels ont diminué.* »

- **Des changements de comportement des enfants** « *Mon enfant garçon, lui, je ne sais pas si quelque chose a changé en lui ; mais la fille au moins elle est devenue plus prévenante ; elle*

*s'affirme et a commencé par incarner un respect même dans le quartier. » ; « Les élèves se concentrent mieux sur les études. »*

Ces résultats montrent que les initiatives de la CBP ont été efficaces pour créer un environnement scolaire plus sûr et plus respectueux. Les parents se sont prononcés aussi sur des changements négatifs apportés par la mise en œuvre de la CBP selon eux.

Qu'est-ce que la CBP aurait apporté comme changements Négatifs dans le comportement ou l'attitude de votre enfant concernant sa sécurité à l'école ?

**De nombreuses réponses indiquent qu'il n'y a pas de changements négatifs.** Cependant, quelques réponses mentionnent des préoccupations spécifiques que les parents jugent de négatifs. : *« Désormais les enfants ne font que réclamer leurs droits comme si eux autres n'ont pas des devoirs. » ; « La CBP a fait que les petits enfants connaissent le sexe. » ; « les enfants passent tout le temps à critiquer un surveillant ou un professeur ou encore un élève. »*

### **Les enseignants**

Qu'est-ce que la CBP a apporté comme changements positifs dans le comportement ou l'attitude de vos élèves concernant leur sécurité à l'école ?

Selon les enseignants, *« les élèves se sentent protégés »* ; ils développent *« la confiance en soi, la sécurité et l'assurance »*. Les enseignants parlent de l'importance de la mise en place du comité de veille qui joue un rôle fondamental dans la protection des élèves : *« La mise en place du comité de veille constitue un point central pour la protection des enfants au sein de notre CEG. »*. Ces résultats montrent que les initiatives de la CBP ont été efficaces et ont créé un environnement scolaire plus sûr et plus respectueux. Par ailleurs les changements négatifs ont été aussi appréciés par les enseignants.

Qu'est-ce que la CBP aurait apporté comme changements négatifs dans le comportement ou l'attitude des enfants concernant leur sécurité à l'école ?

Certains enseignants ont relevé des changements spécifiques qu'ils jugent négatifs : *« Certains élèves tiennent des propos irrespectueux vis-à-vis de leurs enseignants sur la base de leurs mauvaises interprétations des textes de protection des élèves. »*. *« Aujourd'hui tout le monde crie "les droits des enfants" sans mettre l'accent sur "les devoirs des enfants", ce qui fait que certains élèves ne respectent pas les enseignants. »*. Ils ont abordé aussi *"les dénonciations fantaisistes"*.

***En conclusion, il peut être retenu que la CBP a apporté des changements positifs significatifs dans la prise de conscience des enjeux de sécurité, la réduction des cas d'abus sexuels et de***

*violences, ainsi que dans le comportement et l'attitude des élèves et des enseignants. Un environnement scolaire plus sûr et plus respectueux est en train d'être créé, ce qui est très positif pour la promotion de l'Education Pour Tous. Cependant, bien que la majorité des parents et enseignants n'aient pas trouvé de changements négatifs induits par la CBP, il est important de rester attentif aux comportements des élèves jugés négatifs et dénoncés par certains parents et enseignants afin d'éviter des dérives préjudiciables à l'éducation.*

### 5.3 - Efficience

#### 5.3.1 - Rapport entre les coûts et les bénéfices (minimum : présentation détaillée des coûts)

Les aspects purement comptables relèvent des services techniques compétents, des gestionnaires du projet et de l'audit financier. Cependant la préoccupation que nous avons partagée avec les acteurs enquêtés participe également de l'efficience. Il s'agissait de savoir :

Dans quelle mesure les ressources, bien que limitées du projet, ont permis l'atteinte des objectifs ?

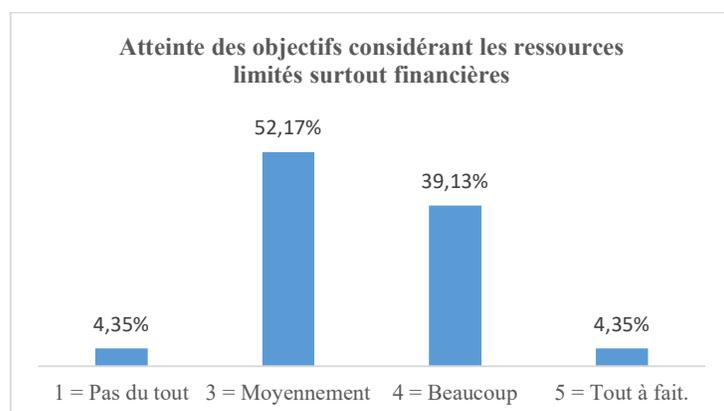


Figure 17 : niveau d'atteinte des objectifs avec des ressources limitées selon les acteurs de mise en œuvre

La question même mentionne que les ressources sont limitées. Il y a donc à savoir comment les objectifs ont été atteints malgré les ressources limitées du projet ; dans quelle mesure ils ont été atteints.

Selon les réponses obtenues, pour plus de la moitié des acteurs, les objectifs ont été atteints moyennement (52,17%) ; un nombre important pensent qu'ils ont été atteints beaucoup (39,13%) donc dans une large mesure. Quelques-uns pensent qu'ils ont été parfaitement atteints (tout à fait : 4,35%) ou qu'ils n'ont pas du tout été atteints (4,35%). L'atteinte des objectifs dont il est question, il faut le rappeler, est en lien direct avec les ressources limitées déployées.

Ces chiffres montrent que les objectifs ont été atteints dans une grande mesure. Mais ils n'ont pas été tout à fait atteints en raison des ressources limitées déployées par le projet.

Les raisons qui militent en faveur de ces niveaux d'atteinte évoqués ont été énoncées par les acteurs :

- « A tous les niveaux, il y a eu sacrifice » ;
- « Dévouement et sacrifice » ;
- « Il n'y avait pas d'intéressement à nous membres du CdV » ;
- « Il y a eu des changements, mais ces changements ont été limités par le manque de moyens » ;
- « L'atteinte des résultats pouvait être améliorée et étendue avec beaucoup plus de ressources financières. » ;
- « L'État n'a pas les ressources suffisantes pour assurer l'après projet » ;
- « Le RR était actif. Mais il fallait qu'il soit accompagné à la base » ;
- « Les ressources ont permis la réalisation et la diffusion des émissions radio » ;
- « N'eut été l'engagement de la structure d'encadrement qu'est le CIPCRE et des membres du comité de veille, ces résultats ne seraient pas atteints faute de moyens financiers et matériels » ;
- « Tous les acteurs et structures impliqués sont motivés car le projet est d'actualité et important pour tous les parents ».

**En résumé, les réponses montrent un fort engagement et un dévouement de la part des acteurs du projet, malgré les ressources limitées. La motivation et l'importance du projet pour les parents ont été soulignées comme des facteurs de succès. Il y a cependant des défis liés aux ressources limitées et à la nécessité de nouvelles stratégies de financement pour assurer la pérennité des résultats.**

## 5.4 - Effets supérieurs en matière de politique de développement

### 5.4.1 - Réalisation des objectifs supérieurs de la politique de développement

L'objectif ultime visé par la politique de développement est de parvenir à un environnement scolaire sûr et exempt de toute forme d'abus sexuels pour les élèves des douze départements du Bénin. Avec la mise en œuvre du projet P5913, le portage de l'Etat plus probant, les mesures répressives prises par le gouvernement, cet environnement est créé. Il demande à être maintenu et renforcé dans la mesure où les acteurs et bénéficiaires des actions sont en perpétuels renouvellements et mouvements dans le système éducatif.

### 5.4.2 - Modélisation, formation de structures et efficacité à grande échelle

La Charte de Bonnes Pratiques (CBP) comme convention entre acteurs intervenants dans l'éducation, outil et moyen de protéger les enfants contre les abus sexuels a fait ses preuves sur toute l'étendue du territoire du Bénin. Comme approche de protection des enfants, notamment des filles contre les prédateurs sexuels, elle constitue un modèle expérimenté et prouvé. La stratégie de sa mise en œuvre est très participative et peut donner lieu à des adaptations contextuelles pour encore plus d'efficacité. Le projet P5913 a procédé à sa généralisation. Ceci a induit de nombreuses formations et sensibilisations. Ces actions communautaires et le suivi de proximité doivent se poursuivre pour maintenir le cap en raison

de la mobilité, des fluctuations et des perpétuels renouvellements au niveau des différents acteurs de l'école.

### 5.4.3 - Autres effets (éventuellement négatifs) au niveau des effets supérieurs

L'autre effet le plus remarquable et déterminant au niveau des effets supérieurs est la forte volonté manifeste de l'Etat par les mesures prises relatives aux infractions en lien avec le sexe<sup>13</sup> qui répriment clairement les auteurs de harcèlement et de tout abus sexuel. A cela il faut ajouter que les structures de l'Etat reconnaissent toutes l'importance des actions communautaires qui sont d'abord préventives (formation, sensibilisation) avant d'être des actions de signalement et de suivi. A cet effet, l'apport des ONG et des partenaires pourraient être nécessaire tout comme l'infusion de ces activités<sup>14</sup> dans les programmes scolaires.

## 5.5 - Durabilité

### 5.5.1 - Durabilité des effets positifs (après la fin de l'aide), compte tenu également de l'évolution du contexte

#### Acteurs de mise en œuvre

Les effets/changement positifs pourront-ils perdurer dans le temps ?

La réponse est « oui » pour 83,33% des acteurs de mise en œuvre interrogés. 16,67 % disent qu'ils ne savent pas.

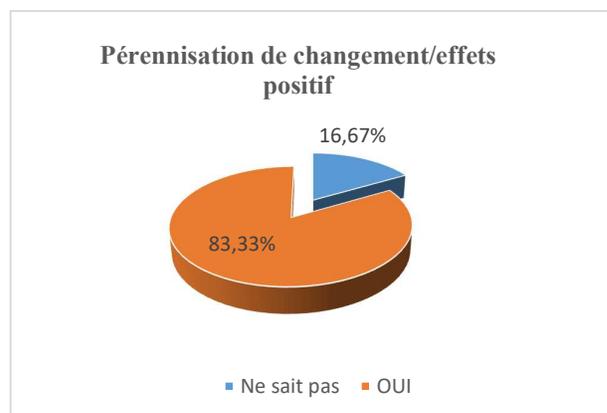


Figure 18 : pérennisation des changements/effets positifs selon les acteurs de mise en œuvre

Les effets/changement positifs pourront-ils perdurer dans le temps ? Si « oui », dans quelle mesure cela dépendrait des actions communautaires comme celles du Projet de généralisation de la CBP ?

<sup>13</sup> Loi N° 2021 - 11 DU 20 DECEMBRE 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin.

<sup>14</sup> Il s'agit d'une intégration aux temps et au programme scolaire selon les mécanismes les plus adaptés afin que la CBP ne soit pas vue comme un ajout au programme ordinaire.

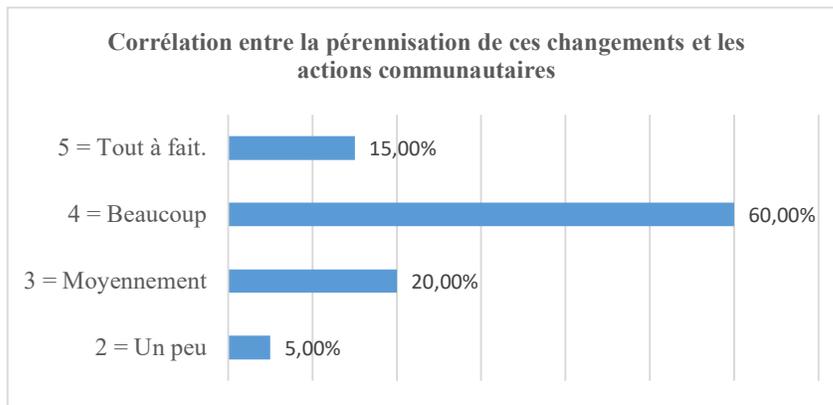


Figure 19 : corrélation entre les changements et les actions communautaires

Tous les acteurs de mise en œuvre estiment que la pérennisation dépend d'actions communautaires comme celles réalisées dans le cadre du projet de généralisation de la CBP. C'est le niveau de dépendance qui varie selon les acteurs. Plus de la moitié (60%) pense que cela dépend beaucoup des actions communautaires ; 15 % pensent que cela dépend entièrement des actions communautaires (tout à fait) : 20% pensent que cela dépend moyennement alors que 5 % pensent que cela dépend un peu seulement des actions communautaires.

Les raisons qui justifient les points de vue ont été exprimées par les acteurs :

- « *Il faut des actions conjointes de tous les acteurs impliqués dans le système éducatif, les élus locaux. Les ONG, les masses médias en général* » ;
- « *C'est un accompagnement qui ne devrait pas avoir de fin parce qu'à chaque année, il y a une nouvelle génération d'enfants qui vient à l'école. CIPCRE doit rester en état de veille pour rappeler à chaque fois à l'Etat que la vulgarisation interne dans les établissements est une norme. Et qu'il y ait au moins une activité dans ce sens chaque année qui regroupe tous les acteurs. Il faut faire en sorte que ceux qui arrivent nouvellement soient informés et sensibilisés. Donc créer des outils pour informer de façon permanente et continue tout le monde sur les engagements de la CBP* » ;
- « *Cela dépendra de l'engagement des acteurs. Il va falloir que la CBP révisée qui implique la communauté, soit réellement appliquée. Il faudra voir comment les acteurs de la société s'imprègnent de la CBP. Et ceci sera enrichi par des interventions ponctuelles/sporadiques de l'Etat. Que chaque acteur de la communauté à tous les niveaux, assure ses responsabilités en prenant des initiatives surtout la sensibilisation* » ;
- « *Il faut chercher à maintenir de façon permanente l'accompagnement* » ;
- « *Il faut que d'autres actions allant dans le même sens que la CBP voient le jour pour pérenniser et renforcer ce qui a déjà été fait* » ;
- « *La formation des acteurs doit être continue en raison de leur grande mobilité* » ;
- « *La formation et le suivi sont indispensables pour la poursuite des actions de protection* » ;
- « *Le calendrier scolaire ne nous permet pas de faire le suivi tel que le fait l'ONG CIPCRE. Donc il urge que l'ONG nous accompagne afin que les actions soient pérennisées* » ;
- « *Le soutien de CIPCRE est nécessaire pour la poursuite des actions* » ;
- « *Il faut le recyclage et la motivation des acteurs à la base* ».

***En résumé, les réponses montrent que la pérennisation des impacts positifs dépend fortement des actions communautaires et de la collaboration entre différents acteurs. L'appropriation des acteurs et le portage de l'Etat sont effectifs au regard de l'importance des actions communautaires (veille, sensibilisation, formation, suivi, etc.). Mais la question des ressources ne permet pas encore à l'Etat de prendre entièrement en compte tous les aspects de la généralisation de la CBP. Les acteurs pensent qu'un accompagnement continu est essentiel pour maintenir les acquis et les pérenniser.***

### **Les bénéficiaires**

La durabilité a été aussi scrutée au niveau des bénéficiaires et des propositions ont été suggérées par eux pour la garantir.

#### **Elèves**

Quelles sont vos propositions de solutions pour une meilleure application durable de la CBP dans votre établissement et dans la communauté les années à venir ?

Selon les élèves, pour une meilleure application durable de la CBP, il faut :

- la sensibilisation et la formation continue pour tous les acteurs impliqués : « *sensibiliser très fréquemment* », « *faire plus de formation* » et « *former tous les élèves et tous les enseignants sur la CBP* » ;
- la fourniture de ressources matérielles et financières adéquates pour le comité de veille, et l'engagement : « *il y a le besoin de matériel et de formation* », « *la dotation de quelques outils* » et « *le financement des activités des acteurs ciblés pour la mise en œuvre* », et
- la participation active de tous les acteurs de l'école notamment : les élèves, les enseignants, les parents et les membres du comité de veille : « *Impliquer tous les acteurs du collège à la sensibilisation* » et « *Faire comprendre aux acteurs peu engagés le bien-fondé de la CBP dans leur établissement* ».

Pour les élèves les mesures citées sont perçues comme essentielles pour garantir une mise en œuvre efficace et durable de la CBP dans les établissements scolaires et dans la communauté.

#### **Parents**

Quelles sont vos propositions de solutions pour une meilleure application durable de la CBP dans l'établissement que fréquentent vos enfants et dans la communauté les années à venir ?

Les parents ont insisté aussi sur la sensibilisation et la formation avec un accent sur la sensibilisation à travers les médias : « *beaucoup de sensibilisations* » ; « *il faut des sensibilisations régulières* » ; « *il faut sensibiliser à travers les médias encore plus* ».

Ils ont abordé les questions de ressources humaines, matérielles et financières : « Augmenter le personnel sur le terrain et mettre un fonds en place pour accompagner les personnes victimes des abus sexuels en milieu scolaire. » ; « Encourager et accompagner les comités de veille à travers la mise à disposition du matériel de travail et des moyens financiers afin de garantir leur fonctionnement permanent ».

L'implication plus active des parents est également soulignée comme un moyen important d'application durable de la CBP : « Motivez les parents d'élèves » ; « Que tous les parents d'élèves soient impliqués dans la mise en œuvre de la CBP. »

### **Enseignants**

Quelles sont vos propositions de solutions pour une meilleure application durable de la CBP dans votre établissement et dans la communauté les années à venir ?

La sensibilisation et la formation reviennent toujours dans les propositions de solutions pour une meilleure application durable de la CBP : « Multiplier les séances de sensibilisation. » ; « Former tous les acteurs du système éducatif de l'établissement sur la CBP révisée. » ; « Sensibiliser surtout les parents d'élèves sur l'importance de la CBP ».

Différents appuis nécessaires à la pérennisation ont été évoqués : « Mettre en place les fonds pour accompagner les personnes engagées. » ; « Doter le comité de veille de moyens financiers et d'outils d'IEC<sup>15</sup> en quantité suffisante. »

Une plus grande implication des enseignants et des parents d'élèves a été évoquée par les enseignants : « impliquer davantage les enseignants » ; « impliquer directement les parents d'élèves ».

***En résumé, à travers les propositions de solutions faites par les élèves, les parents et les enseignants, on note que la sensibilisation et la formation sont perçues comme des éléments clés pour assurer une application durable de la CBP. La dotation en outils de communication et le financement adéquat des activités des comités de veille ont été aussi soulignés de même qu'une plus grande implication des enseignants et surtout des parents d'élèves dans la mise en œuvre. Ce qu'il convient de compléter est que les actions citées doivent relever en premier de l'Etat et de ses structures. Les ONG joueront le rôle d'accompagnement et de veille pour une mise en œuvre effective et durable. La question a été posée aux bénéficiaires (élèves et parents) et ces derniers trouvent que l'accompagnement de l'Etat par CIPCRE et des autres ONG de mise en œuvre est encore nécessaire. L'attitude de ces derniers est compréhensible au regard de leur vécu lors de la généralisation de la CBP. Toutefois la durabilité de la mise en œuvre de la CBP passe d'abord par un portage complet de l'Etat comme cela a été largement entamé lors de la phase de généralisation. L'Etat demeure l'organisation qui peut relever les défis qui restent et qui doit assurer la durabilité de l'action. Les ONG pourront bien sûr l'accompagner suivant les moyens dont elles***

---

<sup>15</sup> Information Education et Communication

*disposent, mais doivent surtout assurer la veille pour une bonne et durable mise en œuvre de la CBP.*

### 5.5.2 - Risques et potentiels pour une efficacité durable au niveau de l'organisation et des groupes cibles

#### ❖ Risques pour une efficacité durable au niveau de l'organisation et des groupes cibles

Le tableau s'inspire des informations collectées auprès des acteurs et bénéficiaires et de l'analyse de leurs propositions.

*Tableau 29 : risques pour une efficacité durable au niveau de l'organisation et des groupes cibles*

N°	Risques	Conséquences probables	Action pour la durabilité
1	Défaut de nouveaux financements des actions de généralisation de la CBP.	Cela pourrait entraîner l'arrêt de plusieurs activités importantes pour une bonne implémentation et le renforcement de la CBP dans les établissements. Il peut y avoir perte des bonnes pratiques et recul de certains acquis au niveau des groupes cibles par manque d'activité, de veille et de renforcement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En l'état actuel, et au vu des défis qui attendent (mise en œuvre de la CBP révisée, prise en compte de tous les établissements privés et publics, etc.) la continuation du financement s'avère encore nécessaire.</li> <li>- Vu l'importance de l'enjeu, des financements complémentaires d'autres partenaires méritent d'être recherchés pour soutenir les actions communautaires.</li> <li>- Quel que soit le schéma, la veille doit être maintenue.</li> </ul>
2	Retrait de CIPCRE et des OSC partenaires de mise en œuvre	Les activités de sensibilisation, de plaidoyer, de veille et de suivi pourraient prendre un coup et impacter négativement l'ardeur des acteurs et leur engagement pour la lutte contre les abus sexuels.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faut parvenir à ce que les structures de l'Etat, niveau central, départemental et communautaires puissent inscrire dans leur PTA les activités de la CBP notamment de suivi et le renforcement afin que les répondants et les points focaux, puissent faire leurs activités dans les normes administratives requises.</li> <li>- Les enseignants, directeurs d'établissement, parents et enfants doivent être renforcés pour prendre des initiatives dans le cadre de la pérennisation de la CBP</li> </ul>

N°	Risques	Conséquences probables	Action pour la durabilité
			- Les activités, de plaidoyer, de veille et de suivi des ONG doivent être maintenues par elles.
3	Faible adhésion de mise en œuvre de la CBP au niveau des établissements privés	Banalisation de la CBP et l'impression que ces arrêtés sont pour certains (établissements publics) et pas pour d'autres (établissements privés). Cette disparité empêche de connaître l'état des abus sexuels dans les établissements réticents.	- Une note du Ministère (et rappelée par des notes au niveau départemental) doit exiger à tout responsable d'Etablissement l'application de la CBP qui n'est pas facultative. - Des délais et mesures disciplinaires doivent être prescrits et appliqués en cas de non-respect de l'arrêté.

❖ **Potentiels pour une efficacité durable au niveau de l'organisation et des groupes cibles**

Tableau 30 : potentiel pour une efficacité durable au niveau de l'organisation et des groupes cibles

N°	Potentiels	Effets probables	Actions pour la durabilité
1	Existence de la CBP révisée	- Elle est plus adaptée au contexte et permet d'agir dans l'espace scolaire et extrascolaire. - Prise en compte des acteurs de l'école et de la communauté - Présence d'un membre de l'INF dans le CdV ce qui renforce son efficacité	- Bonne vulgarisation de la CBP nouvelle version, surtout à l'endroit de la communauté et des associations professionnelles d'artisans et autres professions. - Application effective et suivi - Sensibilisations et formations
2	Existence et actions du partenaire étatique INF	Les actions de l'INF viennent renforcer l'enracinement de la CBP et vice-versa Le partenariat INF – MEMP/MESTFP en faveur de la CBP est bénéfique dans la mesure où il renforce le portage de l'implémentation de la CBP par l'Etat.	- Concrétisation sur le terrain du partenariat et l'entretenir pour des complémentarités indispensables. - Assurance du portage absolu par l'Etat
3	Compétences et expertises développées par CIPCRE et ses	L'expérience, l'expertise développées par CIPCRE et ses partenaires étatiques	- Prise en compte des leçons apprises, des défis nouveaux, des

N°	Potentiels	Effets probables	Actions pour la durabilité
	partenaires étatiques et non - étatiques	et non étatiques sont capitalisées et mises à contribution pour la mise en œuvre de la CBP révisée	ajustements nécessaires pour la mise en œuvre de la CBP comme activité ordinaire et permanente dans les écoles et la communauté. - Valorisation davantage des structures et acteurs engagés et ayant des motivations spéciales pour l'implémentation de la CBP.

## 6 - Questions transversales

### 6.1 - Thèmes transversaux de la politique de développement

Deux principaux thèmes sont transversaux à la politique de développement. Il s'agit de l'aspect genre et de la protection systématique de l'enfant. Au niveau du genre, il est dans la mesure du possible systématiquement recherché au niveau des cibles ou des indicateurs des objectifs spécifiques (sous-objectifs), le nombre d'acteurs de sexe féminin et de sexe masculin atteints ou concernés. Ceci a impliqué l'attention de l'équipe du projet dans l'appréciation de la collecte et le suivi des résultats.

Pour ce qui concerne la protection systématique des enfants ; au niveau des actions et résultats, tout effet pervers ou négatif est recherché en vue de respecter le « Do No Harm » (Ne pas nuire), principe cher à la politique de développement et à la coopération, dans la mesure où les dommages que la fourniture de services pourrait provoquer involontairement ne doivent pas exister ou doivent être minimisés. Le canevas de rapportage de l'évaluation appliqué insiste sur ces effets négatifs qui sont systématiquement recherchés. Les outils de collecte de données ont été aussi conçus en conséquence.

## 7 - Conclusions et recommandations

### 7.1 - Conclusions

Le projet « Renforcement de la protection effective des élèves contre les abus sexuels par la généralisation de la Charte de Bonnes Pratiques aux établissements scolaires primaires et secondaires sur l'étendue nationale au Bénin » (P5913), appuyé par KiRA et le gouvernement allemand (BMZ), avec la contribution de SOS-VEB est jugé pertinent et efficace. Il répond aux besoins des groupes cibles, des partenaires locaux de mise en œuvre et est conforme aux aspirations du Bénin.

L'évaluation interne assistée atteste que le projet a atteint ses objectifs en ce qui concerne la mise sur pied au niveau des ministères sectoriels de l'éducation de mécanismes concrets pour l'introduction et la mise en œuvre de la Charte de Bonnes Pratiques contre les violences sexuelles. Les élèves ont une bonne connaissance de la CBP et ont développé des mécanismes d'autoprotection et de dénonciation. Le contenu de la CBP est vulgarisé par des acteurs de la société civile qui ont été formés.

Les résultats obtenus ont été favorisés par la qualité de la planification, la cohérence du système d'objectifs et d'indicateurs, l'adéquation de la stratégie de mise en œuvre et la qualité du pilotage du projet. La mobilisation des acteurs tant au niveau central, départemental qu'au niveau communautaire est remarquable. Le projet a connu cependant plusieurs difficultés qui n'entament en rien les performances observées, mais dont on peut tirer des leçons pour des améliorations futures ; il s'agit notamment de l'insuffisance de ressources, notamment de moyens financiers, logistiques, de matériel promotionnel, de communication et d'appui pour les sensibilisations. Il y a aussi les difficultés administratives pour certains acteurs étatiques du fait que leur activité de suivi n'est pas inscrite dans le PTA et la lenteur des établissements scolaires privés à adopter la CBP et à la mettre en œuvre.

Dans la mise en œuvre de l'évaluation interne, les différents acteurs de mise en œuvre et bénéficiaires (élèves et parents) et les enseignants interrogés ont été considérés comme des forces propositionnelles. Dans ce cadre ils ont émis des suggestions qui nous ont aidés à formuler des recommandations dans le sens de la durabilité et de l'amélioration des futures interventions.

Au vu de tout ce qui précède, nous encourageons le développement d'une autre phase du projet qui pourrait se construire autour du renforcement de la généralisation de la CBP dans tous les établissements scolaires au Bénin.

## 7.2 - Recommandations

Nous formulons une série de recommandations relatives à divers aspects pouvant permettre aux parties prenantes d'améliorer leurs futures interventions en matière d'appui à l'éducation et la protection des enfants au Bénin. Ces recommandations ont été présentées à l'atelier de restitution des résultats de l'évaluation interne assistée. Elles ont été analysées, révisées et complétées par des mesures d'opérationnalisation avec l'implication des acteurs étatiques et non étatiques et de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de la CBP. Elles constituent des leviers d'actions sur lesquels devront s'appuyer les acteurs intervenant en milieu scolaire, y compris CIPCRE-Bénin pour améliorer les interventions et assurer la durabilité de la CBP.

*Tableau 31 : recommandations essentielles et pistes d'opérationnalisation*

Recommandations	Mesures / Actions à entreprendre	Structures responsables de la mise en œuvre	Mesures d'opérationnalisation
1) Revoir la stratégie de la formation des CCS et CP	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recadrer la formation des CCS et des CP afin que ces derniers lors de leurs restitutions aux enseignants puissent mettre aussi l'accent sur leur rôle et responsabilité d'éducateur et de protecteurs d'enfants</li> </ul>	Formateurs Nationaux, départementaux (MEMP ; MESTFP) et CIPCRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter des éléments de langage adéquats</li> <li>• Insister sur le rôle d'éducateur des enseignants</li> </ul>
2) Assurer le financement d'un nouveau projet de renforcement de la généralisation de la CBP	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer une autre phase du projet qui pourrait se construire autour du renforcement de la généralisation de la CBP dans tous les établissements scolaires au Bénin.</li> <li>➤ Faire la conception, la soumission d'un projet de renforcement de la généralisation de la CBP et faire le plaidoyer pour son financement auprès des partenaires.</li> <li>➤ Scruter et mobiliser d'autres partenaires autres que KiRA et BMZ pour le financement du projet, afin de pouvoir soutenir les actions à tous les niveaux.</li> </ul>	Autres partenaires ; CIPCRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer sur le bien-fondé de la CBP</li> </ul>
3) Mettre en œuvre la CBP révisée dans tous les établissements scolaires du Bénin	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prendre des mesures administratives au niveau des ministères (A rappeler au niveau départemental) pour que la mise en œuvre soit effective dans toutes les écoles privées et publiques ; la défaillance étant plus remarquée dans les écoles privées.</li> <li>➤ Suivre l'effectivité de la mise en œuvre dans les</li> </ul>	MEMP ; MESTFP ; INF ; CIPCRE ; autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les responsables d'établissements</li> <li>• Faire le suivi de la mise en œuvre par les points focaux</li> <li>• Remonter l'information des défaillances aux</li> </ul>

Recommandations	Mesures / Actions à entreprendre	Structures responsables de la mise en œuvre	Mesures d'opérationnalisation
	<p>délais prescrits par la CBP révisée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prendre des mesures disciplinaires en cas de besoin contre les responsables des établissements défaillants.</li> <li>➤ Vulgariser la CBP nouvelle version, surtout à l'endroit de la communauté et des associations professionnelles d'artisans ou autres professions.</li> <li>➤ Travailler à l'application effective et au suivi de la mise en œuvre de la CBP révisée</li> <li>➤ Former et sensibiliser les acteurs sur la CBP révisée.</li> </ul>		supérieurs hiérarchiques
4) Redynamiser les CdV	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre les moyens à la disposition des comités de veille pour des campagnes de sensibilisation</li> <li>➤ Renforcer les capacités des membres du comité pour mieux faire la sensibilisation</li> <li>➤ Développer des stratégies de suivi de proximité à l'endroit des CdV pour s'assurer de leur fonctionnalité et de leur efficacité.</li> </ul>	INF ; CIPCRE ; MEMP ; MESTFP, autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doter les CdV de vidéo projecteurs, de magnétophones, d'affiches</li> <li>• Elaborer un plan de renforcement de capacités</li> <li>• Elaborer un plan de suivi de proximité</li> </ul>
5) Faciliter le suivi des structures étatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inscrire de la CBP dans les PTA des ministères impliqués dans sa mise en œuvre</li> <li>➤ Développer une étroite collaboration avec les</li> </ul>	MEMP ; MESTFP ; MASM ; MDGL et l'ANCB.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter l'importance de la CBP lors des CODIR des ministères</li> </ul>

Recommandations	Mesures / Actions à entreprendre	Structures responsables de la mise en œuvre	Mesures d'opérationnalisation
	GUPS, les autorités et élus communaux et locaux		• Créer un creuset de mise en œuvre de la CBP
6) Pérenniser la CBP	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Concrétiser sur le terrain le partenariat entre CIPCRE et l'INF et l'entretenir pour des complémentarités indispensables</li> <li>➤ Concrétiser sur le terrain le partenariat INF – MEMP/MESTFP en faveur de la CBP</li> <li>➤ Renforcer le portage de la mise en œuvre de la CBP</li> </ul>	INF ; CIPCRE ; MEMP ; MESTFP, autres	• Faire l'infusion des activités d'implémentation de la CBP dans les programmes scolaires.

### 7.3 Conclusions générales

En conclusion, les résultats de l'évaluation permettent de dire que le projet a été pertinent, efficace et efficient. Le dévouement des acteurs et les sacrifices consentis ont permis d'avoir des résultats probants avec des moyens limités. Les effets/ changements sont palpables. Il y a cependant des défis liés aux ressources limitées et à la nécessité d'un soutien et de veille pour assurer la pérennité des acquis.

### 1 - Termes de référence version finale Mai 2024

#### 1 - Contexte et motif [Background and Rationale]

Diverses violations des Droits de l'enfant en Afrique et au Bénin sont monnaies courantes. Les abus sexuels, les maltraitements et diverses exploitations économiques et domestiques ; les privations de toutes sortes sont le lot quotidien des enfants au Bénin. Plus particulièrement ; les apprenants du milieu scolaire sont confrontés au phénomène d'abus sexuels face auquel le gouvernement béninois a institué depuis 2015/2016 un outil participatif dénommé : Charte de Bonnes Pratiques pour la protection des élèves contre les abus sexuels. Mais la Charte de Bonnes Pratiques (CBP) n'a pas été suffisamment implémentée. C'est dans ce contexte que le Cercle International pour la Promotion de la Création (CIPCRE-Bénin) a initié le projet « **Renforcement de la protection effective des élèves contre les abus sexuels par la généralisation de la charte de bonnes pratiques aux établissements scolaires primaires et secondaires sur l'étendue nationale au Bénin** » (P5913), appuyé par KiRA et le gouvernement allemand (BMZ), avec la contribution de SOS-VEB. Ledit projet dont la durée est de trois ans (du 1<sup>er</sup>/10/21 au 30/09/24), a permis d'obtenir des résultats en termes d'amélioration de l'accompagnement de l'Etat central dans la généralisation de la (CBP) qui est mise en application dans environ 5000 écoles primaires et 800 collèges du Bénin. En plus de ces résultats quantitatifs, on note comme effets une diminution des grossesses précoces en milieu scolaire et un environnement scolaire de plus en plus protecteur des élèves et ceci, grâce aux sensibilisations et le suivi des personnels d'encadrement des ministères de l'enseignement, les points focaux départementaux et les Référents Régionaux du projet. Ces résultats et effets méritent d'être documentés et appréciés par aussi bien les acteurs internes qu'externes à l'effet de mettre en lumière les avancées à pérenniser, les insuffisances constatées et les recommandations permettant d'inscrire la dynamique CBP dans le fonctionnement quotidien du système éducatif au Bénin.

Pour y parvenir, il est prévu une auto-évaluation assistée par un.e facilitateur.trice et dont les modalités de mise en œuvre sont régies par les présents termes de référence.

#### 2 - But, objectifs et utilisation [Purpose, Objectives and Use]

##### **Objectif général de l'évaluation :**

L'évaluation interne finale assistée a pour objectif global de mesurer le degré de réalisation des résultats attendus et le niveau d'atteinte des objectifs/indicateurs du projet. Les résultats de la présente évaluation seront transmis aux différentes parties prenantes que sont l'Etat à travers les 2 ministères de l'enseignement et l'INF, les OSC et réseaux d'ONG impliqués, les partenaires au développement et KiRA pour des utilisations dans le cadre des interventions futures.

### **Objectifs spécifiques de l'évaluation :**

Plus spécifiquement, et conformément aux directives du BMZ, il s'agira :

- d'examiner les conditions cadres d'exécution du projet ;
- de procéder à :
  - ✓ l'analyse des objectifs,
  - ✓ l'analyse et l'évaluation de la planification,
  - ✓ l'analyse de la mise en œuvre du projet,
  - ✓ l'analyse du management du projet,
  - ✓ l'analyse de l'effet de développement,
  - ✓ l'évaluation d'ensemble (efficacité, efficience et durabilité)
- de formuler des recommandations réalistes et pouvant permettre aux parties prenantes d'améliorer leurs futures interventions en matière d'appui à l'éducation et la protection des enfants au Bénin. Plus spécifiquement, les recommandations devront permettre à l'Etat d'enraciner la dynamique CBP dans le fonctionnement quotidien du système éducatif au Bénin. De même, les recommandations devront situer dans quelle mesure et suivant quelles modalités l'accompagnement de l'Etat par des OSC (comme CIPCRE et les 5 autres ONG de mise en œuvre, SOS-VEB, KiRA, etc.) est encore nécessaire.

### **3 - Tâches [Scope of Work]**

La présente évaluation se déroulera dans la période de juin à août 2024 et couvrira les douze départements du pays. Les mesures qui doivent faire l'objet d'un examen particulier dans le cadre du présent travail concernent essentiellement le nombre d'apprenants disant se sentir à l'abri des abus sexuels.

Les principaux indicateurs à traiter sont les suivants :

- 465 écoles primaires et 786 écoles secondaires dans les 12 départements du Bénin ont adopté une charte de bonnes pratiques contre les violences sexuelles en milieu scolaire.<sup>16</sup>
- Au moins 70 % des élèves interrogés disent se sentir à l'abri du harcèlement et de la violence sexuelle dans leur établissement. (Enquête de fin de projet.)
- A la fin du projet, les grossesses précoces chez les élèves ont diminué de 50% par rapport à l'année scolaire 2020-21. (La base de référence pour cette année est déterminée en début et le nombre est de 2 064 pour le Secondaire).
- 75 % des comités de veille sont actifs avec des initiatives concrètes chaque année pour renforcer la protection des enfants dans leurs communautés.
- Au niveau national et départemental des deux ministères de l'éducation du Bénin, il existe un responsable technique et un organisme responsable qui suit l'application de la charte de bonnes pratiques dans les écoles.
- Pour les écoles primaires, des statistiques consolidées sur les grossesses précoces, les mariages précoces et les cas de violence sexuelle sont disponibles sur une base trimestrielle et sont publiées par le ministère de l'enseignement primaire (MEMP), par exemple sur son site web.

---

<sup>16</sup> Cela correspond au nombre d'écoles faisant l'objet d'une surveillance directe et étroite, plus le nombre de chartes déjà en place. On suppose que de nombreuses autres écoles introduiront une charte de bonnes pratiques. Cet objectif est donc un chiffre minimum à garantir par le suivi.

- 4 000 nouveaux jeunes pairs éducateurs (dont 2 000 filles) connaissent les mécanismes de protection et de plainte et sont en mesure de transmettre ces connaissances à leurs camarades.
- Dans 550 écoles secondaires et 230 écoles primaires qui ont adopté une charte de bonnes pratiques contre la violence sexuelle, il existe des mécanismes concrets de prévention et de dénonciation de la violence (comités de veille, boîtes à plaintes, confidentiels, discussions régulièrement animées sur le sujet, etc.)
- 60 professionnels des médias spécialisés sur les thématiques de l'éducation et des droits de l'enfant, connaissent les contenus de la Charte de Bonnes Pratiques et leur propre rôle pour sa promotion.
- Au moins 32.000 parents sont informés sur les contenus de la Charte de Bonnes Pratiques et des mécanismes concrets pour protéger leurs enfants contre les violences sexuelles (à travers les émissions radios spécifiques).
- Dans 450 des comités de veille existants, des représentants d'associations de parents d'élèves, des vendeuses et d'autres membres du personnel scolaire font partie des membres. À ce titre, ils sont conscients de leur rôle dans la protection des enfants.

Comme recommandation méthodique, il est suggéré que l'évaluation mette l'accent sur le vécu des acteurs à la base et l'engagement des responsables étatiques impliqués dans la généralisation de la CBP, sans oublier la connaissance de la Charte par ces acteurs.

#### **4 - Procédure [Process] (Méthodologie)**

Après validation des présents TdR, il sera procédé au recrutement du/de la facilitateur-trice. Ensuite, tous les documents de base nécessaires seront rendus disponibles. L'évaluation se déroulera en deux phases : une première partie au début de juin pour avoir la chance de retrouver les acteurs scolaires à cause des examens qui débutent en juin ; et la deuxième phase en juillet-août 2024 avec la rédaction et la restitution qui interviendront fin août début septembre 2024.

L'évaluation comprend et combine à la fois cinq étapes : la recherche documentaire, les visites de terrain, les entretiens, la rédaction du rapport et la restitution.

##### **4.1 - La recherche documentaire**

La recherche documentaire consistera à exploiter les données disponibles à travers les documents du projet : les documents contractuels (Essentiel du projet et le contrat), les plans d'actions opérationnels, les rapports d'avancement et d'activités, le rapport de l'étude sur les effets de la CBP et autres initiatives de protection des enfants ; les outils de sensibilisation et de communication élaborés et utilisés dans le cadre du projet (y compris les productions médiatiques réalisées et diffusées), le dispositif de suivi-évaluation, les bonnes pratiques collectées pour capitalisation et tout autre document susceptible de l'éclairer dans son travail.

##### **4.2 - Les visites de terrain**

L'équipe d'évaluation rencontrera (rencontres physiques et aussi virtuelles pour joindre ceux qui seraient absents et dont l'intervention est nécessaire) les groupes cibles du projet dans leurs différents sites pour se rendre compte du visu de ce qui est fait et de la manière dont cela est fait. Ils apprécieront ainsi les activités menées, les résultats et effets obtenus aussi bien dans les établissements scolaires qu'au niveau des responsables centraux des ministères et directions départementales et autres parties prenantes comme les acteurs des médias.

### **4.3 - Les entretiens**

Parallèlement aux visites de terrain, l'équipe d'évaluation devra recueillir des témoignages de quelques acteurs (enfants PE et adultes membres des comités de veille) et des avis sur les activités menées. Ici, un accent particulier devra être mis sur : (i) les témoignages des enfants (les titulaires de droits) en matière de leurs connaissances/consciences de leurs droits et en matière de leurs capacités à s'auto-protéger (mis en exergue par la CBP) ; (ii) les témoignages des parents (les titulaires de responsabilités) relativement à la CBP en matière de leurs connaissances/consciences/sensibilités des droits des enfants et en matière de l'exercice de leurs responsabilités parentales ; (iii) les témoignages des acteurs de mise en oeuvre (les titulaires d'obligations) en matière de l'influence que le projet a pu avoir sur l'exercice de leurs rôles et responsabilités, chacun-e en ce qui le-la concerne dans la chaîne des acteurs de protection de l'enfant, ainsi que les autres partenaires tels que INF, l'INStAD, la Maison de la société civile, SOS-VEB, et autres tels que les responsables des organes de médias partenaires et journalistes formés, .. .

### **4.4 - La rédaction du rapport d'évaluation**

Une fois les données (documentaires et de terrain) collectées, l'équipe de l'évaluation interne assistée, sur la base d'une grille d'exploitation préalablement élaborée, les analysera et les recoupera. Les résultats de ce travail seront consignés dans un rapport préliminaire dont le contenu sera présenté au Directeur National du CIPCRE-Bénin pour échanges en vue de la restitution du document de rapport assorti d'un résumé succinct d'une page.

### **4.5 - La restitution du rapport d'évaluation**

La restitution du rapport d'évaluation se fera en présence de l'ensemble du personnel du CIPCRE-Bénin, ainsi que des représentants des partenaires et des bénéficiaires. Les remarques et observations des uns et des autres seront discutées et éventuellement intégrées dans la mouture finale du rapport dont la version définitive sera transmise aux partenaires concernés.

## **5 - Produits [Outputs and Deliverables] (Résultats attendus)**

Au terme des travaux de l'évaluation finale assistée du projet P5913 :

- le point des activités réalisées est fait ;
- les résultats et les effets du projet sont récapitulés (effets directs positifs et négatifs s'il y en a) et les effets indirects (positifs ou négatifs) constatés dans le contexte de développement du projet ;
- le degré de participation des différents acteurs est apprécié ;
- le management du projet est apprécié ;
- une analyse d'impact est faite ;
- des recommandations appropriées et réalistes sont formulées et des mesures correctives ou alternatives pour une meilleure exécution des futures interventions des parties prenantes sont proposées.

## **6 - L'équipe d'évaluation**

L'équipe d'évaluation du projet P 5913 sera constituée d'un-e Facilitateur-trice, de l'équipe du projet (ATC, ATGBD et RR) et de la CP/KiRA.

### **6.1 - Profil du-de la Facilitateur-trice**

Le-la Facilitateur-trice doit avoir un profil ayant les contours suivants :

- formation supérieure en sciences sociales ou sciences juridiques ;
- au moins dix (10) ans d'expérience en matière d'évaluation des projets de développement, et plus particulièrement dans les projets de protection et de promotion des droits de l'enfant, projets financés par les partenaires européens;
- ou au moins dix (10) ans d'expérience dans le travail social ou juridique ; ou au moins dix (10) ans d'expérience en gestion/coordination de projets ;
- avoir évalué au moins un projet cofinancé par KiRA et/ou BMZ serait un atout.

### 6.2 - Procédure de sélection de l'évaluateur / Facilitateur-trice

La sélection se fera par voie de concurrence ainsi qu'il suit :

- Appel à manifestation d'intérêt au profit d'environ cinq (5) consultants identifiés. Présélection par étude des CV pour constituer une liste restreinte de trois (03) candidat-e-s disponibles ;
- Réception et analyse des dossiers (offre technique et offre financière) qui seront classés par ordre de mérite (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) ;
- Soumission à KiRA pour avis ;
- Notification de la sélection définitive et signature du contrat.

### 6.3 - Honoraires des consultant(e)s

Les honoraires du-de la Facilitateur-trice seront négociés et arrêtés ultérieurement ; le montant total budgétisé est de l'ordre de 1.180.000 FCFA.

## 7 - Calendrier indicatif [Tentative Timetable]

Sous réserve des ajustements éventuels à convenir avec le-la Facilitateur-trice qui sera retenue, l'évaluation devra suivre, à titre indicatif, le déroulement ci-après est proposé avec les livrables :

N°	Date / Période	Activités	Acteurs concernés	Chargé (au sein de l'équipe)	Livrables
1.	29/5/24	Appel à manifestation d'intérêt	Equipe du projet	DN	
2.	31/5/24	Présélection des 3 meilleurs candidats	Equipe du projet	DN	3 candidats présélectionnés
3.	31/5/24	Sélection et notification au candidat retenu	Equipe du projet	DN	1 évaluateur sélectionné
4.	31/5/24	Envoi de divers documents de projet au facilitateur pour étude	ATC	ATGBD	Les documents annexes sont envoyés au facilitateur
5.	3-4/6/24	Proposition des outils de collecte par le facilitateur	Facilitateur/ Evalueur	ATGBD	Les divers outils sont conçus

N°	Date / Période	Activités	Acteurs concernés	Chargé (au sein de l'équipe)	Livrables
6.	6/6/24	Réunion de cadrage méthodologique et d'amendement des outils de collecte proposés par l'évaluateur et de la liste des informateurs clés à rencontrer	Facilitateur/ Evalueur, CP/KiRA et Equipe du projet	Facilitateur/ évaluateur	La séance de cadrage méthodologique est tenue et une feuille de route est élaborée
7.	10 au 14/6/24	Collecte des données	Equipe du projet (RR, ATGBD et ATC) Informateurs clés	Facilitateur/ évaluateur	Les données de la collecte sont consignées
8.	18- 21/6/24	Dépouillement des données	Equipe du projet	ATGBD	Les données sont dépouillées
9.	25- 28/6/24	Analyse des données recueillies	Equipe d'évaluation y compris la CP/KiRA	Facilitateur/ évaluateur	Le rapport provisoire est élaboré
10.	15- 19/7/24	Rédaction du rapport provisoire finalisé	Equipe d'évaluation	Facilitateur/ évaluateur	Rapport provisoire finalisé
11.	25/7/24	Atelier de restitution/Validation des résultats	Equipe d'évaluation Informateurs clés, CP/KiRA Autres parties prenantes (membres comité d'étude, autres que MEMP et MESTFP) et acteurs d'autres projets comme BC-TEDE	DN	Rapport validé par les acteurs
12.	6-9/8/24	Finalisation du Rapport	Equipe d'évaluation y compris CP/KiRA	Facilitateur/ évaluateur	Rapport validé et finalisé
13.	5- 15/9/24	Transmission du Rapport d'évaluation à KiRA	Coordination du projet et évaluateur	DN	Le rapport final transmis à KiRA

### 8 - Gestion de l'évaluation [Management of the Evaluation]

L'évaluation est pilotée par le facilitateur qui est le garant de la qualité des données et du rapport final qui sera élaboré ensemble avec l'équipe du projet. La collecte des données est assurée par l'équipe du projet (ATC, ATGBD et RR) sous la conduite du facilitateur. Les séances de cadrage technique, de présentation des résultats provisoires et de la validation du rapport final sont placées sous la responsabilité de la Direction Nationale du CIPCRE-Bénin.

## ANNEXES

- Annexe 1 : Structure du rapport d'évaluation**
  - Annexe 2 : Essentiel du projet P 5913**
  - Annexe 3 : Documents de planification**
  - Annexe 4 : Documents de rapportage (rapports d'avancement et d'activités)**
  - Annexe 5 : Supports produits y compris les supports médiatiques**
  - Annexe 6 : Tableaux de bord des effets et des groupes cibles**
  - Annexe 7 : Données collectées/capitalisation des bonnes pratiques (en cours par l'équipe du projet)**
  - Annexe 8 : Rapport de l'étude sur les effets de la CBP.**
- 

## 2 - Composition et indépendance de l'équipe d'évaluation

### 2.1 - Composition et indépendance de l'équipe d'évaluation

L'équipe d'évaluation interne assistée du projet P 5913 est constituée :

- d'un Facilitateur, présélectionné et sélectionné selon les critères et procédures du CIPCRE et de son partenaire KiRA. Il est en charge de l'analyse des données, du rapportage et de la présentation des résultats à l'atelier de restitution. Il a aussi réalisé la supervision de la collecte avec l'ATC et l'ATGBD et fait quelques entretiens, notamment avec des répondants des Ministères sectoriels et avec la présidente de l'INF ;
- de l'équipe du projet (ATC, ATGBD et RR). Sa responsabilité et sa participation dans le processus de l'évaluation sont assez importantes et prépondérantes dans la collecte et le traitement des données. Elle s'est investie aussi dans la mobilisation des acteurs et à la mise à disposition du facilitateur de diverses informations liées à la mise en œuvre du projet ;
- de la CP/KiRA qui a participé à plusieurs niveaux du processus d'évaluation (Cadrage, l'analyse des données, Ateliers de restitution des résultats, finalisation du rapport d'évaluation) ;
- Enfin, il convient de retenir que l'équipe d'évaluation est orientée et suivie par le DN CIPCRE qui a coordonné toute l'activité d'évaluation et a assuré la supervision générale.

En ce qui concerne l'indépendance de l'équipe d'évaluation, il est important de rappeler que l'évaluation réalisée est une « évaluation finale interne assistée » donnant un certain rôle à l'équipe de projet dans la collecte et le traitement de données. Dans ce sens CIPCRE a pris des dispositions pour s'assurer de la fiabilité des données. Il s'agit de la possibilité offerte au facilitateur de superviser une partie de la collecte et de faire des recommandations à tous les autres RR, de faire des entretiens indépendants avec des acteurs clés et d'assurer l'analyse de

données mises à sa disposition. Par ailleurs, le facilitateur demandait à l'équipe du projet ou tout autre acteur, toutes informations utiles pour bien apprécier la mise en œuvre du projet et ses résultats et effets en toute objectivité.

En dehors de ce comité de pilotage de l'Evaluation, il est important de présenter les Référents Régionaux qui ont joué un rôle important dans l'évaluation finale interne assistée notamment la collecte de données de terrain auprès des acteurs et des bénéficiaires tel que défini par l'approche évaluative.

## 2.2 – Assistants de recherche (enquêteurs) ayant contribué à la collecte de données lors de l'évaluation finale interne assistée et autres membres du personnel impliqué.

**Tableau : QUALIFICATION DU PERSONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET (Y COMPRIS TOUS LES RR)**

N°	Département / Poste	Nom et Prénoms du RR ou de l'Agent	Structure d'appartenance et Diplôme	Expériences
1	OUEME	DJOSSOU Igore	CIPCRE-Bénin BAC + 5 en développement communautaire	13 ans d'expériences dans l'animation et conduite de projets
2	PLATEAU	AHLONSOU H. S. Dieudonné	KOZAP Bac+3 en géographie	5 ans d'expériences en développement à la base - Mise en du projet foret galerie et accompagnement des groupements dans les AGR aux Aguégusés et So-Ava - Mise en œuvre du projet maintien des filles à l'école aux Aguégusés et Akpro-Misséréte - Mise en œuvre du projet P5913
3	COUFFO	BONI D. Gérôme	ASPAD : Association pour la Survie et la Promotion des Adolescents Déshérité BAC+3 en Sciences de la Vie et de la Terre	- Trois ans d'expériences en matière de supervision, des douze 12 départements du dans la vulgarisation des cahiers d'exercices structuraux autorisés par le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) ; - Assistant et collaborateur de la Directrice Exécutives de l'ONG ASPAD ;

N°	Département / Poste	Nom et Prénoms du RR ou de l'Agent	Structure d'appartenance et Diplôme	Expériences
				- Référent régional des départements du Mono et du Couffo pour la protection des élèves contre les abus sexuels à travers la généralisation de la Charte de Bonnes Pratiques dans les établissements primaires et secondaires.
4	MONO	IDEM COUFFO	IDEM COUFFO	IDEM COUFFO
5	ATLANTIQUE	OGA Mavine	Licence en gestion de projet	3 ans en gestion de projet
6	LITTORAL	ZOSSOU Mahoutin Rufin	CIPCRE-Benin BAC+3 en géographie	3 ans d'expériences en développement communautaire. - Mise en œuvre du sous-projet maintient les filles à l'école Dans la commune d'Adjarra ; - Mise en œuvre du sous-projet d'appui aux mécanismes de vigilance pour la protection des élèves et des apprentis contre les violences sexuelles basées sur le genre dans le département du Littoral.
7	ATACORA	N'DAH Bamamou Valentin	CIPCRE BAC + 3 en gestion de ressources humaines.	3 ans d'expérience en matière d'engagement communautaire dans les communautés avec les jeunes - Coordonnateur U-reporter Boukombé pour la plateforme U reporter de UNICEF Bénin - Agent d'opérateur ANIP à Boukombé et Toucoutouna - Superviseur de RADE ONG sur le projet PEED à Natitingou - Mise en œuvre du projet P5913

N°	Département / Poste	Nom et Prénoms du RR ou de l'Agent	Structure d'appartenance et Diplôme	Expériences
8	DONGA	BOCO ADJE Aline	BAC + 4 en socio - anthropologie	15 ans d'expérience en animation et gestion de projets
9	BORGOU	KANA Nouroudine	BAC + 4 en socio - anthropologie	15 ans d'expériences en animation et gestion de projets
10	ALIBORI	GOUROUBERA Boaz Bengani	DEDRAS ONG Maitrise en géographie humaine et économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- animateur dans la mise en œuvre du Campagne Tolérance Zéro contre les violences faites aux enfants dans la commune de Malaville</li> <li>- Directeur de Projet dans la mise en œuvre du projet Élimination des violences faites aux enfants dans les communes de l'Alibori et la commune de Nikki dans le Borgou</li> <li>- Directeur de Projet dans la mise en œuvre du projet mobilisation communautaire pour la promotion des droits des femmes et des filles dans la commune de Karimama</li> <li>Référent Régional dans la mise en œuvre du projet P5913</li> </ul>
11	ZOU	AMOUSSOU C.S. Aiméric	MJCD BAC + 5 en gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>08 ans d'expérience en matière de développement et santé communautaire</li> <li>- Mise œuvre de projet d'autonomisation des femmes pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des femmes des communes de Bohicon, Djidja, Savalou et Bantè,</li> <li>- Mise en œuvre du projet d'électrification rurale par ABERME dans les communes de Djidja, Za-kpota et Covè,</li> <li>- Mise en œuvre du projet <b>"5913"</b></li> </ul>

N°	Département / Poste	Nom et Prénoms du RR ou de l'Agent	Structure d'appartenance et Diplôme	Expériences
12	COLLINES	BOCO ADJE Aline	BAC+4 en socio - anthropologie	15 ans d'expérience en animation et gestion de projets
Concernant les RR, le RR du Zou gère une partie de l'Atlantique ; le RR du Plateau gère une partie du Zou ; le RR de la Donga gère les Collines.				
13	Coordonnateur de projet	BONOU Florent	CIPCRE - Bénin BAC+ 5 ans en développement communautaire et 18 ans d'expériences en matière d'accompagnement des communautés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de projets de développement communautaire dans les domaines de l'éducation, de protection des enfants dans le Zou et l'Ouémé.</li> <li>- Organisation de plaidoyers en direction de l'Etat et des élus pour la prise d'actes en faveur des enfants au Bénin</li> <li>- Mise en œuvre de l'approche "Enfants et développement" dans le Zou</li> </ul>
14	TOMETIN F. Crédo	Assistant Technique Gestionnaire de Bases de Données	CIPCRE-Bénin BAC+ 3 ans en Statistiques Démographique et Sociale et 7 ans d'expérience en matière de collecte et analyse de donnée économiques et sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de mise en œuvre de projet de développement communautaire dans les domaines de l'environnement et de l'hygiène ;</li> <li>- Collecte, analyse et traitement de données économiques et sociales ;</li> <li>- Gestion de bases de données.</li> </ul>
15	LOGBO Kowiou	Comptable	CIPCRE BAC+ 3 en comptabilité et finance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir les bons de décaissement et les chèques</li> <li>- Classement, saisie et imputation des pièces comptables</li> <li>- Suivi budgétaire</li> <li>- Suivi des comptes banque</li> <li>- Assurer la liquidation des charges salariales, patronales et fiscales</li> <li>- Plan de trésorerie</li> <li>- Etablir les bulletins de paie des agents du terrain</li> </ul>

N°	Département / Poste	Nom et Prénoms du RR ou de l'Agent	Structure d'appartenance et Diplôme	Expériences
				- Elaborer les rapports financiers

### 3 - Preuve de la source

#### 3.1 - Documents consultés

**Tableau : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES**

N°	INTITULE DU DOCUMENT	AUTEURS	ANNEE
1	Rapport de l'atelier de restitution des résultats d'évaluation finale interne assistée	MEMP – MESTFP - CIPCRE	Août 2024
2	Lettre circulaire N° 925 /MESTFP / DC/ SGM/SA en date du 18 avril 2024 au sujet Vulgarisation de la nouvelle version de la Charte de Bonnes Pratiques pour la protection des élèves contre les abus sexuels	MESTFP	Avril 2018
3	Charte de bonnes pratiques pour la protection des élèves contre les abus (Version finale de la CBP Révisée issue de l'Atelier de validation du 21 septembre 2023)	MEMP – MESTFP	2023
4	Rapport annuel 2023 P 5913	CIPCRE	Février 2024
	Rapport final « Etude sur les effets de la Charte de Bonnes Pratiques et d'autres initiatives de protection des élèves contre les abus sexuels au Bénin »	INACES – SARL MEMP – MESTFP - CIPCRE	Avril 2022
5	Essentiel du Projet, Annexe 1 du projet, 2021_09_2021	CIPCRE	Septembre 2021
6	Rapport de l'atelier de restitution des résultats de l'évaluation finale interne assistée	MEMP – MESTFP - CIPCRE	Août 2024
7	Structure type des rapports d'évaluation des projets BMZ	KiRA - CIPCRE	2024

<b>8</b>	Rapport d'activités de la "Mise en œuvre de l'Education à la Santé Sexuelle (ESS) en milieux scolaire et extrascolaire"	INIFRCF - MESTFP	Juin 2019
----------	---	------------------	-----------

### 3.2 – Liste des acteurs ayant participé à l'Atelier de restitutions des résultats et à l'amélioration des recommandations

#### LISTE DE PRESENCE

**Titre de l'activité** : Atelier de restitution des résultats de l'Evaluation finale interne assistés (A 5.3.5)

**Date et lieu** : Akpro-Missérété, le mercredi 21 /08/2024

N°		Sexe		Commune de provenance	Fonction / Structure	Téléphone	E-Mail
		H	F				
1	TOMETIN F. Crédo	x		Akpro-Missérété	ATGBD CIPCRE-Bénin	62 36 96 44	<a href="mailto:credo.tometin@cipcre.org">credo.tometin@cipcre.org</a>
2	KOUKOYI Gédéon	x		Dangbo	Elève GS	96 47 69 35	-
3	HOUEDOTE Espoir	x		Avrankou	Etudiant	47 81 27 76 97 36 65 85	-
4	ONIFONDEXI Gracieux	x		Avrankou	Elève	44 84 28 30	<a href="mailto:g11484551@gmail.com">g11484551@gmail.com</a>
5	BOGNON Géraude		x	Avrankou	Elève	97 17 67 10	
6	ZANNOU Alexandrine		x	Dangbo	Elève/ CCE Dangbo	96 59 20 28	
7	HOUDJENOU A. Eugène	x		Abomey Calavi	FENAPEB	97 99 32 18	
8	AGOSSOU Jean	x		Porto-Novo	DEP/Coll Représentant du Directeur	97 05 92 63	<a href="mailto:agossoujean229@gmail.com">agossoujean229@gmail.com</a>
9	AKPOTROSSOU Coffi Modeste Lazare	x		Porto-Novo	Répondant CBP/MEMP	96 37 29 36	<a href="mailto:lazareakpotrossou4680@gmail.com">lazareakpotrossou4680@gmail.com</a>
10	TCHEHO Francine Sylvette		x	Cotonou	Représentante MASM	97 76 05 90	<a href="mailto:tchehofrancine@gmail.com">tchehofrancine@gmail.com</a>
11	SIMBOSSA TCHAO Thomas	x		Porto-Novo	SG-MEMP	95 67 67 54	<a href="mailto:Simbosthoms@yahoo.fr">Simbosthoms@yahoo.fr</a>

12	ARINLOYE A. O. Raliou	x		Porto/Novo	DAC/MEAL	97 09 87 88	<a href="mailto:Raliouarinloye10@qmail.com">Raliouarinloye10@qmail.com</a>
13	KOMAREK Stefanie		x	Allemagne	CP KIRA		<a href="mailto:s.komarek@kira-international.org">s.komarek@kira-international.org</a>
14	ZOSSOU Elidja	x		Akpro-Missérété	DN CIPCRE-Bénin	97 11 64 09	<a href="mailto:Elidja.zossou@cipcre.org">Elidja.zossou@cipcre.org</a>
15	SANDA M. Farid	x		Abomey-Calavi	Assistant RH SOS VE Bénin	95 55 53 48	<a href="mailto:Faridmarious.sanda@Sos-benin.org">Faridmarious.sanda@Sos-benin.org</a>
16	ANAGO Sendrine		x	Abomey Calavi	S. Chargé Com ReSPESD	46 00 11 20	<a href="mailto:anagosendrine@gmail.com">anagosendrine@gmail.com</a>
17	BONOU Florent	x		CIPCRE Bénin	CIPCRE ATC	62 63 60 01	<a href="mailto:florent.bonou@cipcre.org">florent.bonou@cipcre.org</a>
18	BELLO Ingrid		x	Cotonou	Subventions Plan Int Benin	97 60 49 79	<a href="mailto:Ingrid.bello@planinternational.org">Ingrid.bello@planinternational.org</a>
19	AGUIDISSOU Yolande		x	Cotonou	Conseillère Santé Plan Int Bénin	96 42 37 62	<a href="mailto:holandeaguidissoulavale@plan-international.org">holandeaguidissoulavale@plan-international.org</a>
20	HODNDJO Samuel	x		Porto-Novvo	Sup news	97 87 56 86	<a href="mailto:hmahno@gmail.com">hmahno@gmail.com</a>
21	NAGNONHOU Thibaud	x		Porto-Novvo		97 68 54 40	<a href="mailto:nagnonhouthibaud@gmail.com">nagnonhouthibaud@gmail.com</a>
22	DAOUDA S. Elie	x		Adjohoun	Journaliste/la voix de la vallée	97 79 09 83	<a href="mailto:edaouda216@gmail.com">edaouda216@gmail.com</a>
23	EBAH Hounkanlin	x		Porto-Nono	CSA/MEMP SG01	61 67 64 45	<a href="mailto:ebahounkanlin@gmail.com">ebahounkanlin@gmail.com</a>
24	AVOCE Vignon Véronique		x	Porto-Novvo	DSI/MEMP	97 39 43 64	<a href="mailto:Verosalam84@gmail.com">Verosalam84@gmail.com</a>
25	GBODJINOUS Hospice Simon	x		Porto-Novvo	PF DDEMP-O	97 57 24 21	<a href="mailto:gbodjinousimon@qmail.com">gbodjinousimon@qmail.com</a>
26	SOSSINOUS Y. Isidore	x		Abomey-Calavi	Journaliste /Shalom Media	96 01 05 71	<a href="mailto:sossidore@gmail.com">sossidore@gmail.com</a>
27	D'ALMEDA N. L. Mescario	x		P/Novvo	MEMP CTSRPP	97 19 03 27	<a href="mailto:dmescario@gmail.com">dmescario@gmail.com</a>
28	KIKI N. Clément	x		Cotonou	Coll/SGM/MESTFP	97 60 19 48	<a href="mailto:nkiclem@gmail.com">nkiclem@gmail.com</a>
29	ATADE Josette		x	Cotonou	CPAJ INF	96 18 29 95	<a href="mailto:josetteatade@gmail.com">josetteatade@gmail.com</a>
30	YASSEGOUNGBE Paul	x		Akpro - Missérété	Consultant facilitateur	97 31 25 33	<a href="mailto:paulyassegoungbe@gmail.com">paulyassegoungbe@gmail.com</a>
31	KOTOBODJO Blandine		x	Cotonou	PF/TSS INIFRCF/MESTFP	95 36 73 50	<a href="mailto:blandinekotobiodjo@gmail.com">blandinekotobiodjo@gmail.com</a>

32	HOUNGBADJI Lazare	x		Cotonou	CVA/INIFRC F	96 54 59 70	
33	BIWEME Honoré	x		Cotonou	SHALOM	97 27 04 01	

#### 4 - Questionnaires et autres outils de collecte de données/d'informations

##### 5.3.5 EVALUATION INTERNE ASSISTEE

##### Questionnaire : Acteurs de mise en œuvre

##### Introduction

Bonjour et merci d'avoir accepté de participer à cet entretien dans le cadre de la l'évaluation interne du Projet de généralisation de la CBP. Nous nous intéressons particulièrement aux réalisations ainsi qu'à leurs résultats et effets. Vos observations et expériences sont d'une importance capitale pour cette démarche visant à améliorer la protection des enfants contre les abus sexuels. Toutes vos réponses seront traitées de manière confidentielle.

##### I. Identification

Qts	Libellés	Réponses	
1.1.	Situation géographique	Département : ..... Commune : .....	
1.2.	Niveau d'intervention de l'acteur	1=Niveau central ; 2=Niveau Départemental ; 3= Niveau Communautaire ; 4=Médias.	__
1.3.	Catégorie d'acteur	1=Répondants ; 2=Structure technique ; 3=PF ; 4=Directeur Départemental ; 5=CdV des ESR (y compris le Président de l'APE) ; 6=PE Formés ; 7=Journalistes des radios partenaires	__
1.4.	Profession/Fonction ( <i>précisez la structure</i> )	..... .....	
1.5.	Sexe de l'enquêté.	1=Féminin ; 2=Masculin	

NB : Pour les Focus group, mettre le sexe entre parenthèse pour chaque acteur :  
 combiner 1.4. et 1.5.

## II. Contexte et mise en œuvre du projet : Pertinence, participation et management

NB : Les questions des lignes surlignées ne seront pas adressées aux PE.

Qts	Libellés	Réponses	
<b>2.0.</b>	Selon-vous/votre compréhension, qu'est-ce que la Charte de bonne pratique (CBP) ?	..... ..... .....	
<b>2.0.1</b>	Comment la CBP est-elle adoptée dans un établissement scolaire ?	..... ..... .....	
<b>2.1.</b>	Quelles sont vos perceptions des objectifs visés par le Projet de généralisation de la CBP?	..... ..... .....	
<b>2.2.</b>	Quel est votre rôle dans l'atteinte de ces objectifs ?	..... ..... .....	
<b>2.3.</b>	Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du projet était adéquate pour l'atteinte des objectifs ?	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait.	_— 
<b>2.3.1</b>	Décrivez/justifiez votre point de vue	..... ..... .....	
<b>2.4.</b>	Dans quelle mesure les objectifs du projet étaient-ils conformes aux besoins des groupes cibles ?	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait.	_— 
<b>2.4.1</b>	Décrivez/justifiez votre point de vue	..... .....	

Qts	Libellés	Réponses	
		..... .....	
2.5.	Dans quelle mesure les objectifs du projet étaient-ils conformes aux besoins du pays ?	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait.	__ 
2.5.1	Décrivez/justifiez votre point de vue	..... ..... .....	
2.6.	Dans le cadre du projet de la généralisation de la CBP, avez-vous été bénéficiaires d’actions de la part du CIPCRE ou de tout autre acteur de mise en œuvre du projet	1=Oui 0=Non	__ 
2.6.1	Si oui, De quels types d’actions s’agissait-il ? <i>(plusieurs réponses possibles)</i>	<input type="checkbox"/> 1=Formation/Sensibilisation ; <input type="checkbox"/> 2=Appuis technique ; <input type="checkbox"/> 3=Appuis financiers ; <input type="checkbox"/> 4=Suivi ; <input type="checkbox"/> 5=Plaidoyers ; <input type="checkbox"/> 6=Autre (Précisez : ..... )	
2.6.2	De quelles actions s’agit-il spécifiquement ? (Donnez des précisions sur le domaine, la thématique, le montant, le nombre, les circonstances, etc.)	1=Formation : ..... ..... 2=Appuis technique : ..... ..... 3=Appuis financiers : ..... ..... 4=Suivi : ..... .....	

Qts	Libellés	Réponses	
		5=Plaidoyers :..... .....	
2.7.	Dans quelle mesure ces actions vous ont-elles permis de réussir vos interventions dans le cadre de ce projet ?	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait.	__ 
2.7.1	Décrivez/justifiez votre point de vue ( <i>tenir aussi compte des éventuelles insuffisances spécifiques</i> )	..... ..... .....	
2.8.	Dans quelle mesure la planification de ces actions était en adéquation avec vos réalités tant qu'acteurs ?	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait.	__ 
2.8.1	Décrivez/justifiez votre point de vue	..... ..... .....	
2.9.	En votre qualité d'acteur de mise en œuvre à la base, quels sont les bénéficiaires de vos interventions	a-Bénéficiaires directes ( <i>préciser parents et élèves pour les comités de veille</i> ) : ..... ..... b-Bénéficiaires indirectes : ..... .....	
2.10.	Quelles sont vos réalisations à l'endroit de ces cibles dans le cadre de la mise en œuvre du projet ?	..... ..... .....	
2.11.	Dans quelle mesure les bénéficiaires directs ont-ils participé à la mise en œuvre du projet	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait.	__ 

Qts	Libellés	Réponses
2.12.	Dans quelle mesure les autorités (à tous les niveaux) ont-elles soutenu le projet ?	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait.

### III. Résultats et effets : Efficacité, Efficience et durabilité

Qts	Libellés	Réponses
3.1.	Quels sont les résultats clés ou impacts observés dans le cadre spécifique de la mise en œuvre du Projet de généralisation de la CBP ?	..... ..... .....
3.2.	Dans quelle mesure les objectifs du projet ( <i>comme énuméré en I</i> ) ont-ils été atteint ?	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait.
3.2.1	Décrivez/justifiez votre point de vue	..... ..... .....
3.3.	Quels sont les éléments clés (à tous les niveaux) qui ont contribué à ces résultats obtenus ?	..... ..... .....
3.4.	Dans quelle mesure le suivi du projet a-t-il contribué à la bonne atteinte des résultats obtenus ?	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait.
3.4.1	Décrivez/justifiez votre point de vue	..... ..... .....
3.5.	Dans quelle mesure les ressources, bien que limités du projet, ont permis l'atteinte de ces objectifs ?	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait.
3.5.1	Décrivez/justifiez votre point de vue	..... .....

Qts	Libellés	Réponses		
		.....		
3.6.	Avez-vous constaté des effets/changements directs <u>positifs</u> du projet ?	1=Oui 0=Non 9=RAS/NE SAIT PAS	_	
3.6.1	Si oui, décrivez brièvement ces effets/changements <u>positifs</u> :	a. Sur vous-même ?	..... ..... .....	
		b. Sur d'autres acteurs ?	..... ..... .....	
		c. Quels sont, selon vos observations, les impacts de ces changements <u>positifs</u> et quels sont les acteurs concernés ?	..... ..... .....	
		d. Ces effets/changements positifs pourront-ils perdurer dans le temps ?	1=Oui 0=Non 9=RAS/NE SAIT PAS	_
		e. Si « oui », dans quelle mesure cela dépendrait des actions communautaires comme celles du Projet de généralisation de la CBP ?	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait.	_
		f. Décrivez/justifiez votre point de vue	..... ..... .....	

Qts	Libellés		Réponses	
		g. Si « non », pourquoi n’y aurait-il pas la durabilité ?	..... ..... ..... ;	
3.6.2	Si « non » (c.-à-d. si vous n’avez pas constaté des effets/changements directs <u>positifs</u> du projet), dites pourquoi selon-vous ?		..... ..... .....	
3.7.	Avez-vous constaté des effets/changements directs <u>négatifs</u> du projet ?		1=Oui 0=Non 9=RAS/NE SAIT PAS	_ 
3.7.1	Si oui, décrivez brièvement ces effets/changements <u>négatifs</u> :	a. Sur vous-même ?	..... ..... .....	
		b. Sur d’autres acteurs ?	..... ..... .....	
		c. Quels sont, selon vos observations, les impacts de ces changements <u>négatifs</u> et quels sont les acteurs concernés ?	..... ..... .....	
		d. Ces effets/changements <u>négatifs</u> pourront-ils perdurer dans le temps ?	1=Oui 0=Non 9=RAS/NE SAIT PAS	_ 
		e. Si « oui », dans quelle mesure cela dépendrait des actions communautaires	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait.	_ 

Qts	Libellés		Réponses	
		comme celles du Projet de généralisation de la CBP ?		
		f. Décrivez/justifiez votre point de vue	..... ..... .....	
<b>3.8.</b>	Avez-vous constaté des effets/changements <u>indirects</u> du projet ?		1=Oui 0=Non 9=RAS/NE SAIT PAS	_
<b>3.8.1</b>	Si oui, décrivez brièvement ces effets/changement <u>indirects</u>	a-Sur vous-même ?	..... ..... .....	
		b-Sur d'autres acteurs ?	..... ..... .....	
<b>3.9.</b>	Quelles sont les principales difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du projet ?		..... ..... .....	
<b>3.10.</b>	Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour surmonter ces difficultés ?		..... ..... .....	
<b>3.11.</b>	Ces stratégies ont-elles été suffisantes pour répondre aux difficultés ?		1=Oui 0=Non 9=RAS/NE SAIT PAS	_
<b>3.11.</b>	Si « non », pourquoi selon-vous ?		..... ..... .....	

IV. **Perspectives : Recommandations et mesures correctives.**

Qts	Libellés	Réponses	
4.1.	Quelles sont les leçons apprises de la mise en œuvre du projet ?	..... ..... .....	
4.2.	Comment ces leçons peuvent-elles être appliquées à d'autres projets similaires dans le futur ?	..... ..... .....	
4.3.	Quelles sont les recommandations pour améliorer la conception, la mise en œuvre et le suivi des futurs projets de développement ?	..... ..... .....	
4.4.	Quels sont les besoins réalistes des acteurs à la base pour une meilleure exécution future des interventions ?	..... ..... .....	
4.5.	Que doit faire l'Etat pour enraciner la dynamique CBP dans le fonctionnement quotidien du système éducatif au Bénin ? (justifiez)	..... ..... ..... .....	
4.6.	Dans quelle mesure et suivant quelles modalités l'accompagnement de l'Etat par les OSC (comme CIPCRE et les 5 autres ONG de mise en œuvre SOS-VEB, KiRA, etc.) est encore nécessaire pour l'enracinement de la CBP ?	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait.	__
4.6.1	Décrivez/justifiez votre point de vue	..... ..... ..... .....	

Qts	Libellés	Réponses
4.7.	<p>Vous nous avez expliqué plus haut votre rôle dans l'atteinte de ces objectifs du projet, dans la généralisation de la CBP. Qu'est-ce qui vous motive à jouer ce rôle ?</p> <p><b>(Plusieurs réponses peuvent être cochées)</b></p>	<input type="checkbox"/> Le respect de la loi, des textes de la République ; <input type="checkbox"/> L'accompagnement de CIPCRE et des autres ONG de mise en œuvre ; <input type="checkbox"/> Ma fonction/poste dans le projet ; <input type="checkbox"/> Ma fonction/poste dans l'administration publique ; <input type="checkbox"/> Le sens/ importance de la protection de l'enfant contre les abus sexuel ; <input type="checkbox"/> La recherche du bien-être des enfants et de leur développement ; <input type="checkbox"/> Les avantages que je tire du projet ; <input type="checkbox"/> L'attention de l'Etat pour la CBP et les questions d'abus sexuels ; <input type="checkbox"/> Le suivi qui est fait de la mise en œuvre dans les écoles ; <input type="checkbox"/> Autres : expliquez..... .....
4.8.	<p>Etes-vous prêts à poursuivre votre rôle ou tout autre rôle dans l'enracinement et la généralisation de la CBP en permanence partout et sans conditions ?</p>	<p>1=Oui  0=Non  9=RAS/NE SAIT PAS</p>
4.8.1	<p>Si « oui » donnez la raison principale</p>	<p>.....  .....  .....</p>
4.8.2	<p>Si « non » dite pourquoi et à quelles conditions vous allez continuer à agir dans le sens de</p>	<p>.....  .....  .....</p>

Qts	Libellés	Réponses
	l'enracinement et de la généralisation de la CBP	

### 5.3.5 EVALUATION INTERNE ASSISTEE

#### Questionnaire : Bénéficiaires

#### (Élèves)

#### **Introduction**

Bonjour et merci d'avoir accepté de participer à cet entretien dans le cadre de la l'évaluation interne assistée du Projet de généralisation de la CBP. Nous nous intéressons particulièrement aux réalisations ainsi qu'à leurs résultats et effets. Vos observations et expériences sont d'une importance capitale pour cette démarche visant à améliorer la protection des enfants contre les abus sexuels. Toutes vos réponses seront traitées de manière confidentielle.

#### **V. Identification**

Qts	Libellés	Réponses
1.6.	Situation géographique	Département : ..... Commune : .....
1.7.	Dénomination de l'établissement	.....
1.8.	Catégorie d'acteur	1=élève ;  __
1.9.	Ancienneté dans l'établissement (en années)	__   __
1.10.	Sexe de l'enquêté.	1=Féminin ; 2=Masculin  __
1.11.	Profil de l'élève	1=Elève Pair Educateur ; 2= Elève non-PE  __

#### **VI. Application de la CBP analyse des Résultats et effet :**

Qts	Libellés	Réponses
2.13.	Dans quelles circonstances avez-vous entendu parler de la CBP ?	..... .....
2.14.	Si l'avez-vous adoptée dans votre établissement ?	1=Oui ; 0=Non ; 9=Ne sait pas  __

Qts	Libellés	Réponses	
2.15.	Quelles sont les actions du CIPCRE et ONG impliqués dont vous avez été bénéficiaires dans le cadre de l'application de la CBP dans votre établissement ?	<input type="checkbox"/> 1=Formation/Sensibilisation ; <input type="checkbox"/> 2=Dénonciation de cas d'abus ; <input type="checkbox"/> 3=Gestion des cas d'abus ; <input type="checkbox"/> 4=Suivi ; 5=Autre (Précisez : .....); <input type="checkbox"/> 6=Aucune	
2.16.	Dans quelle mesure ces actions du CIPCRE et ONG impliqués étaient-elles pertinentes pour répondre aux besoins de protection contre les abus sexuels dans votre établissement scolaire ?	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait. 0 - Ne sait pas	__
2.17.	Est-ce que les actions menées par CIPCRE et ONG impliqués dans votre établissement étaient efficaces ?	1=Oui ; 0=Non ; 9=Ne sait pas	__
2.17.	Justifiez votre réponse.	..... .....	
2.5	Est-ce que vous avez eu un accompagnement d'un RR dans votre établissement ?	1=Oui ; 0=Non ; 9=Ne sait pas	__
2.5. a	Si oui, comment avez-vous ressenti l'accompagnement des RR dans votre établissement ?	..... .....	
2.18.	Est-ce qu'avec la CBP, les élèves se sentent plus en sécurité ?	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait. 0=Ne sait pas	__
2.19.	Est-ce que selon vous les grossesses ont diminué dans votre établissement ?	1=Oui ; 0=Non ; 9=Ne sait pas	__
2.20.	Est-ce que selon vous les abus sexuels ont diminué dans l'établissement ?	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait. 0 = Ne sait pas	__
2.21.	Qu'est-ce que la CBP a apporté comme changement <u>positif</u> de comportement dans votre établissement ?	..... .....	
2.22.	Qu'est-ce que la CBP aurait apporté comme changement <u>négalif</u> de comportement dans votre établissement ?	..... .....	

**VII. Difficultés et perspectives :**

Qts	Libellés	Réponses
3.1.	Quelles sont les principales difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la CBP ?	..... .....
3.2.	Quelles sont vos propositions de solutions pour une meilleure application durable de la CBP dans votre établissement les années à venir ?	..... .....

Je vous remercie

---

### 5.3.5 EVALUATION INTERNE ASSISTEE

#### Questionnaire : Bénéficiaires

#### (Parents d'élèves)

#### Introduction

Bonjour et merci d'avoir accepté de participer à cet entretien dans le cadre de la l'évaluation interne assistée du Projet de généralisation de la CBP. Nous nous intéressons particulièrement aux réalisations ainsi qu'à leurs résultats et effets. Vos observations et expériences sont d'une importance capitale pour cette démarche visant à améliorer la protection des enfants contre les abus sexuels. Toutes vos réponses seront traitées de manière confidentielle.

#### VIII. Identification

Qts	Libellés	Réponses
1.12.	Situation géographique	Département : ..... Commune : .....
1.13.	Catégorie d'acteur	1=Parents d'élèves ;  __
1.14.	Ancienneté dans l'établissement (en années)	__   __
1.15.	Sexe de l'enquêté.	1=Féminin ; 2=Masculin  __
1.16.	Etablissements fréquentés par les enfants	<input type="checkbox"/> 1 = Primaire <input type="checkbox"/> 2 = Secondaire

#### IX. Application de la CBP analyse des Résultats et effet :

Qts	Libellés	Réponses	
2.23.	Avez-vous entendu parler de la CBP ou du comité de veille pour la protection des élèves contre les abus sexuel ?	1 = Oui ; 2 = Non  __	
2.24.	Si "oui " dans quelles circonstances avez-vous entendu parler de la CBP ou de Comité de Veille pour la protection des élèves contre les abus sexuels ?	1. À l'école 2. Propre enfant 3. Réunions parents-professeurs 4. Médias 5. Autre (préciser .....)  __	
2.25.	Est-ce que l'école ou le Comité de Veille de l'école ou le CIPCRE et ONG impliqués ont informé les parents d'élèves sur cette Charte ?	Oui Non  __	
2.26.	Si oui, comment ?	<input type="checkbox"/> 1=Formation/Sensibilisation ; <input type="checkbox"/> 2=Dénonciation de cas d'abus ; <input type="checkbox"/> 3=Gestion des cas d'abus ; <input type="checkbox"/> 4=Suivi ; 5=Autre (Précisez : .....)	
2.27.	Est-ce que CIPCRE et ONG impliqués ont fait des actions dont vous avez été bénéficiaires dans le cadre de l'application de la CBP dans votre établissement ?	Oui non	
2.28.	Si oui lesquelles ?	<input type="checkbox"/> 1=Formation/Sensibilisation ; <input type="checkbox"/> 2=Dénonciation de cas d'abus ; <input type="checkbox"/> 3=Gestion des cas d'abus ; <input type="checkbox"/> 4=Suivi ; 5=Autre (Précisez : .....); <input type="checkbox"/> 6=Aucune	
2.29.	Est-ce que les actions menées par CIPCRE et ONG impliqués dans votre établissement étaient efficaces ?	1=Oui ; 0=Non ; 9=Ne sait pas  __	
2.30.	Justifiez votre réponse.	..... .....	
2.31.	Avez-vous l'habitude de discuter avec vos enfants des abus sexuels et des moyens de se protéger ?	3= Oui, souvent ; 2 = Oui, parfois ; 1 = Rarement ; 0 =Jamais  __	
2.32.	Est-ce qu'avec la CBP, vos enfants se sentent plus en sécurité ?	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait. 0=Ne sait pas  __	
2.33.	Est-ce que selon vous les grossesses ont diminué dans l'établissement /école au cours de ces trois dernières années ?	1=Oui ; 0=Non ; 9=Ne sait pas  __	

Qts	Libellés	Réponses
2.34.	Est-ce que selon vous les abus sexuels ont diminué dans l'établissement/école au cours de ces trois dernières années ?	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait. 0 = Ne sait pas
2.35.	Qu'est-ce que la CBP a apporté comme changements <u>Positifs</u> dans le comportement ou l'attitude de votre enfant concernant sa sécurité à l'école ?	..... .....
2.36.	Qu'est-ce que la CBP aurait apporté comme changements <u>Négatifs</u> dans le comportement ou l'attitude de votre enfant concernant sa sécurité à l'école ?	..... .....

**X. Difficultés et perspectives :**

Qts	Libellés	Réponses
3.3.	Quelles sont les principales difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la CBP ?	..... .....
3.4.	Quelles sont vos propositions de solutions pour une meilleure application durable de la CBP dans votre établissement les années à venir ?	..... .....

Je vous remercie

**5.3.5 EVALUATION INTERNE ASSISTEE**

**Questionnaire : (Enseignants)**

**Introduction**

Bonjour et merci d'avoir accepté de participer à cet entretien dans le cadre de la l'évaluation interne assistée du Projet de généralisation de la CBP. Nous nous intéressons particulièrement aux réalisations ainsi qu'à leurs résultats et effets. Vos observations et expériences sont d'une importance capitale pour cette démarche visant à améliorer la protection des enfants contre les abus sexuels. Toutes vos réponses seront traitées de manière confidentielle.

## XI. Identification

Qts	Libellés	Réponses	
1.17.	Situation géographique	Département : ..... Commune : .....	
1.18.	Dénomination de l'établissement	.....	
1.19.	Catégorie d'acteur	1=Enseignants ;	_
1.20.	Niveaux d'enseignement	1= Primaire ; 2=Secondaire	_
1.21.	Ancienneté dans l'établissement (en années)		_    _
1.22.	Sexe de l'enquêté.	1=Féminin ; 2=Masculin	_

## XII. Application de la CBP analyse des Résultats et effet :

Qts	Libellés	Réponses	
2.37.	Dans quelles circonstances avez-vous entendu parler de la CBP ?	6. À l'école 7. AG d'adoption de la CBP 8. Médias 5 Autre (préciser .....	
2.38.	Avez-vous reçu une formation sur la Charte de Bonnes Pratiques ?	1=Oui ; 0=Non.	_
2.39.	Si oui, comment évalueriez-vous cette formation ?	1 = Très utile 2 = Utile 3 = Peu utile 4 = Pas du tout utile	_
2.40.	Intégrez-vous les principes de la Charte dans vos cours ?	1 = Oui, toujours 2 = Oui, parfois 3 = Rarement 4 = Jamais	_
2.41.	Quelles sont les actions que vous menez (ou que vous devriez mener) en cas d'abus sexuel sur vos apprenants(es) ?	..... .....	
2.42.	Est-ce qu'avec la CBP, les élèves se sentent plus en sécurité ?	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait. 0=Ne sait pas	_
2.43.	Dans quelle mesure ces actions du CIPCRE et ONG impliqués étaient-elles pertinentes pour répondre aux besoins de protection contre les abus sexuels dans votre établissement scolaire ?	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait. 0 - Ne sait pas	_

Qts	Libellés	Réponses	
2.44.	Est-ce que les actions menées par CIPCRE et ONG impliqués dans votre établissement étaient efficaces ?	1=Oui ; 0=Non ; 9=Ne sait pas	__
2.45.	Est-ce que vous avez eu un accompagnement d'un RR dans votre établissement ?	1=Oui ; 0=Non ; 9=Ne sait pas	__
2.46.	Si oui, comment avez-vous ressenti l'accompagnement des RR dans votre établissement ?	..... .....	
2.47.	Est-ce que selon vous les grossesses ont diminué dans l'établissement /école au cours de ces trois dernières années ?	1=Oui ; 0=Non ; 9=Ne sait pas	__
2.48.	Est-ce que selon vous les abus sexuels ont diminué dans l'établissement/école au cours de ces trois dernières années ?	1 - Pas du tout ; 2 - Un peu ; 3 – Moyennement ; 4 – Beaucoup ; 5 - Tout à fait. 0 = Ne sait pas	__
2.49.	Pensez-vous que le projet a eu un impact positif sur la sensibilisation des élèves concernant les abus sexuels ?	1 = Oui, beaucoup 2 = Oui, quelques-uns 3 = Non, pas vraiment 4 = Non, pas du tout	__
2.50.	Qu'est-ce que la CBP a apporté comme changements <u>positifs</u> dans le comportement ou l'attitude de votre enfant concernant sa sécurité à l'école ?	..... .....	
2.51.	Qu'est-ce que la CBP aurait apporté comme changements <u>négatifs</u> dans le comportement ou l'attitude de votre enfant concernant sa sécurité à l'école ?	..... .....	

### XIII. Difficultés et perspectives :

Qts	Libellés	Réponses
3.5.	Quelles sont les principales difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la CBP ?	..... .....
3.6.	Quelles sont vos propositions de solutions pour une meilleure application durable de la CBP dans votre établissement et dans la communauté les années à venir ?	..... .....

Je vous remercie

---

<b>FICHE DE COLLECTE DE DONNEES SUR LA QUALIFICATION, LES COMPETENCES ET EXPERIENCES DU PERSONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET</b>
--

N°	Département / Poste	Nom et Prénoms du RR ou de l'Agent	Structure d'appartenance et Diplôme	Expériences
1				
2				
3				
Etc				
.				

---

## 5 - Procès-verbal de la réunion de clôture sur place

### 5.1 – Rapport de l'Atelier de restitution des résultats de l'évaluation finale interne assistée

#### Contexte et justification

Dans le but de renforcer la protection des enfants contre les abus sexuels, le CIPCRE-Bénin a initié, avec le soutien de KiRA et du gouvernement allemand (BMZ), le projet **5913** portant « **Renforcement de la protection effective des élèves contre les abus sexuels par la généralisation de la Charte de Bonnes Pratiques aux établissements scolaires primaires et secondaires sur l'étendue nationale au Bénin.** » Ledit projet dont la durée est de trois ans (du 1<sup>er</sup>/10/21 au 30/09/24), a permis d'obtenir des résultats en termes d'amélioration de l'accompagnement de l'Etat central dans la généralisation de la (CBP) qui est mise en application dans environ 5000 écoles primaires et 800 collèges du Bénin. En plus de ces résultats quantitatifs, on note comme effets la diminution des grossesses précoces en milieu scolaire et un environnement scolaire de plus en plus protecteur des élèves et ceci, grâce aux sensibilisations et le suivi des Répondants, des personnels d'encadrement des ministères de l'enseignement, les points focaux départementaux et les Référents Régionaux du projet. Ces résultats et effets ont été mis en lumière à travers l'évaluation interne assistée réalisée et rapportée par un consultant facilitateur recruté à cet effet.

C'est dans ce contexte que le présent atelier de restitution des résultats de l'évaluation interne assistée du projet P5913 s'est tenu.

## **DEROULEMENT**

### **OUVERTURE DE L'ATELIER**

A l'entame dudit atelier de restitution des résultats de l'évaluation interne assistée du projet P 5913, diverses allocutions ont été prononcées :

- Allocution d'ouverture et de Bienvenue par le Directeur National du CIPCRE-Bénin, M. Elidja ZOSSOU qui a remercié tous les représentants des ministères et tous les partenaires présents. Il a précisé qu'il espère que cet atelier puisse aider à "inventer" des mesures pratiques pour améliorer et pérenniser la CBP.
- Mots de salutation de la Chargé de Projets de KiRA (PTF principal du projet), Mme Stefanie KOMAREK qui a exprimé son souhait que l'objectif de la présente restitution puisse être atteint.
- Lancement officiel des travaux de l'atelier de restitution par le Directeur Adjoint du Cabinet (DAC) du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, monsieur ARINLOYE. Après avoir salué les participants, le DAC a au nom du Ministre, remercié particulièrement tous les acteurs qui sont intervenus dans la conception et l'implémentation de la CBP. Il a ensuite sollicité les participants à plus de sérieux et une très bonne participation afin de mieux étoffer ce document pour une bonne exploitation dans l'intérêt de la protection des enfants béninois. Il a souhaité que cette journée soit riche en échanges pour permettre l'élaboration de meilleures stratégies pour donner de la force à la Charte de Bonnes Pratiques en vue d'assurer sa pérennité et la sécurité apprenants, notamment les filles.

### **PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EVALUATION**

- Présentation des résultats de l'activité par M. Paul YASSEGOUNGBE qui est le Facilitateur ayant assisté "l'Evaluation Interne Assistée" : objectifs visés, démarche méthodologique ; résultats et recommandations.
- Echanges et débats sur les résultats présentés et plusieurs autres aspects de l'évaluation.
- Travaux de groupes pour proposer des éléments d'amélioration du contenu du rapport et des apports nécessaires en vue de produire un bon rapport interne assistée apprécié de tous.

## **RESULTATS OBTENUS**

### **RESULTATS QUANTITATIFS**

Au plan quantitatif, la séance a connu la participation de 33 personnes provenant de diverses structures (étatiques, OSC, Associations et autres, élèves Paires-Educateurs) impliquées dans la chaîne de protection des enfants dont principalement le MEMP, le MESTFP, le MASM, la FENAPEB, l'INF, SOS-VEB, Plan International, le ReSPESD, etc. (cf. liste de présence en annexe).

### **RESULTATS QUALITATIFS**

Les participants à la séance, suite à la communication portant sur les résultats de l'EVALUATION FINALE INTERNE ASSISTEE DU PROJET P5913 DE GENERALISATION DE LA

CHARTE DE BONNES, ont exprimé leur intérêt pour le travail effectué et n'ont pas manqué de faire part de leurs préoccupations pour mieux cerner certains aspects des résultats obtenus. Ces préoccupations ont porté principalement sur :

- la mesure des indicateurs d'effet (notamment la prise de conscience des enseignants) ;
- les actions de communication en période de vacances à l'endroit des élèves qui, pendant les vacances, demeurent des élèves ;
- la mesure de la qualité du portage/pilotage des actions par l'Etat en collaboration avec CIPCRE-Bénin et les autres ONG de mise en œuvre ;
- la prise en compte dans le contexte de déroulement du projet, des interventions en SSR (santé sexuelle et reproductive) qui constituent une réalité dans les établissements scolaires. Ces interventions des structures sectorielles comme les ex Unités focales de lutte contre le SIDA (UFLS), traitent aussi entre autres, des questions d'abus sexuels.

Par ailleurs, des clarifications ont été apportées particulièrement avec des statistiques d'évolutions du nombre d'enseignants auteurs des cas de grossesses sur les élèves. Il a été précisé pour la seconde préoccupation que les élèves ne perdent pas leurs statuts d'élèves pendant les périodes de vacances ; c'est pourquoi le projet accentue ses campagnes médiatiques de sensibilisation (surtout les émissions radio) pendant cette période. En outre, il est précisé que même en vacances, tout abus sexuel doit être dénoncé au GUPS (ex CPS) et au commissariat de police par exemple. Pour ce qui concerne les actions en cours dans les établissements concernant la SSR, elles seront intégrées dans le rapport final en tant que initiatives contribuant à la prévention des abus sexuels en milieu scolaire et éléments du contexte actuel de protection des enfants contre les abus sexuels.

Lors des échanges et débats, il a été suggéré principalement pour les actions à venir, les éléments suivants :

- Tenir compte des actions allant dans le sens de la responsabilisation des parents (conscientisation des acteurs communautaires, écoles des parents, etc.) ;
- Associer une structure du MEMP (CNLS-UFLS) qui fait un travail pratique sur le terrain et qui dispose de données probantes sur plusieurs aspects de la thématique de protection des élèves contre toutes les formes d'abus ;
- Impliquer les GUPS (MASM) dans les activités des CdV ;
- Impliquer à la base, les structures déconcentrées des ministères sectoriels (MEMP, MESTFP) et en cas de difficulté remonter l'information à la hiérarchie.

Enfin les participants ont été répartis en sous-groupes pour réfléchir sur des aspects spécifiques de la dynamique CBP. Ces travaux de sous-groupes ont porté : (i) l'opérationnalisation des recommandations issues de l'évaluation pour une application réussie de la CBP sur le terrain ; (ii) les stratégies efficaces et les modalités pratiques pour rendre effective l'application de la CBP révisée et (iii) les pistes d'amélioration de la stratégie de portage de la CBP par l'Etat. La plénière a permis à tous les participants d'apprécier et

d'opiner sur les résultats des réflexions dans les groupes (Cf. travaux de sous-groupes en annexe).

### **CLOTURE DE L'ATELIER**

Suite aux travaux déroulés dans le cadre du présent atelier, le DN du CIPCRE-Bénin, tout en remerciant les acteurs présents pour les apports résultant de l'atelier, a procédé à une brève synthèse de la journée. Il a aussi profité de l'occasion pour remercier tous les acteurs ayant intervenu dans la mise en œuvre du projet (à tous les niveaux) et les partenaires. Il a exhorté les acteurs présents à œuvrer pour l'implication des acteurs d'autres projets dans l'implémentation de la CBP, d'aider l'Etat à entrer en partenariat avec d'autres partenaires afin qu'il puisse assurer un meilleur portage de la CBP. Il souhaite donc que les participants fassent une restitution active à l'endroit des autres acteurs, décideurs et partenaires.

Après les Mots de remerciement de la CP-KiRA qui exhorte tous les acteurs à continuer la lutte pour la protection des enfants dans le milieu scolaire, le Représentant du MESTFP, le Conseiller technique monsieur d'ALMEIDA Mescario a procédé à la clôture de la séance. Il a exprimé ses sentiments de satisfaction face à la participation active des acteurs présents. Il a remercié le CIPCRE pour ce Projet et aussi chacun des acteurs présents.

Fait à Akpro-Misséréte, le mercredi 21 Août 2024

### **ANNEXES :**

- **la communication,**
- **La liste de présence scannée**
- **Travaux de groupe**

### **5.2 – PV / rapport de la réunion de clôture sur place**

Non applicable

---

## **6 - Système d'objectifs et indicateurs de l'action de développement**

Le Système d'objectifs et d'indicateurs de l'Action de développement se présente comme ci-après.

**Objectif global :** Un environnement scolaire sûr et exempt de toute forme d'abus sexuels existe pour les élèves des douze départements du Bénin.

<b>Objectif du projet</b>	<b>Indicateurs</b>
---------------------------	--------------------

	Situation de départ	Situation à la fin du projet
<p>Une charte de bonnes pratiques contre les violences sexuelles (CBP) est en cours d'introduction et de mise en pratique dans les écoles primaires et secondaires du Bénin.</p>	<p>526 écoles dans 10 départements du Bénin ont adopté une charte de bonnes pratiques contre les violences sexuelles, dont 140 au niveau primaire et 386 au niveau secondaire.</p>	<p>465 écoles primaires et 786 écoles secondaires dans les 12 départements du Bénin ont adopté une charte de bonnes pratiques contre les violences sexuelles en milieu scolaire.<sup>17</sup></p>
	<p>De nombreux élèves se sentent menacés par le harcèlement et la violence sexuels à l'école. (Le taux exact sera déterminé dans une enquête au début du projet).</p>	<p>Au moins 70 % des élèves interrogés disent se sentir à l'abri du harcèlement et de la violence sexuelle dans leur établissement. (Enquête de fin de projet.)</p>
	<p>Les grossesses précoces chez les élèves au Bénin ont régulièrement diminué, passant de 3 045 cas en 2017 à 1 122 cas en 2019. Puis ils ont doublé au cours de l'année pandémique 2020 avec 2 290 cas enregistrés.<sup>18</sup></p>	<p>A la fin du projet, les grossesses précoces chez les élèves ont diminué de 50% par rapport à l'année scolaire 2020-21. (La base de référence est déterminée au début du projet)</p>
	<p>Les 120 comités de veille des écoles existants ne sont pas très actifs dans le renforcement de la protection des enfants dans leurs communautés.</p>	<p>75 % des comités de veille sont actifs avec des initiatives concrètes chaque année pour renforcer la protection des enfants dans leurs communautés.</p>

<sup>17</sup> Cela correspond au nombre d'écoles faisant l'objet d'une surveillance directe et étroite, plus le nombre de chartes déjà en place. On suppose que de nombreuses autres écoles introduiront une charte de bonnes pratiques. Cet objectif est donc un chiffre minimum à garantir par le suivi.

<sup>18</sup> Statistiques du Ministère de l'enseignement secondaire, technique et de la formation professionnelle (MESTFP)

Objectifs spécifiques	Indicateurs	
	Situation au départ	Situation à la fin du projet
1. Aux niveaux central et décentralisé des ministères de l'éducation pour l'enseignement primaire et secondaire (MEMP et MESTFP), il existe des mécanismes concrets pour soutenir les écoles dans l'introduction et la mise en œuvre de la charte de bonnes pratiques contre la violence sexuelle.	Bien que présent au niveau départemental, il n'existe pas de direction technique ni d'organe responsable au niveau national des deux ministères de l'éducation du Bénin pour assurer le suivi de l'application de la charte de bonnes pratiques dans les écoles.	Au niveau national et départemental des deux ministères de l'éducation du Bénin, il existe un responsable technique et un organisme responsable qui suit l'application de la charte de bonnes pratiques dans les écoles.
	Il n'existe pas de statistiques consolidées sur les grossesses et mariages précoces et les cas de violence sexuelle dans les écoles primaires.	Pour les écoles primaires, des statistiques consolidées sur les grossesses précoces, les mariages précoces et les cas de violence sexuelle sont disponibles sur une base trimestrielle et sont publiées par le ministère de l'enseignement primaire (MEMP), par exemple sur son site web.
2. Les élèves du Bénin connaissent le contenu de la charte de bonnes pratiques contre les violences sexuelles ainsi que les mécanismes d'autoprotection et de dénonciation.	1 200 jeunes pairs éducateurs (dont 580 filles) connaissent le contenu du code de la charte de bonnes pratiques et son importance dans la lutte contre la violence sexuelle. Ils ont également des compétences fragmentaires en matière de mécanismes de protection et de plaintes.	4 000 nouveaux jeunes pairs éducateurs (dont 2 000 filles) connaissent les mécanismes de protection et de plainte et sont en mesure de transmettre ces connaissances à leurs camarades.
	Dans 20 % des écoles secondaires et 10 % des écoles primaires qui ont adopté une charte de bonnes pratiques contre les violences sexuelles, il existe des mécanismes concrets pour prévenir et signaler les	Dans 550 écoles secondaires et 230 écoles primaires qui ont adopté une charte de bonnes pratiques contre la violence sexuelle, il existe des mécanismes concrets de prévention et de

Objectifs spécifiques	Indicateurs	
	Situation au départ	Situation à la fin du projet
	violences (boîtes à plaintes, confidents, discussions régulières avec modérateur sur le sujet).	dénonciation de la violence (comités de veille, boîtes à plaintes, confidents, discussions régulièrement animées sur le sujet, etc.)
3. Acteurs de la société civile (médias, comités de veille etc.) vulgarisent de manière compétente les contenus de la Charte de Bonnes Pratiques.	Les professionnels des médias spécialisés sur les thématiques de l'éducation et des droits de l'enfant, souvent ne connaissent pas les contenus de la Charte de Bonnes Pratiques et leur propre rôle pour sa promotion.	60 professionnels des médias spécialisés sur les thématiques de l'éducation et des droits de l'enfant, connaissent les contenus de la Charte de Bonnes Pratiques et leur propre rôle pour sa promotion.
	Peu de parents au Bénin ne connaissent pas les contenus de la Charte de Bonnes Pratiques et des mécanismes concrets pour protéger leurs enfants contre les violences sexuelles.	Au moins 32.000 parents sont informés sur les contenus de la Charte de Bonnes Pratiques et des mécanismes concrets pour protéger leurs enfants contre les violences sexuelles (à travers les émissions radios spécifiques).
	Les 120 comités de veille comptent parmi leurs membres des représentants des associations de parents d'élèves, des vendeurs et d'autres membres du personnel scolaire.	Dans 450 des comités de veille existants, des représentants d'associations de parents d'élèves, des vendeuses et d'autres membres du personnel scolaire font partie des membres. À ce titre, ils sont conscients de leur rôle dans la protection des enfants.

## 7 - Autres selon les besoins

Rien à Signaler



---

Contact : CIPCRE-Bénin ; Tél. (229) 97 63 77 87 / 68 17 64 00 ; e-mail : [cipcre-benin@cipcre.org](mailto:cipcre-benin@cipcre.org)